

Les textes publiés par le Centre d'études en sciences sociales de la Défense ne représentent pas l'opinion
du Centre.

Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DE LA DEFENSE
24, RUE DE PRESLES
75015 PARIS
TEL : 01.53.69.69.88

**CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE**

*ANALYSE DES TERMES DU DEBAT SUR LA REFORME
DU SERVICE NATIONAL (1996-1997)*

Jeux rhétoriques et enjeux idéologiques

*"représentations de la réforme des armées au travers des médias
du 22 février 1996 aux décisions parlementaires"*

*Bernard PAQUETEAU
Maître de conférences à
l'Université
Paul valéry
MONTPELLIER III*

Septembre 1997

INTRODUCTION

Le 22 février 1996, le président de la République, Jacques Chirac, a annoncé, en même temps que des projets de restructuration de l'industrie d'armement, la décision qu'il avait prise de réduire le format et de professionnaliser l'armée française. Cette réforme prenait place dans une vaste entreprise de refonte de la défense de la France puisqu'outre la restructuration de l'industrie d'armements, la professionnalisation et le changement de format des armées, elle concernait le nouvel équilibre entre les fonctions opérationnelles que sont la dissuasion, la projection, et la protection, et elle s'inscrivait dans un objectif de renforcement de l'identité européenne de défense au sein d'une Alliance atlantique rénovée. L'intervention télévisée du Chef de l'Etat fut cependant centrée sur la réforme de l'institution militaire qui conduit à la suppression des formes obligatoires du service national. Jacques Chirac annonça l'organisation d'un débat national sur ce thème qui, la voie du référendum ayant été écartée, prendrait la forme d'une « consultation nationale ». L'organisation de cette consultation sera confiée aux préfetures, aux collectivités locales, ainsi qu'à des associations et il passera par la distribution d'un questionnaire. Par ailleurs, les assemblées parlementaires auditionnant et discutant en commissions seront elles aussi chargées d'éclairer le choix présidentiel -qui sera arrêtée officiellement le 28 mai, au travers là encore d'une intervention télévisée. Puis elles voteront, en juin 1996, une loi de programmation budgétaire avant de se prononcer en première lecture, en mars 1997, sur le projet de loi portant sur le service national. Les médias ne seront pas inclus explicitement dans le dispositif du débat, mais ils s'en feront largement l'écho.

Nous nous proposons précisément dans cette étude commanditée par le Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense d'étudier les termes du débat sur la réforme des armées de manière à faire apparaître les logiques de discours qui ont organisé ce débat et les enjeux idéologiques qu'ils recèlent. Nous les étudierons tels qu'ils se dégagent de l'étude des documents publiés dans la presse écrite ou dans la documentation officielle ou scientifique (études, articles de revues scientifiques, rapports des travaux des commissions parlementaires, déclarations publiés par le ministère de la Défense). Le travail de déshabillage sémantique auquel nous nous livrerons aura pour effet, nous l'espérons, de montrer combien les problèmes de défense sont révélateurs des liens qui sont noués entre l'Etat et la société et de mesurer, dans l'occasion offerte par ce débat, combien ces rapports connaissent en cette France du siècle finissant une profonde mutation.

CHAPITRE 1 : MISE EN PLACE DU DEBAT ET MODES D'ARGUMENTATION

Analysant l'allure prise par le débat en cours sur le service national, le chroniqueur Alain Duhamel note dans le *Libération* du 17 mai 1996, : « Toutes les conditions sont réunies pour qu'éclate une belle et bonne querelle à la française, avec des références historiques obligées, préjugés idéologiques tenaces et apostrophes fracassantes ... ».

Toutes les conditions étaient réunies en effet et il y eut bien des références historiques obligées, l'expression de préjugés idéologiques tenaces et quelques apostrophes : « C'est un mauvais coup porté à la République ! » dira Jean-Pierre Chevènement réagissant à l'intervention présidentielle du mois de février ; « C'est Valmy qu'on enterre ! »¹, s'exclamera Alain Bocquet, député communiste, après avoir entendu l'allocution présidentielle du 28 mai ou encore « Ca fait mal ! » se plaindra le général Bigeard apprenant au mois de juillet la dissolution du Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine qu'il avait commandé. En fait rien de bien fracassant. Tous les ingrédients d'une querelle étaient bien réunis, il y a bien eu un débat, qui se déroula essentiellement dans les Assemblée parlementaires et dans les colonnes de journaux mais ce fut un débat « de bonne tenue » comme s'en félicitera le Président de la République. Et s'il y eut bien quelques querelles elles ne surgirent pas là où le chroniqueur de *Libération* les attendait, c'est à dire sur le problème de la levée par Jacques Chirac du tabou gaullien sur l'OTAN² ou bien encore sur la fin de la sanctuarisation du territoire et d'une certaine conception de l'indépendance héritée du général de Gaulle.

Certains pourtant n'ont pas manqué de lever tous les lièvres contenus dans la réforme. Ce que firent notamment des rédacteurs de *L'Humanité* qui l'ont présenté comme un changement radical de philosophie en matière de défense : « Philosophie héritée des principes de 1789, dont l'une des bases est la souveraineté nationale et en vertu de laquelle de Gaulle avait décidé en 1966 le retrait de la France de l'OTAN ». Cette phrase touche comme une rafale plusieurs cibles : elle contient sous forme de rappels historiques une critique qui prend en compte différents aspects de l'action de réforme engagée par le président de la République : la référence aux principes de 1789, est de nature idéologique ; la référence à l'idée d'indépendance nationale est,

¹ L'expression sera reprise en titre par *France Soir*, le 29 mai 1996. C'est à partir de cette exclamation que Jean-Dominique Merchet dressera dans *Libération* du 5 juin 1996 son procès en démythification du caractère républicain de la conscription.

² «Le tabou de l'OTAN» tel est en effet le titre de la chronique d'Alain Duhamel.

elle, plus directement politique ; elle ne manque pas par ailleurs d'associer divers moments de l'idée républicaine en liant deux des plus fortes images de la mémoire historique française : la Révolution et le général de Gaulle.

En fait le débat ne prendra que rarement cette allure globale, jamais il ne fera l'objet d'un affrontement frontal. Il ne remettra pas en cause le consensus formel qui depuis le début des années '80 règne en France en matière de politique de défense, au point que certains observateurs l'ont en cette occasion taxé de « mou »³. Les divergences sépareront moins les partis qu'elles ne traverseront chacun d'eux. En cela le débat ouvert par le Président de la République en février 1996 sera fort éloigné des discussions soulevées par le projet de création d'une armée européenne dans une communauté de défense sous la quatrième République, par exemple, ou par la création et la mise en place de la force de dissuasion à la fin des années '60. Il est vrai que dans le premier cas, conformément à la pratique des institutions sous la Quatrième République, le Parlement joua un rôle décisif dans la discussion de la CED tandis qu'au cours de la phase gaullienne de la Cinquième République, le Parlement ne fut que faiblement impliqué dans les débats portant sur la stratégie française de dissuasion. Sur le plan des pratiques institutionnelles et des relations entre le Gouvernement et le Parlement en matière de politique de défense, le débat de 1996 marque une évolution allant dans le sens d'une implication des Assemblées, mais de manière très circonscrite. Dans ce dernier cas, en effet, la discussion ne portera pas sur le thème de l'indépendance nationale, ne se déploiera pas dans le registre prestigieux de la politique générale de la France en matière de relations internationales comme cela avait été le cas lors des débats -il est vrai, diversement pris en charge par les Assemblées- des décennies 50 et 60. La discussion relèvera pour l'essentiel des débats de politique intérieure. Il sera beaucoup question de « réforme profonde » voire même de « révolution », mais le débat aura des résonances nationales limitées à quelques secteurs concernant la conscription, la refonte de l'industrie d'armement et les modifications apportées par la dissolution d'unités militaires à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre déjà relativement étroit, il sera pour l'essentiel concentré sur le problème du service national examiné comme un dispositif technique (en tant que mode de recrutement) et comme institution (en tant qu'elle symbolise un certain état de la citoyenneté et une conception de la nation). Bien qu'elle ait été présentée comme majeure⁴, la

³ *TTU* du 7 février 1996 : « Il existe aujourd'hui un 'consensus mou' de droite à gauche sur l'élimination des formes militaires du service »

⁴ Présentant les objectifs généraux de la réforme, Charles Millon déclare, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, devant le Sénat, le 23 octobre 1996 : « C'est une réforme d'une importance comparable à celle qui a marqué les premières années de la Ve République, parce qu'elle est véritablement globale, dans la mesure où elle touche tous les aspects de la défense de notre pays : les armées (...) dans leur format et leurs équipements, mais aussi notre force de dissuasion, notre industrie de défense, la politique européenne de la France, ses relations avec l'OTAN. »

réforme de 1996 n'acquerra jamais ce caractère de choix politique et stratégique décisif qu'elle avait connu dans les débats des années '50 et '60. Le débat n'a pas eu lieu où l'on avait l'habitude qu'il se déroule, où certains commentateurs l'attendaient⁵ et où certains politiques -notamment les communistes- auraient voulu l'amener.

Cela peut s'expliquer par au moins deux raisons : le « maintien du consensus » en matière d'orientations générales de la politique extérieure et donc militaire de la France, et la méthode adoptée par Jacques Chirac pour engager la réforme de l'instrument militaire de la politique de la France.

1- Le « maintien du consensus »

Les responsables politiques, comme du reste l'ensemble des élites (celles qui à des titres divers s'expriment dans les médias) ont montré à l'occasion du débat qu'elles partageaient l'analyse officielle sur l'éloignement de la menace et qu'elles étaient acquises à la perspective européenne dans laquelle la réforme s'inscrivait. Ce que l'on pourrait interpréter, en première lecture, comme le maintien du consensus politico-stratégique obtenu dans les années '70 ferait donc toute la différence avec les polémiques soulevées par les débats des décennies antérieures. Le « maintien du consensus » mérite, en fait, d'être examiné de plus près car il masque une évolution des positions classiques du débat français en matière de politique de défense. Ce débat oppose traditionnellement deux conceptions : l'une qui met l'accent sur le fait démocratique, la conception que l'on peut qualifier de « jaurèsienne », l'autre qui met l'accent sur les données impératives du politique, qui peut, elle, être qualifiée de « clauzewitsienne »⁶. La première est avant tout sensible à la défense du territoire ainsi que des valeurs politiques constitutives de la France, l'autre est avant tout sensible à la défense ou à la promotion des intérêts politiques nationaux.

Ces deux conceptions -comme le schéma droite/gauche qu'elles recourent schématiquement- animent en profondeur les confrontations d'idées en matière de politique française de défense. L'hebdomadaire *Témoignage Chrétien* illustrera ce fait en ouvrant ses colonnes, le 1^{er} mars 1996, à ces deux points de vue. Le premier sera exprimé par Jean-Philippe Tizon :

« En fait le problème de fond (...) porte sur la définition du mot défense. Pour certains dictionnaires, c'est 'l'action de

⁵ Cf. Alain Duhamel, « Le tabou de l'OTAN », 17 mai 1996.

⁶ Cf. Bernard Paquetteau, « De la nation armée à la société défendue », Paris, *Commentaire*, n°73, printemps 1996, p. 141-143.

repousser une agression dirigée contre soi ; pour le président de la République, la défense consiste à posséder ‘une armée moderne pouvant être rapidement présente là où les intérêts vitaux du pays sont en cause’. Dans un cas c’est l’affaire de la Nation, dans l’autre c’est l’affaire de professionnels voire d’aventuriers ».

Tandis que pour Paul-Marie de La Gorce⁷ : « La Défense a pour objet de garantir et de préserver les intérêts du pays ». Le spécialiste des problèmes de défense et de relations internationales précise plus loin que c’est le pouvoir politique qui définit ces intérêts vitaux ; la défense dès lors est un « instrument au service de la politique nationale, des intérêts nationaux, c’est ainsi qu’il faut la concevoir ».

Si ces conceptions classiques, confrontées ici dans l’hebdomadaire chrétien progressiste, n’ont rien perdu de leur vivacité polémique, elles ont cependant toutes deux perdu de leur pertinence. La première n’a, en effet, plus grand sens dès lors qu’il ne pèse plus de menaces sur le territoire et qu’il semble qu’aucune agression externe puisse remettre en cause l’intégrité territoriale comme l’intégrité politique de la France. La seconde s’émousse à son tour depuis que les Etats évitent autant que possible l’emploi de la force militaire pour promouvoir leurs intérêts⁸. La perspective offerte n’est plus celle de la préparation, même dans une posture dissuasive, de la prochaine guerre, mais de préserver la situation stable où le monde se trouve. L’armée y trouve un rôle annexe mais non négligeable qui est de "maintenir la paix", de "prévenir les crises par interventions". Elle se prépare moins à la guerre qu’elle n’organise un espace de sécurité. Il s’agit donc d’adopter une « posture d’attente stratégique », en profitant de la « période de bas risques » où nous nous trouvons, comme le note Paul-Ivan de Saint-Germain⁹.

Cependant, en cette phase d’effacement des menaces militaires massives et des affrontements idéologiques frontaux, les deux philosophies classiques ne s’effondrent pas pour autant, elles se recyclent et se modifient profondément. La perspective démocratique, particulièrement dévouée à la défense des valeurs politico-sociales et éthique, trouve un nouveau terrain d’exercice dans la promotion du devoir d’ingérence et d’intervention humanitaire (elle perd donc son caractère d’attachement aux doctrines strictement défensives) tandis

⁷ Il est à noter que dans le chapeau introductif de cet article intitulé ‘‘Dans la logique de la dissuasion’’ la rédaction prend soin de prendre ses distances avec cette analyse.

⁸ « La puissance au sens traditionnel du terme n’est plus le but suprême des Etats, le Saint Graal qu’ils recherchent éperdument, mais un fardeau trop lourd dont ils cherchent à se débarrasser pour marcher plus vite sur la route de la prospérité ». Idée développée par Pascal Boniface dans *La Volonté d’impuissance* paru au Seuil en 1995.

⁹ Cf. ‘‘Défense : attente stratégique’’, *Le Figaro* du 28 février 1996.

que l'Etat qu'est la France, avec sa tradition de politique internationale forte et souveraine, modifie sa posture, tente de faire jouer les atouts stratégiques dont il a hérité pour s'insérer dans des dispositifs politiques élargies où il retrouverait un rôle, en promouvant plus que tout autre Etat européen la constitution d'une politique européenne de défense ou du moins l'érection du « pilier européen » de l'Alliance atlantique¹⁰ (par là-même l'Etat national procède à sa dénationalisation).

Ces deux évolutions, toutes deux suscitées par la modification du contexte international, ont trouvé un terrain d'accord : l'interventionnisme -en faveur du maintien ou du rétablissement de la paix dans le monde en général et l'Europe en particulier. L'occasion en ayant été offerte par les conflits de l'ex-Yougoslavie mieux encore que par la guerre du Golfe¹¹. Dans les occurrences récentes d'interventions à l'extérieur du territoire français, la *Realpolitik* de la diplomatie froide a pu en effet consonner avec la morale et l'émotion de l'opinion.

Cette politique « stratégiquement correcte » de présence active qui s'appuie sur des principes juridiques classiques (le respect des règles du droit international) ou plus explicitement moraux (l'idéologie occidentale des droits de l'homme), s'associe à la volonté de construction européenne (qui, elle, bien qu'elle ne soit pas présentée comme telle, relève en dernière instance d'une analyse politique en termes de puissance). Ces deux idées dessinent dans leur convergence un nouvel espace de représentations et de valeurs dans lequel peut se redéfinir une politique étrangère accompagnée d'une politique militaire dont on voit bien que les déterminants sont très éloignés de ceux qui avaient fondé la politique extérieure et les conceptions stratégiques gaulliennes. *Ils fournissent en fait les éléments d'un nouveau consensus bien plus qu'ils ne permettent le maintien « en l'état et comme si de rien n'était » du consensus hérité du système élaboré par le général de Gaulle.* Le consensus ancien style -peut-être est-il bon d'y revenir si l'on veut mesurer l'évolution à laquelle on assiste- procédait, dans le cadre de l'affrontement bipolaire, de la volonté gaullienne d'indépendance et de libre détermination de la volonté de la France. Volonté centrée sur la défense du sanctuaire et de cette liberté affichée, certes, en mode nucléaire extrême, (la dissuasion du faible au fort), mais strictement défensive, concordante avec la période de repli sur l'Hexagone qui succéda à la décolonisation. Dans cet environnement international et dans ce cadre stratégique, l'idée d'intervention n'avait pas sa place. Elle évoquait même pour une large partie de l'opinion les dangers d'une politique

¹⁰ Les porte-parole du mouvement gaulliste ne manqueront pas cependant de souligner combien cette réforme est « au sens plein une réforme gaulliste », comme le dira Jean-François Mancel, « ...car elle élargit notre indépendance et notre sécurité tout en préservant le lien indispensable entre la nation et ses armées ».

¹¹ Pascal Boniface, « L'intervention militaire entre intérêts, morale, volonté et réticence », *Relations internationales et stratégiques*, n°24, hiver 1996.

aventureuse motivée par les égoïsmes nationaux ou les ambitions des chefs politiques. Aujourd'hui -si du moins l'on suit les récents mouvements de l'opinion auxquels ne peuvent pas manquer de s'adapter les responsables institutionnels-, c'est la non intervention qui pourrait être considérée comme une menace sur la sauvegarde de la sécurité collective. Ainsi que le note Pascal Boniface, l'intervention « hier associée à la notion d'agression, est aujourd'hui liée au concept de maintien de la paix ».

Lorsque le ministre de la Défense, Charles Millon, parle du nécessaire renoncement au « splendide isolement » de la politique de défense de la France¹², on mesure mieux encore la profonde modification intervenue dans l'idée que les responsables politiques se font de la France et de son rôle dans le monde, la distance considérable qui a été prise à l'égard d'une doctrine fondée sur l'affirmation gaullienne d'indépendance et de souveraineté -affirmation qui avait précisément constitué l'une des bases du premier consensus. Le choix chiraquien d'une « stratégie d'influence active plutôt que d'indépendance hautaine »¹³ manifeste un conversion de la posture politique et stratégique qui, sauf sous l'aspect d'adaptation de la France à l'évolution du contexte international¹⁴, n'a été que peu relevée¹⁵. Il est cependant important de la souligner car elle participe du processus de « dénationalisation » (au sens d'effacement de l'idée nationale ou de sa référence) de la culture politique française. Un phénomène dont l'analyse du débat sur la suppression du service militaire nous amènera à dégager d'autres aspects.

Il reste que les termes offerts à la discussion lors de la « consultation nationale » s'ils n'interdisaient complètement pas un débat sur la stratégie nouvelle adoptée par le président de la République et le Gouvernement, ils n'y incitaient pas non plus. La discussion de fait a été entièrement focalisée sur le problème du service national.

2- La méthode adoptée par le président de la République

¹² Dans *Le Monde* du 27 février 1996, le ministre déclare : « Face au défi de la mondialisation, le respect de l'exception française est incompatible avec le splendide isolement »

¹³ Selon les qualificatifs d'Olivier Debouzy dans « France-OTAN : la fin de l'autre guerre froide » », *Commentaire* n°74, été 1996.

¹⁴ Olivier Debouzy, notamment, qui, dans l'article cité, soulignera les aspects positifs de cette évolution : « L'imagination stratégique a repris le pouvoir en France ». Le renouvellement des positions stratégiques de la France signale la « fin de la contradiction entre les engagements d'alliance français en matière de sécurité et la politique européenne de la France ».

¹⁵ On trouvera cependant quelques analyses en ce sens : dans un billet ironique du *Nouvel Observateur* du 13 juin 1996, François Reynart juge que Jacques Chirac « n'est pas homme à s'embarrasser de cet absurde idéal de grandeur qui de toute façon est désormais très au dessus de nos moyens ».

Les termes de la discussion proposée par le président de la République ont circonscrit le débat d'une double manière. Ils tendaient d'une part à écarter toute discussion sur les choix stratégiques dans laquelle la réforme du service national s'insérait; ils portaient d'autre part sur les conséquences du passage à l'armée professionnalisée et non sur ce passage lui-même.

Gestion des termes mais aussi gestion du temps de la réforme. La refonte des institutions militaires de la France lancée par le président de la République est liée à une réforme globale de notre défense programmée sur une durée moyenne -au moins un septennat- et engagée par tranches successives.

Le premier moment a consisté dans la décision de reprise des essais nucléaires en juin 1995. Une mesure qui ne préjugeait en rien l'étape qui allait suivre, qui bien plutôt marquait en un geste d'allure gaullienne la volonté d'indépendance décisionnelle de la France, qui permettait de fait de renouveler la crédibilité de l'armement nucléaire français et qui allait fournir aux deux phases suivantes à la fois une garantie et une contre-assurance.

La seconde étape a consisté dans la décision de rapprochement des structures de l'OTAN marquée à Bruxelles en décembre 1995.

Le troisième moment a consisté dans la décision de professionnalisation des armées et dans l'annonce de l'ouverture d'un débat sur ce sujet en février 1996. Ce débat qui prendra la forme d'une « consultation nationale » consacrée à la réforme du service national.

Au moment où elle est lancée, la France dispose d'une armée largement fondée sur la conscription. Cette conscription qui s'effectue dans le cadre d'un service national n'amène plus, depuis 1965, tous les jeunes appelés sous les armes. Une part de plus en plus grande d'entre eux, même si elle reste encore très minoritaire, est dirigée vers d'autres institutions où le service prend des formes nouvelles, souvent très éloignées de leur matrice originelle -et pour cause, dans le cas des services effectués par les objecteurs de conscience. Cependant elles restent toujours rattachées à l'institution militaire puisque tout jeune français mâle est recensé pour les trois jours et puisque la gestion de son dossier est confiée à la direction du service national du ministère de la Défense.

L'institution des formes non militaires (ou paramilitaires pour ce qui est de la Gendarmerie) du service national relève de la longue déflation des effectifs recrutés par les armées depuis la fin de la seconde guerre mondiale et de la professionnalisation consécutive des forces. La mise en place de la force de dissuasion nucléaire par le général de Gaulle avait accéléré ce phénomène sans conduire pour autant à la mise en place d'une armée de métier par celui-là même qui semblait avoir prôné ce modèle avant-guerre¹⁶. Des raisons autant

¹⁶ Le colonel de Gaulle, dans le contexte de l'entre-deux-guerres et conformément à la politique de puissance européenne que la France s'était donnée, prônait une armée

politiques

(la manifestation de la volonté de défense de la nation renforçant la crédibilité de la dissuasion) qu'opérationnelles (la constitution de forces de manoeuvres blindées nécessitant le maintien d'effectifs importants) avaient conduit à ce maintien de principe qui n'empêchait pas une professionnalisation de fait au point que le système d'armée ne pouvait plus, en toute rigueur, être dit de conscription mais, plus proprement, de mixte. De sorte que si le débat ne portait pas sur l'option entre l'armée de conscription et l'armée de métier, comme beaucoup l'ont cru, il aurait pu porter sur l'alternative : maintien de l'armée mixte ou bien passage à une armée entièrement professionnalisée. Cette discussion, bien que l'on ait commencé de l'aborder, notamment dans la presse, avant l'intervention télévisée du 22 février, n'a pas fait officiellement l'objet du débat public. Les termes proposés fin février par le Chef de l'Etat, bien que cela ne fût pas formulé aussi directement que nous le faisons ici, portait sur les formes que devaient prendre l'abolition du service militaire (devait-il être ou non remplacé par une autre forme de service ?). La décision ayant été prise que l'armée serait entièrement professionnalisée, seules les dispositions consécutives seront effectivement offertes au débat. Dès lors qu'il était engagé dans des domaines ressortissants de l'option principale, ce débat signifiait le cautionnement de fait de l'option présidentielle préalable et décisive. Autrement dit, la discussion que l'on pu croire consacrée à la réforme du service national porta en fait sur les seules conséquences aménageables de l'abandon du service militaire et du passage à l'armée professionnelle. S'il pouvait sembler que tout pouvait être discuté¹⁷, la réforme du service national était, pour l'essentiel, jouée dès le 22 février 1996¹⁸.

à double composante : un corps blindé mécanisé entièrement professionnalisé et destinée à la manoeuvre assorti d'une armée de conscription, destinée, elle, à la couverture de ce corps et à la défense du territoire. Il fondait la critique de l'armée de conscription sur le fait que ce modèle conçu de manière exclusive conduisait à une gigantesque armée d'encadrement peu manoeuvrière et opérationnellement inapte aux missions qui lui seraient confiées, notamment s'il lui fallait se porter au secours d'un pays allié d'Europe. Le modèle prôné était par ailleurs conçu en référence à l'armée de l'adversaire, celle de l'Allemagne, alors constituée d'une force de 100.000 hommes entièrement professionnalisée, avant qu'Hitler ne rétablisse la conscription. Il est vrai, par ailleurs, que le colonel de Gaulle manifestait une défiance de style aristocratique vis-à-vis du système de la conscription et de ses effets de démocratie. Le colonel Charles de Gaulle écrivait à Patrick de Ruffay (cité par Jean Planchais) : « Le tumulte de notre temps et le nivellement torrentiel de la 'nation armée' ne font que rendre plus nécessaire ce magistère spirituel et moral qui est l'esprit de notre métier ».

¹⁷ Le ministre de la Défense comme le Premier ministre ne manquèrent jamais de dire que la discussion était largement ouverte et que tout pouvait y être discuté. Simultanément ils rappelèrent vigoureusement les contraintes du débat et parfois même les limites de l'exercice. Charles Millon, lors d'une discussion organisée sur France Culture (20h 30) le 18 mars 1996 se montrera très précis sur l'objectif poursuivi par le gouvernement : « En toute hypothèse, j'insiste, il n'y aura pas de remise en question de l'armée de métier ».

¹⁸ Si ce point ne fut que rarement soulevé cela est dû sans doute aux prérogatives particulières qui sont en France reconnues avec une grande facilité au président de

Bien que son horizon ait été dès le départ drastiquement restreint, le débat engageait à une réflexion idéologique, sociale et historique autant que technique et économique sur les liens qui unissent en France la population à sa défense et qui, plus largement, déterminent les formes de participations civiques dans le cadre d'institutions et de pratiques sociales édifiées par des Républiques successives. Discussion circonscrite donc mais recelant de profonds enjeux. C'est ici que le débat lancé par le président de la République en février 1996 prendra toute sa couleur, celle qui la distinguera des débats antérieurs : le thème du caractère républicain (ou non) du service national. C'est alors que se mettra en place tantôt un travail de deuil sur le service militaire, tantôt une tentative de démythification de cette forme de service, dans des expressions plus polémiques. Et, jouant de ces deux sensibilités, s'appuyant sur ces deux stratégies, nous assisterons à la tentative du ministre de la Défense, de trouver un compromis, de tracer une troisième voie, en lançant tout d'abord le projet d'un « service civique » puis en se rabattant sur l'idée d'un « rendez-vous citoyen ». Mais il s'agira là de la tentative d'un responsable politique qui, chargé de conduire une réforme voulu par le président de la République, essaiera de l'accorder à des idéaux et des principes dont celle-ci ne ressortait pas. Cette greffe de l'idéalisme sur le pragmatisme ne prendra pas -comme on le constatera vite avec l'abandon du projet de « rendez-vous citoyen » par le gouvernement de Lionel Jospin en août 1997. En attendant, idéaux et principes auront été longuement remués et constituent la part la plus substantielle du débat. La campagne d'information suivie de discussions dans la presse, dans les communes comme sur les bancs de la Représentation nationale, qui s'étend de février 1996 jusqu'à la première lecture de la loi juste avant que ne s'ouvre la campagne électorale de mars 1997, apparaît riche d'enseignements sur les raideurs rhétoriques des débats politiques et intellectuels français. Mythes et contre-mythes y ont été rituellement opposés, s'y est une fois de plus manifestée une étonnante capacité à traiter des problèmes en des termes très éloignés de ceux dans lesquels ils se posent véritablement. Le fait d'examiner le débat essentiellement au travers des médias de la presse écrite, comme nous le faisons, aura contribué sans doute à souligner plus encore ces travers.

Certains cependant ne s'y étaient pas trompés qui d'emblée ont exposé la logique profonde de la réforme en même temps qu'ils ont annoncé quelques uns de ses points de friction idéologiques. Ainsi, Arthur Paetch, rapporteur du budget spécial de la défense à l'Assemblée nationale, qui avait donné dans *Le Figaro* du 28 décembre 1995, un aperçu de la réforme qui allait être bientôt exposée par le Président de la République :

la République en matière de politique de Défense depuis que la Ve République existe, mais c'est aussi peut-être et surtout parce que la bataille sur le thème de la conservation de la tradition du service national ne pouvait être désirée par aucun des partenaires politiques du fait de l'obsolescence radicale dont était frappée le service militaire (*cf. supra* chapitre 2, section 2).

« La coïncidence d'une exigence militaire, d'une contrainte financière et de l'éloignement d'une menace d'agression directe de nos frontières plaide clairement pour l'armée de métier. *Il faudra certes vaincre nombre de réticences, terrasser bien des mythes.*

« Il en est deux, ajoute le député, que je veux réfuter ici:

« Le premier : la conscription valeur clef de la République ? Rien de plus faux. Le service militaire n'a pas été institué par la Révolution qui s'est contentée de le décréter (en fait il sera institué au début du XXe siècle face au constat de notre infériorité numérique devant l'Allemagne)¹⁹

« Le second mythe est celui du coût de l'armée de métier. »

Dans la suite de son propos, il résume la philosophie de la réforme :
« Ce sont nos besoins qui doivent déterminer l'architecture de notre défense »

Déclaration intéressante car elle présente des idées et des méthodes d'argumentation qui vont par la suite être systématiquement reprises. Tout d'abord, la volonté affichée de terrasser des mythes et de se mettre au service d'une pratique politique guidée par le principe de réalité. Ensuite, l'idée de dissocier service national et idée républicaine et cela en dressant implicitement le procès de dénationalisation du service national. Un service qui dans l'argumentation du Rapporteur n'est pas puisé dans le fond français mais est copié sur le modèle allemand²⁰.

Le débat déjà limité dans ses termes dès son lancement par le président de la République, l'était plus étroitement encore par l'annonce du vote en fin de session du projet de loi de programmation militaire. Ce dispositif d'encadrement de la discussion suscitera un profond embarras chez les parlementaires chargés au bout du compte de se prononcer ainsi qu'en témoigne la lecture des rapports remis par les commissions *ad hoc* de l'Assemblée nationale et du Sénat. Pour les membres de ces institutions, il s'avérera extrêmement difficile de choisir l'une ou l'autre branche de l'alternative proposée par Jacques

¹⁹ Le 1er février 1996, François Heisbourg explique dans un article donné au *Nouvel Observateur* "pourquoi il faut supprimer le service militaire" : « Nous vivons aussi avec des empilements de mythes, de souvenirs, de valeurs. Cela commence avec Valmy et les soldats de l'An II, amalgame de professionnels des armées royales et de volontaires de la République n'étant pas des conscrits. La conscription, n'est apparue qu'en 1978 avec la loi Jourdan ».

²⁰ Nous nous intéresserons dans ce rapport au volet idéologique du débat dans ses aspects politiques, historiques et sociaux. C'est pourquoi nous ne discuterons pas du second mythe dénoncé ici, celui du coût de l'armée professionnelle, notons seulement qu'il est dénoncé un mois avant la publication du rapport Balkany traitant ce sujet et contribuant, précisément, à l'oeuvre de démystification.

Chirac le 22 février (service obligatoire entièrement rénové ou services volontaires) ou bien d'élaborer des contres-propositions, bref de créer un champ polémique qui permette de se situer dans un camp ou dans un autre. Il ne s'agissait pas en effet de se prononcer pour ou contre l'armée professionnelle, mais pour tel ou tel type de service national, pour l'obligation ou le volontariat et pour finir pour telle ou telle durée du rendez-vous citoyen. Cela à l'intérieur de contraintes techniques juridiques et économiques rigoureuses qui conduisaient chaque fois à en rabattre sur les choix (il ne pouvait pas par exemple être question de mettre en place un service civil universel obligatoire en en faisant peser le coût sur le ministère de la défense).

Il n'y eu du reste pas de défenseur acharné du service militaire, tel du moins qu'il existe de nos jours (un service à dix mois qui ne satisfait à peu près personne), et il n'y avait sur les bancs des Assemblées que fort peu d'ennemis déterminés de l'armée de métier. Tout au plus aurait-il pu y avoir de nombreux partisans d'une armée mixte si cette hypothèse n'avait pas été d'emblée écartée. Le parti communiste, qui ne pesait au demeurant que d'un faible poids dans la discussion, que l'on savait très hostile à l'armée de métier ainsi qu'au développement des services civils, était lui-même partisan d'une profonde réforme du service national (« Un service national utile, aménagé dans le temps et démocratisé »).

L'embarras était provoqué par la situation tactique à laquelle les partenaires du débat étaient confrontés. Ils pouvaient cependant l'aborder sous deux angles différents. Le premier (nous l'avons vu adopté par Arthur Paetch) consistait à traiter de tout projet de défense en partant de l'idée pragmatique de la détermination des besoins. Cette méthode sage et positive présentait en outre un beau pedigree politique puisqu'elle rejoignait celle-là même que proposait le colonel de Gaulle dans *Vers l'armée de métier* : « Ce qu'il nous faut c'est l'armée de nos besoins et non celle de nos habitudes ». Ce tour de pensée réaliste et anti-nostalgique constituera la grande machine à se délester du fardeau du mythe du service national. Un nombre considérable de partisans de l'armée de métier y aura recours - que l'on s'étonnera peut-être ici de retrouver ensemble - Le Pen, par exemple, qui s'adressera dans *Le Figaro* du 6 février 1996 à ceux qui sont aveuglés « y compris, je cite, dans nos propres rangs, par le poids de la tradition (...) Il faut, dit-il, partir des besoins et dès lors se donner les moyens d'y répondre ». Paul Quilès, quant à lui, interrogé sur les « sensibilités républicaines de gauche », c'est à dire par ceux des siens qu'inquiètent une armée qui ne serait plus construite sur le modèle de l'armée démocratique proposé par Jaurès, il répond :

« Je suis totalement républicain, mais de grâce ne posons pas le problème en termes d'affrontements quasi-théologiques : armée populaire contre armée prétorienne (...) Evitons les batailles d'images d'Epinal . Nous avons en fait à répondre à une série de questions concrètes sur

trois plans : militaire, social et de jeunesse²¹ ».

Deux exemples d'une formulation qui sera si souvent reprise qu'elle finira par être subvertie. Ainsi Jacques Isnard, le spécialiste des problèmes de défense au *Monde*, écrira le 18 avril 1996 :

« Face à des contraintes économiques qui touchent au train de vie de l'Etat, la France n'a-t-elle pas choisie de s'en tenir à l'armée de ses ressources financières et non plus à celle de ses rêves stratégiques ».

La seconde méthode consiste, plutôt qu'à opposer le principe de réalité aux illusions ou la modernité à l'archaïsme, à reconnaître qu'en effet le problème est complexe, qu'il ne peut être réduit à une simple alternative logique et qu'il convient donc de l'examiner sous ses divers aspects, chacun devant être traité à part et dans son ordre. Si la première méthode est de caractère polémique, la seconde est plus subtile. Rien d'ailleurs n'empêche de les combiner en jouant sur différents plans d'argumentation comme savent le faire les bons rhéteurs et comme nous en avons présenté un exemple digne d'un grand oral de l'ENA au travers de l'argumentation proposée par Paul Quilès qui, après avoir procédé aux dissociations utiles, distribue le problème sur trois plans : militaire, social et de jeunesse.

C'est au fond cette méthode qui sera privilégiée par le Président de la République et le gouvernement en découplant le problème du service national de celui de l'organisation de la défense par le biais de la formule du service civil ou civique et par l'organisation d'un débat sur la faisabilité des formules proposées. Cette méthode du découplage permettra à ceux qui l'emploieront de jouer sur deux niveaux : un niveau étroit de prise en considération technique et strictement pragmatique du problème et un niveau plus large de prise en considération sociale, éthique et philosophique. La méthode « découplage-double envisagement » sera essentiellement le fait des hommes politiques, rhéteurs par fonction ; celle qui joue sur la confrontation d'alternatives tranchées sera plutôt pratiquée par les intellectuels et les journalistes d'opinion, idéologues par fonction et plus libres dans leur expression sur les problèmes de Défense que les politiques membres de partis devenus soucieux depuis les années '80 de préserver un certain « consensus » dans ce domaine. A l'occasion de la présentation de ces deux méthodes nous signalerons l'attitude que nous avons adoptée pour parcourir le champ du débat en vue d'en dégager les logiques de discours qui s'y déploient.

3- La confrontation polémique

Comme l'on peut en juger par les travaux des commissions du

²¹ *Libération*, «Le service militaire n'est plus nécessaire», le 10 février 1996.

Parlement et la lecture de la presse écrite, l'allure du débat s'est moins caractérisée par de vifs éclats que par le fait qu'il a été traversé tout au long par un profond malaise. Les membres de la représentation nationale, comme nombre de ceux qui à des titres divers se sont engagés dans la discussion, se sont fait sur ce point l'écho d'un sentiment partagé par l'ensemble de la population à l'égard de la conscription. Les sondages²² montrent en effet que les Français dans leur majorité n'ont jamais vraiment cessé de manifester leur attachement à la conscription tout en se prononçant de plus en plus souvent en faveur d'une armée de métier²³. Ce fait, qui pourrait passer pour une inconséquence frappe par sa constance. Observant ce phénomène, François Cailleteau, partisan de longue date d'une armée de métier, notait déjà en 1990 : « Les Français ne sont pas persuadés que la conscription soit la meilleure des formes de constitution des armées, mais ne croient pas à la possibilité d'y renoncer, sans qu'il soit facile de déterminer les raisons de cette croyance²⁴ ». Plus encore que d'une inconséquence, il s'agirait d'une croyance ou, pour reprendre un thème développé par le sociologue François Gresles, d'un effet de persistance d'idées reçues²⁵. Une croyance, comme toute survivance, stéréotype ou image d'Epinal, est, chacun le sait, condamnée par la raison et, avec de fortes probabilités, par l'Histoire. Il suffit dès lors de mesurer son ineptie pour s'en détacher. Une partie du débat consistera d'ailleurs en la tentative de « déconstruction » des

²² Cf. André Thiéblemont, « Sondages et service national : le faux débat entre service national et armée de métier », *Les Champs de Mars*, n° 1, Paris, La Documentation Française, 1996, pp. 21-43.

²³ L'auteur (cf. note précédente) remarque que dans un sondage *Sofres-Figaro Magazine* effectué peu de jours avant la déclaration présidentielle du 22 février 1996, 72% des Français indiquaient leur souhait de voir la défense assurée par une armée de métier, mais que seulement 19% d'entre eux souhaitaient la suppression pure et simple du service national -41 % souhaitant le maintien de sa forme militaire, 36% préférant sa transformation en service civil. Six mois après la déclaration présidentielle, après que le débat des commissions parlementaires ainsi que la consultation nationale ont eu lieu et deux mois après que Jacques Chirac a fait part de sa décision ultime (le 28 mai), le journal *Libération* du 27 août 1996 faisait état d'un sondage de la *Sofres* où 79% des sondés se déclaraient pour l'armée de métier cependant que 43% voulaient conserver l'institution de la conscription, 46% continuant de penser le service militaire comme étant nécessaire à la défense. Commentant ce sondage, *le Canard enchaîné* du 28 août y verra un indice de confusion des esprits. Ce dernier type de remarque est exceptionnel ; en effet, la plupart des journaux ne relèveront pas ces « contradictions » ; ils préféreront dégager des sondages le seul enseignement qui leur paraîtra digne d'intérêt en ne relevant que l'accord majoritaire des Français sur la professionnalisation des armées.

²⁴ F. Cailleteau, « La conscription : les éléments du problème », Paris, *Défense nationale*, janvier 1990, p. 15. Une ingénieuse tentative d'explication de cette « croyance » sera présentée par l'ancien chef du Contrôle général des armées devant la commission Séguin le 25 avril 1996. Cf. *La France et son service*, Paris, D.I.A.N. 25/96., Tome II, Volume II, p. 154.

²⁵ Cf. François. Gresles, « Le citoyen-soldat garant du pacte républicain : à propos des origines et de la persistance d'une idée reçue », *L'Année sociologique*, Paris, 1996, 46/1, pp. 105-125.

mythes républicains fondateurs de l'armée de conscription. François Fillon (ministre délégué à la poste, ancien président de la commission de défense de l'Assemblée nationale) illustre bien ce procédé en écrivant pour *Le Monde* : « Les tabous et contrevérités qui ont longtemps tronqué le débat sur le service militaire s'éclipsent au profit du seul choix conforme aux exigences de notre temps »²⁶. La méthode de confrontation polémique consistera donc à polariser les termes du difficile débat sous forme d'alternatives simplificatrices. Elle permet de mener le combat contre les traditions encombrantes (le mythe de Valmy mais aussi l'idée du caractère de « creuset républicain » du service national), en substituant aux « raisonnements par habitudes » la méthode de l'approche des problèmes de défense par objectifs, en termes de moyens/fins. La méthode de confrontation polémique peut être directe, elle peut être aussi sous-jacente aux arguments avancés. Elle accompagne, en effet, les divers jeux sémantiques que nous étudierons plus loin en analysant le sous-débat sur la bataille de Valmy ou les thèmes du volontariat ou de la professionnalisation. Il apparaîtra alors que les trames cognitives de ces sujets sont constituées par des oppositions simples mais diversement combinées telles que les alternatives archaïsme/modernité, autoritarisme/démocratie, amateurisme/efficacité, inertie/rapidité ou, comme dans la démarche que nous venons de discuter, irrationalité/rationalité.

Mais une manière de traiter, dans l'exemple que nous avons pris, le fait décelé par les sondages autrement que comme non rationnel consisterait à l'envisager comme l'expression d'un phénomène complexe, traversé par deux logiques, comme un phénomène à plusieurs dimensions et jamais entièrement réductible à une seule d'entre elles. C'est ainsi que procède André Thiéblemont qui voit deux types d'attitudes jouer ensemble dans les sondages : « Une logique militaire qui ne prend en compte que la seule défense du pays et une logique plus englobante qui perçoit -à tort ou à raison- l'institution du service national dans la complexité des fonctions sociales qu'elle est censée remplir dans la France d'aujourd'hui »²⁷.

Ces deux logiques coexistantes -auxquelles participent les faits de mémoire collective et de représentations identitaires- animent en profondeur le débat qui s'est ouvert en février 1996. Il faut, selon nous, se saisir de cette clef si l'on veut traverser l'enchevêtrement des arguments qui s'y déploie.

4- « Découplage-double envisagement »

La méthode du découplage déjà signalée dans l'usage qu'en a fait Jacques Chirac, sera largement employée par Charles Millon, mais ce

²⁶ Dans article donné au *Monde* du 22 février 1996.

²⁷ A. Thiéblemont, article cité, pp. 21-43.

sera encore François Fillon qui en fournira la plus claire illustration dans article paru dans *Le Monde* du 22 février 1996 : « La conscription a longtemps été l'âme de notre défense et l'expression d'un projet de société. Cette dimension républicaine ne peut être aujourd'hui totalement ignorée, d'où la nécessité de réfléchir au service civil. En revanche, le service militaire, tel qu'il est, échappe à l'examen critique de notre stratégie »²⁸.

La pratique du double envisagement peut, elle, être illustrée par la formulation suivante de Charles Millon : « La défense n'est pas uniquement de caractère militaire (...) Le concept global de défense intègre des domaines aussi variés que la préservation de la cohésion sociale ou la défense de l'environnement ». On le voit ici, le procédé est parfaitement adaptée à la double logique d'appréhension du phénomène discernée par André Thiéblemont. *Elle ne formule pas une antithèse mais énonce une complexité*, un quasi-paradoxe. A partir de cette position -et combinée à l'occasion avec le procédé de découplage- deux registres peuvent être tenus en fonction des circonstances, des interlocuteurs et de l'allure prise par les débats. Ils peuvent en quelque sorte procéder par changements de focales, l'une qui réduit ou ramène le problème à sa dimension militaire et qui l'évalue en termes de stricte rationalité, de faisabilité et d'efficacité, l'autre qui consiste à élargir la problématique du service national en usant du concept stratégique de « défense globale », ou bien en l'appréciant en termes politiques de cohésion sociale. Et l'on sait que sur ce plan le ministre lancera l'idée d'une nécessaire réflexion sur ce qui sera appelé un temps le « service civique ». Il ne cessera en outre de répéter à ses interlocuteurs que le débat est largement ouvert, qu'ils doivent faire preuve d'imagination. Le ministère de la Défense diffusera dans le pays 50.000 questionnaires dont le dossier de présentation²⁹ invitera les « forces vives du pays (...) à définir un nouveau Service National (...) lieu privilégié du pacte républicain³⁰ ». Cependant le ministre de la Défense, libéral et attentif au maintien de l'esprit républicain, saura aussi se montrer un ferme gestionnaire soucieux de rigueur doctrinale et budgétaire en ce qui concerne, par exemple, la prise en charge par le ministère de la défense des formes du service civil dont il s'était pourtant fait l'ardent promoteur. Lorsque

²⁸ Découplage producteur de tensions schizoïdes. René Galy-Dejean, au cours des auditions de la Commission Séguin § s'interroge (p. 500) : « Par moments, je me demande si nous ne devons pas au sein de cette mission, résoudre deux problèmes tout à fait différents : l'un relatif à la défense de ce pays, donc par conséquent à ces armées ; l'autre portant sur ce fantastique problème qu'est l'utilisation de notre jeunesse à un moment donné de sa vie. Comment peut-on l'insérer dans le processus civique ? ».

²⁹ Cf. *Le Monde* du 22 avril 1996.

³⁰ Charles Millon déclare dans *Le Monde* du 25 février 1996 : « Y a-t-il un avenir pour un service national rénové ? Ce n'est pas un débat militaire technique (...) ce qu'il y a en jeu c'est la nature même du pacte républicain, le lien qui unit le citoyen à la nation ». Nous donnerons de nombreux autres exemples de déclarations de ce type dans le chapitre 4, section 4 de cette étude.

le débat risquera de prendre des allures incontrôlables budgétairement ou de déboucher sur des mesures difficilement praticables, il n'hésitera pas à rappeler que, dans l'esprit de la nouvelle réforme, le ministère de la Défense sera conduit à s'occuper strictement des problèmes de défense et d'eux seuls. Quoiqu'intervenant plus rarement dans le débat, le Premier ministre, Alain Juppé, procédera de la même manière, déclarant par exemple, d'une part, à l'Assemblée Nationale, le 6 février 1996, que « la réforme touche ce qu'il y a de plus profond dans le pacte républicain » et rappelant, d'autre part, le 20 avril que « le service national est au service de la défense et non l'inverse ». Différemment, procédant en quelque sorte dans l'ordre inverse de celui de son ministre de la défense, le Président de la République choisira de se placer en un premier temps dans une perspective étroite : il exposera son choix d'une armée professionnelle à partir de considérations d'efficacité, d'adaptation à la modernité, en termes de solution technique, stratégique et économique. Il déclarera le 22 février : « Je veux une défense qui soit plus efficace, plus moderne et moins coûteuse »³¹; *Le Monde* du 5 mai relève, dans le même sens, un autre de ses propos: « Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la recherche du meilleur rendement, de l'efficacité maximale ». En revanche, lors de son allocution télévisée du mois de mai, se saisissant de l'idée d'un rendez-vous citoyen avancée par l'une des commissions parlementaires, il se placera clairement sur le large registre éthico-philosophico-historique comme en témoigne ces quelques extraits de l'allocution : « Si le service national est devenu peu à peu inadapté, je veux défendre l'idéal républicain d'égalité, de liberté, de patriotisme (...) c'est pourquoi je veux que chaque jeune Français, une fois dans l'année de sa majorité, vive une rencontre avec la nation (...) Il y a pour notre pays, une exigence de modernité, mais il y a aussi une exigence de fidélité. Fidélité à une histoire, fidélité à une culture marquée par le lien particulier qui unit chaque Français à sa patrie ». Et après avoir noté que les jeunes perçoivent moins facilement qu'avant ce que signifie être Français, il conclut de manière quelque peu énigmatique : « C'est le sens profond de cette réforme ».

³¹ Cf. *Le Figaro* du 23 février 1996.

CHAPITRE 2 : ENJEUX DE MOTS

Dans l'espace polémique et rhétorique que nous venons de présenter, le débat s'est nourri de références idéologiques et historiques parfois controuvées qui se présentent en arrière-fond du débat. Plus directement il a été fait un usage équivoque d'un certain nombre de termes. Cette confusion était-elle inhérentes aux termes eux-mêmes, à la difficulté de traduire une réalité complexe et inédite en mots clairs et usuels ? Nous montrerons que tel n'a pas été le cas.

1- Volontaires, engagés/soldats de métier

Parmi les faits ayant contribué à brouiller la perception des enjeux du débat, on ne peut que souligner la confusion qui a régné sur les termes de volontaire, d'un côté, et celui d'engagé (lui-même proche de ceux de soldat professionnel ou de soldat de métier) de l'autre. Une telle confusion a été entretenue par certains jeux de mots et d'idées lancés en cours de débat. Notamment, par François Heisbourg, qui a abondamment utilisé le thème des « volontaires », que ce partisan d'une armée de métier développe dans un livre appelé à nourrir le débat : *Volontaires de l'an 2000*³². Le titre de ce livre annonce en une formule suggestive l'idée que feront jouer la plupart de ceux qui promouvront la professionnalisation complète des armées, à savoir la conception selon laquelle les volontaires à venir seront, au plan symbolique, les homologues des « volontaires de l'an II ». La sémantique idéologico-historique du volontariat, présente dès la déclaration présidentielle du 22 février et qui va traverser le débat dans son entier (en survivant aussi bien à l'abrogation de la conscription militaire qu'à l'abandon des différents projets de service civil ou civique comme à celle du rendez-vous citoyen), gît dans la représentation historique qui enveloppe cette formule d'un halo doré. L'idée-image des volontaires post-modernes permettra en fin de course -quand Jacques Chirac annoncera, le 28 mai 1996, la mise en place concomitante du « rendez-vous citoyen » et des volontariats- de concilier métaphoriquement l'exigence de « modernité » et celle de « fidélité »³³, de relier l'armée professionnelle exigée par la présent

³² François Heisbourg, *Volontaires de l'an 2000*, Balland, Paris, 1995. Les solutions qu'il y préconise anticipent largement sur celles qui seront prises par le président de la République. Cet ancien directeur de L'I.S.S. de Londres sera le spécialiste invité à intervenir le plus souvent au cours du débat dans l'ensemble des médias écrits comme audiovisuels.

³³ En conclusion de son allocution du 28 mai 1996, Jacques Chirac déclare : « Le

travaillant pour l'avenir avec l'armée de la nation républicaine léguée par l'Histoire.

Comme François Heisbourg est l'un des contempteurs du « mythe Valmy », il ne peut s'agir pour lui comme pour ceux qui usent du même procédé que de jouer le mythe contre le mythe, du moins la lettre du mythe contre son esprit. Qui peut, en effet, penser un seul instant que les personnes qui seront demain admises comme volontaires sous l'uniforme (baptisés « volontaires au service national »³⁴) le feront à la manière de leurs supposés ancêtres : pour se porter au secours de la Patrie en danger, pour défendre les acquis de la Révolution ou retrouver l'honneur dans une France occupée³⁵ ? Dans le contexte contemporain -qu'on le regrette ou non- le terme «volontaire» a perdu son sens historique, le thème du volontariat « à la manière de nos ancêtres les Républicains » ou « de nos ancêtre les Résistants » est un slogan qui pour être politiquement efficace n'en est pas moins dépourvu de contenu réel dans le nouveau type d'armée appelé à se mettre en place. Nous nous trouvons là en présence d'un magnifique exemple d'usage syllogistique de la terminologie qui a manifestement subjugué les esprits puisqu'il semble que l'on y ait vu que du feu. L'intéressant échange qui a eu lieu dans l'enceinte de la

monde change, le XXIème siècle est à nos portes. Il y a pour notre pays une exigence de modernité ». Exigence à laquelle il ajoute celle de « fidélité à (notre) histoire ». Cf. *Propos sur la Défense*, Ministère de la défense / SIRPA déjà cité, avril/mai 1996, n°59. p. 151.

³⁴ Le chiffre de 27. 000 pour 2002 a été avancé. Le nouveau et curieux syntagme de « Volontaires au service national » apparaît dans l'allocution du ministre de la Défense à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la programmation militaire 1997-2002 devant le sénat, le 19 juin 1996. L'indistinction avec le concept d'engagé au sens classique de quasi professionnel devient importante dès lors qu'au sujet de cette catégorie de soldats est employé le terme d'« engagés volontaires », comme c'est le cas par exemple dans le discours du ministre de la Défense lors de la discussion du projet de loi relatif aux mesures en faveur du personnel militaire dans le cadre de la professionnalisation des armées, le 9 octobre 1996, devant l'Assemblée Nationale. Cf. *Propos sur la Défense*, doc. cité, octobre 1996, n° 62, p. 43. La désignation classique des engagés dans l'armée de terre est d'ailleurs depuis longtemps celle d'EVAT: Engagés Volontaires de l'Armée de Terre. Difficile à partir des appellations de volontaires au service national et d'engagés volontaires d'établir une claire distinction à moins que, comme nous tendrons à le montrer, il n'ait pas lieu, précisément, d'en établir de nette.

³⁵ A l'utilisation de l'image des « Volontaires de l'an II » s'ajoute en effet celle des « Volontaires de la génération 40 » comme en témoigne notamment cet extrait du discours du ministre de la Défense à l'occasion de la journée « De la résistance à la victoire », tenu le 28 septembre 1996 à Saint-Jean-de-Luz : « Volontaires sans uniformes, volontaires pour vous exposer au danger, à la torture, à la mort, volontaires pour rendre à la France sa liberté, son honneur, son âme (...) Volontaires de la génération 40, c'est avant tout à la jeunesse d'aujourd'hui que s'adresse votre témoignage (...) Puisse l'exemple des volontaires de la Résistance inspirer ceux qui seront, demain, les volontaires de la République. ». Cf. *Propos sur la Défense*, Ministère de la défense / SIRPA, août septembre 1996, n° 61, p. 96 et 99. Le travail de ravalement de l'idée de volontariat opère donc sur deux événements à fondateurs des mythes de l'histoire politique contemporaine française : la Révolution et la Résistance.

commission de l'Assemblée nationale, le 25 avril 1996, entre Philippe Séguin, Président de la commission, et l'Inspecteur général des Finances François Cailleteau³⁶ montre que, dans les armées françaises à venir, les volontaires ne seront plus qu'une variété d'engagés, s'insérant dans le subtil dégradé de contrats pouvant aller d'une à plusieurs années. Ce seront des soldats exerçant de manière particulièrement brève le métier de soldat professionnel (ou la profession de soldat de métier). Les volontaires verront leur générosité récompensée par une indemnité tandis que les engagés toucheront, eux, un salaire³⁷. Seuls les réservistes³⁸ pourront avoir quelque rapport avec ce qu'il était convenu d'appeler, classiquement et dans le contexte français, des volontaires. Quant aux autres formes de volontariats, ceux qui s'effectueront en dehors des unités opérationnelles, ils n'entretiendront manifestement qu'une relation très lointaine avec le modèle invoqué du soldat de l'an II -même ceux qui, là encore en nombre limité, s'effectueront dans la police ou la gendarmerie.

³⁶ Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume II, pp. 151-152.

³⁷ Cf. les réponses du Ministre aux questions des députés lors du débat budgétaire du 6 novembre à l'Assemblée nationale, *Propos sur la Défense*, Ministère de la Défense/SIRPA, n°63, p.29. Des réponses auxquelles on peut ajouter l'éclairage apporté par sondage IPSOS-Ministère de la Défense, effectué en novembre 1996, qui montre que parmi les éléments qui inciteraient à se porter volontaire pour effectuer le service national, trouver un emploi à la fin du service et une rémunération suffisante recueille plus de 50%, très loin avant le patriotisme ou le désir d'être utile à la société.

³⁸ Il en est prévu 50.000 pour les armées et 50.000 pour la gendarmerie. Ce seront souvent d'anciens soldats professionnels.

Le lien entre « volontaires de la République » et l'idée d'égalité est implicite au cadre des références républicaines. La critique du service national obligatoire s'est appuyée sur l'idée que l'obligation du service était devenue inégalitaire. Cependant, comme ne manquera pas de le relever la Commission armée-jeunesse, le futur volontariat sera nécessairement plus inégalitaire encore que l'ancien service. Ce n'est donc pas le critère de discrimination égalité/inégalité qui aura de manière décisive joué mais le critère d'obligation ou de volontariat. Indice de plus de ce que, malgré ce qui a été avancé par de nombreux interlocuteurs, l'idéologie sous-jacente à la réforme n'était pas républicaine démocratique ou nationale républicaine mais simplement libérale. Le lointain modèle du volontaire de la République aura donc été invoqué, l'équivoque historique³⁹ et idéologique entretenue, tout au long du débat, parfois au prix de curieux tours de passe-passe. Ainsi, dans un grand hebdomadaire, un autre spécialiste n'aura-t-il pas hésité à écrire au sujet des volontaires de Valmy, qu'il s'agissait de « *volontaires*, c'est à dire, si l'on ne joue pas sur les mots *d'engagés* »⁴⁰!. Et l'on peut trouver mieux encore (mais il ne s'agit plus là, il est vrai, de spécialistes de la défense) : « A Valmy, c'est *l'armée républicaine professionnelle* qui a gagné la bataille »⁴¹...

2- Armée professionnelle/armée de métier ; professionnalisation

De fines typologies ont été élaborées visant à établir des modèles d'armées en fonction de leur mode de recrutement (volontariat, conscription, contrat d'engagement), des combinaisons de ces modes

³⁹ Si le volontaire nouvelle manière se raccorde à une tradition française c'est à celle de l'engagé volontaire conçu comme un homme de troupe entretenu par l'Etat et mal payé. Tradition qui s'oppose à celle du professionnel britannique exerçant un métier reconnu et rémunéré, honoré d'un salaire. Le volontaire s'il se rengage risque de rejoindre dans la précarité de son statut le « vieux soldat » du XIXe siècle.

⁴⁰ Pascal Boniface dans *L'Express* du 9 mai 1996, article déjà cité. L'absurdité de la remarque ressort bien évidemment de ce que, si tel avait été le cas, on n'aurait pu distinguer statutairement leurs bataillons des régiments de ligne professionnels aux côtés desquels ils combattirent. Commentant les perspectives de professionnalisation des armées annoncées par le ministre de la Défense Patrice-Henry Désaubliaux, lui, ne s'y trompera pas qui écrira dans *Le Figaro* du 18 janvier 1996 : « Les volontaires : nouvelle appellation des engagés de courte durée ». Ce qui est vrai par rapport au statut des engagés d'aujourd'hui est faux par rapport au statut des soldats de métier hérités par la Révolution des armées royales.

⁴¹ André Dumas, éditorial, dans *Réforme* du 8 juin 1996. De même, mais ici la confusion est autre, elle procède par indistinction et non par distinction erronée, Albert du Roy, dans *L'Événement du Jeudi* du 22 février 1996, se croit obligé de préciser que « Le *service militaire* serait limité à des *engagés, volontaires* pour accomplir deux ou trois ans sous les drapeaux. » (dans un tel énoncé l'appelé, le volontaire et l'engagé s'entremêlent). Quant à l'éditorialiste de *La Tribune Desfossés* (article du 14 février 1996 déjà cité), il n'hésite pas à annoncer la mise en place d'une « *conscription volontaire* » -géniale absurdité pourrait-on dire puisqu'elle exprime en une caricature non délibérée cette improbable conciliation des contraires que des responsables institutionnels prétendent cependant réaliser.

liés aux différentes formes de conscriptions (différentes formules d'armées « mixtes » selon notamment le degré d'intensité, plus ou moins universelle, plus ou moins sélective, de la conscription), des types de constitutions de réserves, etc. Bernard Boëne et Michel-L. Martin, par exemple, en ont présenté une classification particulièrement instructive dans un ouvrage où sont comparés différents modèles d'armées occidentales, et notamment le modèle français avec les modèles anglo-saxons⁴². Mais, dans une analyse du débat sur la réforme, c'est moins à des distinctions techniquement fondées que nous avons affaire qu'aux brumes du sens commun ou à ses oppositions sommairement tranchées.

La catégorisation qui s'impose le plus communément en France est constituée par la distinction entre l'armée de conscription et l'armée de métier. Dans le contexte français, l'armée de conscription, outre qu'elle est la forme traditionnelle d'armée, constitue une institution historique, sociale et politique. L'armée de conscription est avant tout le lieu où se sont forgés, sur un mode coutumier, les liens concrets entre le corps des militaires dits d'active et les « civils » ; le séjour sous les armes et le drapeau a surtout constitué une étape de la vie civique, une expérience -plus ou moins positive- au cours de laquelle s'éprouvait l'appartenance de chaque individu à l'ensemble national. Par ailleurs, toute une tradition politique voit dans l'armée de métier un anti-modèle de cette institution nationale mise en place par la Révolution. Ces traits hérités d'une histoire relativement courte (selon que l'on fait remonter le « service » à 1905 ou à la Révolution) mais toujours intense, pleine de souvenirs individuels partagés ou transmis, formant le tissu toujours animé des représentations sociales rendent délicate tout projet de réforme de l'institution. En effet il y a d'une

⁴² En 1991, Bernard Boëne et Michel-L. Martin ont présenté la classification en six modèles suivante : 1) l'armée maintenue en son système actuel, soit une *armée mixte avec conscription universelle égalitaire imparfaite* ; 2) *l'armée de métier* qui peut prendre deux formes, celle qui privilégie les carrières moyennes ou longues et qui mérite le mieux l'appellation d'armée de métier ou celle qui réserve des carrières aux cadres pour n'offrir aux militaires du rang que des contrats à court terme (les auteurs précisent, avec un scrupule taxinomique que d'autres n'auront pas, qu'il serait plus exacte de parler en ce cas d'« armée de volontaires » si ce terme n'évoquait pas, en France, irrésistiblement Valmy, et, de fait, nous avons noté l'usage ambigu qui a été fait du terme de volontaire au cours du débat ; ils proposent donc de la caractériser comme une « armée d'engagés ») ; 3) *l'armée mixte de conscription sélective assortie de contreparties*, proche du système de conscription qui avait prévalu aux Etats-Unis avant le passage à l'armée professionnelle ; 4) *l'armée à deux vitesses ou à deux composantes*, l'une professionnelle et polyvalente, l'autre composée d'appelés et vouée à la seule défense du territoire (selon un système proche de la *National Guard* américaine qui se constitue en dehors de l'armée de métier ou d'active) ; 5) *l'armée mixte avec conscription universelle différenciée et à contreparties modulées*, soit une armée mixte assez proche du modèle d'avant la réforme, mais organisée sur la base de contrats individuels (type VSL), dérogeant au principe d'égalité devant l'obligation car prévoyant des durées de services plus ou moins longues, permettant en contrepartie une gestion fine de la ressource ; 6) *l'armée de service national universel à composante civile et militaire*, proche du système développé par les Allemands. Cf. Bernard Boëne et Michel-L. Martin (dir.), *Conscription et armée de métier*, Paris, FEDN, 1991, pp. 19-24.

part ce qu'un journaliste appellera la « puissance mythique de notre service national »⁴³, d'autre part les nécessités techniques et politiques de le bouleverser radicalement sans pour autant tout abandonner de lui.

Lors du débat d'orientation sur la politique de défense, à l'Assemblée nationale, du 20 mars 1996, Charles Millon déclarera : « Le passage à l'armée professionnelle impose la disparition du service militaire dans sa forme actuelle. Pour un pays dans lequel la conscription militaire est intimement liée, de Valmy à Verdun, à l'histoire républicaine, c'est un immense changement. ». Dans un entretien sur RMC, (7h45), le 6 février 1996, il avait par ailleurs précisé que si le service national n'accomplit plus sa mission de creuset de la nation, il est néanmoins « absolument indispensable, si l'on veut que notre pays garde un lieu de creuset républicain, de rénover notre service national. C'est la raison pour laquelle le président de la République et moi-même avons suggéré la mise sur pied d'un service civique car *il n'est pas question de supprimer le service national*. Il est question de dire à tous les jeunes entre 18 et 21 ans : 'Vous allez donner quelques mois de votre vie sous des formes diverses à la Nation pour participer à l'effort du pays ».

Faire disparaître, mais ne pas supprimer : rénover... Exercice délicat, indétermination fondamentale qui va peser sur le débat, grever sa clarté et produire là encore une rhétorique riche en habiletés terminologiques qui constituent, malheureusement, autant de redoutables équivoques.

Aux termes d'armée de métier seront préférés ceux d'armée professionnelle, on utilisera d'ailleurs plus encore celui de professionnalisation. On use prudemment d'un terme désignant un processus en cours plutôt que ceux bornant un état. L'idée d'armée de métier est par trop étrangère aux représentations françaises. S'il faut bien être moderne, s'adapter, il faut aussi rester soi-même. D'où le cocktail : armée professionnelle + volontaires (avec les ambiguïtés déjà signalées de ce terme) + service civil/civique ou rendez-vous citoyen. Il s'agissait en somme de supprimer l'institution du service militaire en préservant quelque chose de l'idée de service national, de vider son contenu en en conservant quelques formes. Ce qui au début s'annonçait comme un exercice difficile apparaîtra à la fin comme un véritable tour de prestidigitation. Mais il s'agit là d'une observation *a posteriori* -seule la fameuse main invisible de la théorie libérale aurait été capable de pareil tour. En fait une seule idée était clairement établie dès le départ par les responsables institutionnels : professionnaliser l'armée pour disposer d'un outil souple, performant, immédiatement opérationnel, projetable à l'extérieur du territoire français, ce dans un contexte de restriction de la dépense publique qui ne laissait pas une grande marge de manoeuvre même si l'imagination

⁴³ Cf. *L'Événement du Jeudi* du 6 mars 1996.

était largement sollicitée.

Le ministre de la Défense s'engagera tout d'abord prudemment, comme on va le voir, dans l'emploi des termes qui nous intéressent dans ce chapitre, puis il prendra plus de liberté, à mesure de l'évolution du débat et précisera sa position ou introduira de nouveaux éléments de discussion.

Peu de temps après sa prise de fonction et six mois avant que le président de la République ne lance officiellement le débat, le ministre de la Défense répondant⁴⁴ à la question d'un journaliste sur le projet de professionnalisation, rappelle qu'il s'agit d'un engagement de campagne du candidat Jacques Chirac, mais reste imprécis sur la nature et les formes de cette professionnalisation : « Il faut augmenter notre proportion de troupes professionnelles pour faire face à nos obligations en matière de sécurité. Ce principe acquies plusieurs questions se posent : (...) Jusqu'où fait-on monter le niveau de professionnalisation ? trouverons-nous la ressource nécessaire ...? ». De même, dans un entretien au *Figaro Magazine*, le 15 juillet 1995, il indique : « La question est de savoir jusqu'à quel niveau il faut augmenter la professionnalisation⁴⁵ ». Le 7 juillet 1995, dans un entretien accordé au quotidien *Ouest-France*, Charles Millon s'interroge : « Les pays qui veulent ou qui doivent intervenir sont obligés d'avoir recours à des armées 'professionnelles'. L'armée professionnelle l'est suffisamment, c'est un avis totalement partagé. Mais doit-on aller jusqu'au bout de cette logique, c'est-à-dire l'armée de métier ? Ou bien au contraire, faire une grande partie professionnelle et, à côté, une partie faite d'appelés ? ».

Le problème se pose alors en termes de « degré de professionnalisation », et non pas entre armée de conscription et armée de métier, cette dernière alternative étant récusée comme trop schématique par le ministre. Il aurait pu sembler à ce moment là que l'on s'orientait sur un choix portant entre une armée mixte fortement professionnalisée à composante d'appelés (pas très éloignée du modèle d'armée préconisé par le Livre blanc de 1994) et une armée entièrement professionnalisée (ou de métier), cependant que pointait l'idée de service national rénové sous des formes civiles.

A la rentrée 1995, le ton change, les propos du Ministre se font plus nettement tranchants. Au cours d'un entretien donné sur RTL, le 28 septembre 1995, il indique que le Comité stratégique chargé de préparer la refonte de l'organisation militaire a pour mission de réfléchir « à la nouvelle politique de l'armée : armée de métier ou de conscription ». Au Sénat, le 6 décembre 1995, il déclare : « La

⁴⁴ Dans un entretien à *L'Est républicain*, le 5 juillet 1995.

⁴⁵ Quant au Premier ministre, lors de sa visite à l'armée de terre à Montlhéry, le 28 septembre 1995, il parlera de « professionnalisation accrue ». Cf. *Propos sur la Défense*, doc. cité, n°53, p. 91.

question du service militaire et du rôle des appelés dans les armées se trouve (...) posée ». Il est question du « seuil de rupture, c'est-à-dire du niveau à partir duquel le service militaire ne serait plus viable » et de « choix entre armée professionnelle et de conscription ». Le 24 janvier 1996, dans un entretien sur Europe 1 (8h 45), il n'hésite pas à dire que « l'on va vers une armée de métier ». Ce qui le conduit aussitôt à avancer l'hypothèse de services civiques qui « permettraient à notre pays de garder ce principe républicain de participation de chacun à un projet national, à un effort national ». Autre manière de tempérer ce propos, toujours sur Europe 1 (12h 40), le 26 janvier 1996, il déclare : « on se dirige *petit à petit* vers une armée de métier ». Ainsi s'opère un glissement de l'armée professionnalisée vers l'armée de métier qui est concomitant de l'idée de reconversion du service national encore essentiellement militaire en service « à dimension civique ».

L'orientation sur l'armée professionnelle-de métier étant dorénavant fixée, il s'agit de savoir si l'on s'en tiendra seulement au licenciement sec du service national -comme l'indiquent ces propos dans un entretien à France 3 (19h 40) le 30 janvier 1996, : « Si on a une armée de métier, ça signifie qu'il y a suppression du service national, alors faut-il simplement le supprimer ou faut-il le remplacer ? ».

Dans les propos du ministre, il est alors parfois question explicitement d'armée de métier, mais ce terme reste difficile à employer et Charles Millon tentera le plus souvent de l'éviter. Au cours d'un entretien sur RMC (7h45), le 6 février 1996, à la question du journaliste : « Vous vous êtes prononcé avec le président de la République pour une armée de métier », le ministre relève l'expression : « Je n'ai pas dit le mot 'armée de métier', j'ai dit : 'les circonstances actuelles démontrent à l'évidence que l'armée moderne est une armée professionnelle'. Ce qui est un peu différent car, dans une armée de métier, vous n'avez aucun appelé, aucun engagé volontaire (sic). Or, il est hors de question de refuser à des jeunes français qui voudraient faire leur service national dans l'armée, cette possibilité. Donc ce sera une armée beaucoup plus professionnelle comme celle que l'on a vu durant la guerre du Golfe, en Bosnie, au Rwanda ou en Somalie ». Retour prudent sur le « plus professionnel » qui se confirme dans un entretien donné au quotidien *Libération*, le 17 février 1996, où, répondant à la question : « Comment justifier le recours à une armée professionnelle ? », le ministre précise : « Mais n'oublions pas qu'une armée professionnelle ne signifie pas forcément la fin du service national (...) Trois possibilités pourraient donc se présenter (...) : une armée 'mixte' alliant professionnalisme et conscription; une armée professionnelle avec, en parallèle, un service national civique ; une armée professionnelle faisant place au volontariat pour un service national ». L'éventail, à la veille de l'intervention du président de la République, s'élargit donc à nouveau et son contenu change.

La première ayant été écartée, ce sont les deux dernières hypothèses qui vont être formulées par le président de la République le 22 février lors de son annonce de la réforme devant les téléspectateurs. Gérard

Dupuy notera, dans son éditorial dans le quotidien *Libération* du 23 février, que le président de la République a bien pris soin de parler d'armée professionnalisée -« le qualificatif d'armée de métier prêtant à polémique a soigneusement été omis ». Les termes d'armée de métier ne resurgiront, épisodiquement, qu'un peu plus tard⁴⁶.

Le flottement concernant les désignations d'armée de métier et d'armée professionnelle, la préférence accordée à cette dernière trouveront quelques explications en style technique, relevant la plupart du temps d'une taxinomie de type juridique visant à ordonner les statuts contractuels.

Jacques Isnard, dans *Le Monde* du 24 février 1996, explique que si Chirac a préféré le terme d'armée professionnelle à celui d'armée de métier c'est pour tenir compte d'une « différence assez comparable grosso modo à celle qui distingue les contrats à durée déterminée (CDD) et des contrats à durée indéterminée (CDI). Ainsi on peut dire qu'on fait statutairement carrière dans une armée de métier et qu'on s'engage dans une armée professionnelle. Dans le premier cas, les statuts qui visent les personnels d'active leur garantissent des durées de plusieurs années, voire de dizaines d'années de métier. Dans le second cas, à côté des personnels de métier, des engagés signent des contrats de plus courte durée (...) et il peuvent côtoyer des volontaires pour des contrats plus courts... »⁴⁷

Cette explication développait celle donnée par *Le Parisien* du 22 février 1996, pour qui : « une armée de métier pose un problème de vieillissement, l'armée professionnelle c'est une armée de carrière courte ». Jean-Louis Dufour, dans *L'Événement du Jeudi*, du 6 mars 1996, annonce que « le temps des carrières longues est révolu (...) Voici venu l'âge des 'carrières plurielles' » faites d'une succession de trois séquences : « civile en amont, militaire -souvent brève- et d'après chef civile en aval ». Le général (CR) Henri Paris va dans le même sens, dans *Les Echos* du 13 mars 1996 : « Par armée de métier s'entendent des carrières à vie, (...) tandis que les militaires professionnels bénéficieraient plutôt de contrats à durée déterminée ». De même encore pour Jean-François Deniau qui écrit, dans *Le Figaro* du 11 avril 1996, : « L'armée de métier ce n'est pas l'armée

⁴⁶ L'expression « armée de métier » sera employée sans réticence par Charles Millon lors d'un débat organisé sur *France Culture* (20h 30) le 18 mars 1996, huit fois de suite, alors que l'expression d'armée professionnelle ne sera jamais utilisée, puis, à nouveau, à plusieurs reprises et très officiellement, lors de la conférence de presse donnée, le 21 mars 1996, à l'Hôtel de Brienne, à l'occasion du lancement de la consultation nationale sur l'avenir du service national, Cf. *Propos sur la Défense*, doc. cité, n°58, p. 143.

⁴⁷ Plus tard, dans *Le Monde* du 20 juin 1996, Jacques Isnard parlera de « troupes professionnelles à plein temps » (cadres dits d'active) et de « professionnels à temps partiel » (volontaires et engagés).

professionnelle. Cette dernière comprendra des militaires de métier (on dit aussi de carrière) et des engagés à moyen terme renouvelable ».

Ce type d'explication, parfois trop subtil pour être pleinement convaincant⁴⁸, vaut cependant d'être retenu en ce qu'il renvoie à différents types de « carrières » militaires, aux profils statutaires variables, et en ce qu'il pointe aussi la problématique que nous aborderons plus tard de l'adaptation de l'armée à l'ensemble des conditions sociologiques de la modernité. Mais le recours préférentiel au syntagme d'armée professionnelle ou au terme de professionnels ou de professionnalisation relève bien plus, nous semble-t-il, des commodités offertes par l'ambiguïté de ces termes contrastant avec les difficultés présentés par ceux d'armée de métier, à la trop brutale netteté. Ici encore jouent des raisons communicationnelles ou de tactiques politiques, des causes idéologiques et des effets de mémoire. L'imprécision du terme d'armée professionnelle ou de professionnalisation sera notamment relevé par ceux qui s'efforceront de commenter les sondages concernant les options ouvertes par la réforme. Ainsi, un journaliste du quotidien *L'Humanité* signale, le 23 février 1996, à propos du sondage SOFRES-Figaro, l'ambiguïté du terme de professionnalisation. De même Jacques Isnard, dans *Le Monde* du 20 juin 1996, note, au sujet des sondages SOFRES et Lavialle du mois de mai, l'image pauvre de ce que peut recouvrir pour le public la notion de professionnalisation. Il est de plus commode pour les sondés de se prononcer en faveur de l'idée un peu floue de professionnalisation que de celle plus claire d'armée de métier⁴⁹.

A vrai dire, personne n'est contre la professionnalisation qui fait signe en direction d'une nécessaire évolution des armées, qui peut être entendue largement comme celle d'une armée acquise à des pratiques plus professionnelles ou bien encore comme composée d'une plus grande proportion de soldats de profession ou d'unités constituées de professionnels engagés aux côtés d'appelés ou d'unités d'appelés. Les partisans d'une armée mixte combinant les deux sources de recrutement en des proportions diverses et selon des modalités variables (armée mixte au sens stricte d'armée mélangée -amalgamée-, ou double armée, l'une organisée autour des soldats professionnels -armée composée d'engagés et de militaires de carrières- l'autre

⁴⁸ Difficulté ancienne, signalée par Jean-Charles Jauffret qui notait pour la fin du XIXe Siècle la difficulté de maniement de la notion d'armée de métier dans le contexte du volontariat, et de « vieux soldats » des services longs des lois de 1832 et 1868 ; le monde des remplaçants, des engagés et rengagés avec prime, des spécialistes soldés, des légionnaires ou des recrues indigènes levées avec des méthodes spécifiques à chaque colonie. Cf. la thèse de Jean-Charles Jauffret, *Parlement, Gouvernement, Commandement : l'Armée de métier sous la Troisième République*, Université Paris-I, 1987, Tome 1.

⁴⁹ Ceci n'est d'ailleurs pas sans avoir un rapport avec la contradiction relevée dans les sondages entre un fort attachement à l'armée de conscription et une adhésion au processus de professionnalisation.

composée d'appelés) peuvent se rallier à cette expression. L'idée de professionnalisation au sens d'orientation à plus ou moins long terme vers une armée entièrement composée de professionnels et présentée comme un processus indolore était d'ailleurs déjà inscrite dans le Livre blanc de 1994. Elle laisse ouverte jusqu'à l'achèvement du processus bien des possibilités intermédiaires. Invoquer la professionnalisation des armées permet donc de ne pas heurter trop directement de nombreux courants d'opinions qui traversent la majorité comme l'opposition. Le Parti Socialiste pas plus que le Front National, par exemple, ne sont contre la professionnalisation. Sur ce plan là, ils ne se distinguent que par le fait qu'ils en sont plus ou moins ardemment partisans. Le quotidien *Libération* du 4 avril 1996, signale qu'après de longues discussions les instances du PS sont parvenues à un compromis : « pour la professionnalisation sans renoncer à la conscription ». Quant à Jean-Marie Le Pen, il s'était déjà prononcé, en pleine campagne présidentielle⁵⁰, pour la professionnalisation des armées accompagnée de la mise en place d'un service volontaire « correctement rétribué » qui autoriserait la mise sur pied d'une garde nationale. Ce qui permettra du reste au leader du Front National de s'attribuer la paternité de la professionnalisation⁵¹. Tout ici, dans le flou propice du terme professionnalisation, peut être ramené à des nuances. Dans une interview donnée au quotidien *La Croix*, le 14 mai 1996, Paul Quilès, ancien ministre socialiste de la Défense, déclare : « Il faut clarifier le sens du mot professionnalisation. Nous sommes pour la professionnalisation qui est inéluctable, mais pas pour l'armée de métier ». Il se déclare en conséquence partisan d'une armée composée, outre des militaires de carrière, de « quinze à vingt pour cent de jeunes volontaires engagés pour une durée de deux à dix ans (...) sélectionnés au cours du Service d'Education à la Défense, rémunérés correctement et formés pour revenir à la vie civile ». Est-ce très différent de la position affichée par Philippe de Villiers qui se prononce, dans *Le Quotidien de Paris* du 7 août 1996, pour une réforme du service national dans le cadre d'une armée mixte, comprenant une force de projection composée de professionnels et une Défense Opérationnelle du Territoire alimentée par la conscription ? Seul des partis politiques d'importance, le Parti Communiste Français ne succombera pas aux charmes du thème de la professionnalisation. Analysant le projet du président de la République et du gouvernement comme volonté de mise en place d'une armée de métier et quelque soient les dispositifs dont cette instauration serait accompagnée, le parti communiste usera des termes d'armée professionnelle comme d'exactes équivalents de ceux d'armée de métier. Par exemple, Jean-Paul Périot écrit dans un éditorial de *L'Humanité*, le 29 mai 1996 :

« Jacques Chirac remet en cause l'un des piliers de l'ordre

⁵⁰ Dans *Le Français*, le 12 janvier 1995.

⁵¹ Dans le journal *Présent* où il déclarera, le 4 février 1997, : « J'ai été le promoteur de l'idée de l'armée professionnelle ».

républicain. Un ordre né dans la tourmente révolutionnaire, lorsque la nation française, de la Corse aux Flandres, de l'Alsace à la Bretagne conquiert sa souveraineté par la 'levée en masse' contre les *armées professionnelles des princes*. »

S'il leur arrivera d'user des termes classiques du débat, les membres du parti communiste en dégageront les idées qui leur apparaîtront sous-jacentes en usant de nouvelles désignations qui prennent par là un effet subversif. Ainsi Alain Bocquet parlera dans *Le Monde* du 25 février 1996 du passage de « l'armée-nation » à « l'armée de corps expéditionnaire ».

Sans concession, l'analyse du parti ne mêlera pas considérations techniques ou sociologico-culturelles et considérations politico-stratégiques, elle sera intégralement politique. Elle visera aussi bien les aspects idéologiques de la réforme, comme on l'a lu dans l'éditorial de Jean-Paul Périot, que l'axe stratégique de la doctrine d'emploi de l'armée professionnalisée. Ce faisant les communistes manifesteront leur refus de rentrer dans la perspective de discussion tracée par le président de la République et leur intention de la déborder largement⁵².

Prises de positions sur la réforme du PC et de la CGT

- Pour la FNTE-CGT, dans *L'Humanité* du 30 octobre 1995, le modèle d'armée prévu ne sera pas une « armée de défense nationale, mais un corps expéditionnaire composante d'une gendarmerie internationale ». La CGT reprendra plus tard et à plusieurs reprises le thème de l'abandon du concept de défense nationale et sa mise à disposition au service de l'OTAN.
- Louis Baillot, responsable des problèmes de défense au comité central du P.C.F. dénonce, dans *L'Humanité* du 16 février 1996, l'« abandon du concept de défense au profit d'une politique militaire ».
- Dans *L'Humanité* du 18 février 1996, le gouvernement est accusé de renier le « concept de défense nationale (il) opte pour une défense européenne professionnelle ».
- *L'Humanité* du 21 février 1996, parle du « trait tracé sur l'armée des citoyens qui constitue un changement radical (...) on passe de missions de défense nationale à des missions de gendarmerie internationale ».

⁵² Cette dénonciation radicale de la réforme les conduira par ailleurs à dresser une critique particulièrement virulente d'un autre volet de la réforme, celui de la restructuration de l'industrie française de défense. Industrie dans laquelle la CGT occupe de puissantes positions.

- *L'Humanité* du 23 février 1996 titre : " Une doctrine nationale qui abandonne la souveraineté nationale " et analyse la réforme comme le « passage d'une armée de dissuasion (de défense du territoire) à une armée d'action ». Ce même jour, Claude Cabanes dénonce la stratégie du chef de l'Etat qui est de « mettre en pièce les outils de l'indépendance nationale ».

- Le 24 le quotidien du parti titre : " La nation mise à l'encan ? " et " La défense dénationalisée ".

L'ensemble de ces thèmes simples, énoncés dès les prémices de la réforme, ne cessera d'être repris et développé tout au long du débat.

Cette attitude d'opposition radicale à la professionnalisation, qui s'inscrit dans une critique globale de la réforme de la défense voulue par le président de la République, ne trouvera d'échos, au demeurant atténués, sur les bancs de l'Assemblée que du côté du Mouvement Des Citoyens animé par Jean-Pierre Chevènement⁵³.

La critique de type idéologique qui anime cette dénonciation générale remue, en ce qui concerne le thème de la professionnalisation et de l'armée de métier, de vieilles images (l'armée révolutionnaire de la levée en masse contre les armées professionnelles des princes). Sur ce point se retrouvent certes pour l'essentiel Jean-Pierre Chevènement et les communistes, mais aussi bien d'autres à gauche jusque dans le parti socialiste comme aussi certains membres de la droite⁵⁴. Tous ceux en somme qui partagent la conception démocratique de la défense⁵⁵, l'idée du service national comme fondement républicain du concept de défense nationale⁵⁶, celle de la conscription comme « garantie républicaine »⁵⁷, ou encore de « l'articulation républicaine »

⁵³ Jean-Pierre Chevènement dénoncera, par exemple, dans *Le Figaro* du 1er février 1996, la « constitution de petites forces expéditionnaires » et la « fin du primat de la défense nationale ». Quant à Georges Sarre il pensera dans les mêmes termes que le PC que le gouvernement vise à mettre en pièces les outils de l'indépendance nationale. Mais ces critiques initialement rudes et vives iront s'atténuant.

⁵⁴ Si, dans *Le Monde* du 20 avril 1996, Hélène Luc, du parti communiste, parle d'« armée citoyenne » (expression reprise par *L'Humanité* du 18 juillet 1996), elle s'exprime comme l'avait fait Alain Peyrefitte dans *Le Figaro* du 23 février 1996.

⁵⁵ Cf. l'éditorial de Jean-Paul Périot dans *L'Humanité* du 29 mai 1996 et, ce même jour, la déclaration de Robert Hue qui se prononce « pour une défense véritablement nationale (...) Une telle défense ne peut se concevoir que reposant sur le peuple ».

⁵⁶ *Témoignage Chrétien* reprendra le 26 juin 1996 l'argument de Jean-Pierre Chevènement en parlant du service national comme « fondement républicain du concept de défense nationale ». Voir aussi la déclaration de l'ancien ministre de la défense dans *Témoignage Chrétien* du 8 mars 1996 : « le projet annoncé tourne le dos à une conception républicaine de la défense. ».

⁵⁷ Les termes sont du député socialiste Marie-Noëlle Lienemann (dans *Le Figaro* du 5 juin 1996).

entre l'armée et la nation⁵⁸. Cette approche que nous qualifierons de républicaine et démocratique de la défense appartient, au moins par ses origines, aux traditions idéologiques de la gauche. Elle s'inscrit plus largement dans ce que certains ont appelé le « dogme de la nation armée » lié au souvenir de Valmy, ravivé par la défaite de 1870 puis consacré par la bataille de Verdun⁵⁹ ; elle s'intègre enfin dans la problématique plus neutre des « liens armée-nation » classiquement développée par les spécialistes des problèmes de défense.

Cette sensibilité particulièrement vive de la gauche au caractère démocratique de la défense, caractère assuré notamment par la présence d'un contingent, et sa défiance traditionnelle envers toute armée de métier (hostilité qui précède historiquement sa critique de la « caste militaire ») conduiront, nous le verrons plus loin (chapitre 4, section 3), à de vifs débats en son sein. Cette discussion accompagnera une remarquable conversion de la gauche parlementaire non communiste à une armée ne reposant plus sur la conscription. Un indice de cette conversion consistera là aussi dans l'évitement jusque dans ses rangs des termes d'« armée de métier ». Dans l'hebdomadaire progressiste *Témoignage Chrétien* du 1er mars 1996, Philippe Bauchard note : « Les réactions embarrassées de l'opposition (au projet de réforme présenté par le président de la République NDLA) montrent bien que si certains comme Fabius et Quilès, sont favorables à l'armée professionnelle, ce qui ne veut pas dire armée de métier, ils restent circonspects sur la méthode choisie ». Notation d'autant plus remarquable que si l'article n'explique pas dans le passage cité comme dans ce qui le suit ce qui distingue l'armée professionnelle de l'armée de métier, il indique bien en revanche qu'il est préférable de ne pas parler cette dernière.

Il apparaît qu'à l'évidence un puissant tabou pèse sur les termes armée de métier. Il sera assumé par la plupart des grandes formations politiques et des courants de pensée qui leur sont associés, surtout, comme nous l'avons vu au travers des déclarations du ministre de la Défense et du président de la République, par la droite dans son ensemble -malgré le fait que sa composante essentielle, le RPR, aurait pu invoquer, bien plus qu'elle ne l'a fait, ces termes consacrés par un essai du colonel de Gaulle. Il s'agit là d'un autre effet du républicanisme qui caractérise la rhétorique du débat politique français. La référence à l'idée républicaine, aux valeurs républicaines, à tout un ensemble de mots et d'images qu'elles animent, suscite une forme de consensus, rallie en cette fin de XXe siècle partisans de droite et de gauche. Au delà de ce qui émane de cette idée de références idéales, abstraites et universelles, elle renvoie à une conception de l'identité française, à une volonté sinon de l'affirmer du

⁵⁸ Cf. Joxe Alain, dans *Le Monde* du 5 mars 1996, pour qui la suppression de la conscription brise « l'articulation républicaine » entre l'armée et la nation.

⁵⁹ Victoire de la nation toute entière, victoire d'une armée de réservistes, comme l'analyse l'historien Jean-Jacques Becker dans son article « Du bon usage du service militaire dans les guerres » paru dans *Le Monde* du 25 juin 1996.

moins de la préserver. Ce républicanisme comme nationalisme sublimé ou qui ne s'avoue pas est à l'oeuvre dans les discours, anime en profondeur les stratégies d'énonciation du débat sur la réforme des armées. L'analyse du thème du volontariat nous en a déjà donné une idée (où l'on plaque le volontaire du XXI^e Siècle sur l'image du volontaire des armées révolutionnaires pour ne pas voir qu'elle correspond bien mieux à celle des volontaires des armées britanniques et américaines -pour ne pas devoir reconnaître que nous entrons dans le système du *All Volunteer Forces*), l'usage de celui de professionnalisation la confirme. Si en effet « armée de métier » évoque pour certains l'armée des princes, il faut aussi apercevoir dans l'ombre du mot prince l'adjectif : étranger (à Valmy c'était les Prussiens); aujourd'hui « armée de métier » renvoie à « anglo-saxon », à l'armée américaine ou à celle de Grande-Bretagne. Se rallier trop visiblement à ces modèles, c'est s'aliéner. D'où un jeu complexe de comparaisons qui sont faites tout au long du débat (la référence étant particulièrement britannique) largement en faveur de ces modèles d'armées (à commencer par l'exemple cuisant donné par les capacités de projection de l'armée anglaise pendant la guerre du Golfe), mais sans pour autant accepter de s'y livrer pleinement et qui aurait conduit à poser le débat en ces termes : faut-il conserver le modèle traditionnel français d'armée ou faut-il se rallier au modèle qui prévaut dans les pays anglo-saxons ? L'exigence commune à ceux qui s'élèvent contre la réforme comme à ceux qui la prône est qu'il faut rester soi même : républicains/français (...plus ou moins démocrates). L'une des raisons qui font qu'Alain Joxe est hostile au projet de réforme est qu'en l'adoptant non seulement nous devenons des « forces supplétives » à la suprématie américaine (même argument chez les communistes et Jean-Pierre Chevènement⁶⁰), mais qu'encore « nous quittons la tradition républicaine pour des armées de mercenaires et de voyous à l'anglo-saxonne »⁶¹. Le ministre de la Défense, Charles Millon, ne cessera de son côté, non seulement, bien entendu, d'invoquer la fidélité de la réforme à l'esprit gaullien d'indépendance nationale, mais de vanter le caractère original, spécifiquement national, exemplairement français, des mesures envisagées, depuis l'ouverture du débat (« Personnellement, je suis convaincu que le modèle qui sortira du débat sera un modèle qui correspondra à l'exception française »⁶²), jusqu'à la discussion du projet de loi portant sur la réforme du service national (« La réforme du service national (...) que j'ai l'honneur de

⁶⁰ Avec des variantes: « à la solde de l'OTAN », « à la botte de l'Allemagne »... Croisant, sur ce point, des remarques faites depuis l'autre bord. Ainsi « Le point de vue d'Alain Griottteray » donné dans *le Figaro Magazine* du 2 mars 1996 : « La France a-t-elle vocation à être le mercenaire du monde ? L'un des bras armés de l'ONU ? ». Dans le même sens, *Le Quotidien* du 28 février 1996 s'était inquiété de la mise en place d'une « Légion planétaire » placée sous les ordres du conseil de sécurité de l'ONU. Jean-Marie Le Pen, dans *National Hebdo* du 29 février 1996, protestait : « nous serons la chair à canon du nouvel ordre mondial ».

⁶¹ Cf. l'article d'Alain Joxe dans *Le Monde* du 5 mars 1996.

⁶² Au cours d'un entretien sur *LCI* (19h15), le 23 février 1996.

vous soumettre aujourd'hui relève d'un débat de société (...) Un débat qui permettra à la France, une fois de plus précurseur, d'instituer un nouveau service national »⁶³). La professionnalisation ne pouvant tout de même pas passer pour un indice vraiment convaincant de spécificité française, c'est au « nouveau service national » et au « rendez-vous citoyen » qu'il incombera plus particulièrement de manifester cette originalité⁶⁴.

Outre des commodités tactiques et idéologiques qu'offrent les termes de professionnalisation ou d'armée professionnelle par rapport à l'expression d'armée de métier -commodités liées, nous l'avons vu, à des conceptions de fidélité à l'histoire nationale-, ces termes embrayent sur d'autres mécanismes sémantiques qui justifient là encore leur emploi privilégié. Tout simplement, le professionnel s'oppose à l'amateur ; la professionnalisation réfère à l'adaptation à la modernité, aux impératifs opérationnels, techniques, financiers, culturels du temps présent, à l'idée de rationalité, d'efficacité mais aussi à celle de conformation aux normes de comportements sociaux et aux styles de vie contemporains. Sous le premier registre de références que nous avons examiné la professionnalisation était traitée sur fond de mémoire historique et idéologique, au regard de mythes hérités, sous le second, elle est traitée en fonction des exigences de l'heure, au regard des valeurs du temps présent.

3- La professionnalisation comme indice de modernisation

La réforme des armées voulue par le président de la République s'inscrit dans un projet d'adaptation de la France à la modernité qui déborde largement le seul plan de la défense nationale. La volonté chiraquienne nettement manifestée au cours de la campagne présidentielle de 1995 est de faire entrer la France dans le XXI^e siècle. Le président élu en mai 1995 veut inscrire sa marque par une série de réformes toute destinées à tirer la France des pesanteurs qui la lestent afin de la replacer dans le fil du courant des temps nouveaux, si possible comme coeur battant de l'Europe. (Cette thématique de l'élan sera reprise lors de la campagne électorale malheureuse de mars 1997). Dans cette perspective, la réforme de l'armée s'ajoute à celle de la sécurité sociale et elle s'articule sur la réforme de l'Etat comme sur la mise en place d'un nouveau pacte républicain.

L'appareil d'Etat doit redevenir efficace et, parmi ses instruments des

⁶³ Cf. l'allocution du 28 janvier 1997 in *Propos sur la Défense*, n° 64, p. 130.

⁶⁴ Comme l'indique, par exemple, cet extrait de l'entretien donné par le Ministre au *Figaro Magazine*, paru le 25 janvier 1997 : « Le rendez-vous citoyen n'est pas une création d'opportunité mais bien une expression nouvelle de l'exception française (...) D'autres pays qui ont professionnalisé leur armée, comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou la Belgique, ont décidé de supprimer toute forme de service national ».

plus régaliens, la défense, tout particulièrement⁶⁵. Cela suppose que l'on enterre le service militaire rapidement -au cours du septennat. En janvier 1996, s'adressant aux jeunes au cours d'un déplacement à Niort, Jacques Chirac qualifie le service militaire de « vénérable institution »⁶⁶. Le Chef de l'Etat énoncera le 22 février les raisons qui le conduisent à choisir la voie de la professionnalisation : « La conscription n'est plus adaptée (...) Aujourd'hui, le métier militaire s'arrange mal de l'improvisation et de la non professionnalisation ». Il précise : « Je veux une défense qui soit plus efficace, plus moderne et moins coûteuse »⁶⁷. Le quotidien *Le Monde* relèvera le 5 mai un propos plus explicite encore : « Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la recherche du meilleur rendement, de l'efficacité maximale ». Il reprendra cette idée dans une expression plus modérée lors de son allocution du 28 mai 1996 où il réaffirme que « le monde change, le XXIème siècle est à nos portes. Il y a pour notre pays une exigence de modernité... »⁶⁸.

Nombre de commentateurs saisiront le message, comme cet éditorialiste de *La Tribune Desfossés* qui, après avoir placé Jacques Chirac dans la lignée de de Gaulle « qui a réformé une armée coloniale », écrit que le « président de la République veut projeter les militaires dans les années 2.000, en finir avec Valmy et les armées du peuple (...) Tout cela prendra cinq à six ans, pour que sur la flamme du drapeau français, soit inscrit en lettres d'or : puissance, efficacité et responsabilité »⁶⁹.

Cette présentation dynamique, presque exaltante de la professionnalisation des armées sera le plus souvent tempérée par des analyses qui en souligneront plutôt le réalisme, le caractère d'inéluctable nécessité, quand bien même pour ce faire seront repris les mots clefs d'adaptation et d'efficacité.

Adaptation aux réalités économiques tout d'abord. Lorsque, peu de temps après son arrivée à l'Hôtel de Brienne, le ministre de la Défense

⁶⁵ Le ton sera donné dès l'automne 1995. Lors de la conférence de presse présentant le Comité Stratégique, le ministre déclare qu'il « est nécessaire de recentrer la défense sur ses missions et de donner la priorité aux besoins militaires (...) L'urgence consiste à renforcer et à concentrer l'Etat dans l'exercice de ses fonctions régaliennes, à restaurer sa mission de garant de l'intérêt général. Je souhaite que la Défense soit l'un des premiers secteurs à répondre à cette exigence. »

⁶⁶ Cf. *Le Monde* du 27 janvier 1996.

⁶⁷ Cf. le texte de l'intervention du président de la République dans *Le Figaro* du 23 février 1996.

⁶⁸ Ce thème sera repris et décliné avec une emphase par Charles Millon qui qualifiera notamment le nouveau projet de service national de « passionnément républicain et (de) résolument moderne » dans *Le Monde* du 30 janvier 1997.

⁶⁹ Jacques Jublin, *La Tribune Desfossés*, "Le glaive et la balance", le 23 février 1996.

annonce la mise en place d'un Comité stratégique⁷⁰, il déclare que la mission de la commission est de « réfléchir au choix nécessaires durant les prochaines années pour définir une politique nouvelle de la Défense, compte tenu des données économiques et budgétaires ». De même, le 3 octobre 1995, dans un entretien au quotidien *La Tribune Desfossés* : « Il nous faut (...) tout à la fois trancher les questions qui ont été laissées en suspens dans le Livre blanc de 1994 et ajuster le coût de notre défense aux moyens que notre pays peut y consacrer ». Les impératifs économiques sont donc ceux qui obligent à entreprendre une réforme rendue de toute façon nécessaire sur d'autres plans. Il sera souvent question en cette période de « mise à plat ». Faire de nécessité vertu, le Ministre s'adressant aux élèves de l'ENA, le 22 janvier 1996, déclare vouloir « faire de la réduction durable du budget militaire l'occasion du renouveau de notre outil de défense »⁷¹. Arthur Paetch, qui en tant que rapporteur spécial des crédits de la Défense aura joué un rôle important dans la réforme, avait d'ailleurs annoncé dès avril 1995 la nécessité d'une « révision déchirante » de la défense. Une révision qui permettrait d'adapter « notre système à nos besoins et à nos moyens : une armée resserrée mais professionnalisée; une industrie plus concentrée; une défense plus efficace et moins coûteuse »⁷². Le rapporteur développera plus tard cette idée: « L'analyse des contraintes financières montrent, à l'évidence, qu'il n'est pas possible de disposer en même temps d'une armée professionnelle (...) et d'une armée de conscription très nombreuse. La réforme qui vient d'être décidée par le Chef de l'Etat est marquée au coin du bon sens et du réalisme (...) D'une certaine manière, cette réforme marque finalement la séparation entre les domaines du souhaitable et du possible »⁷³. Sur ce chapitre, en l'occurrence lié à celui de la mondialisation, le ministre de la Défense, d'habitude plus volontariste voire lyrique se voudra réaliste : « L'outil de défense n'échappe pas aux lois de Darwin... »⁷⁴; « Je suis très attaché à l'Histoire de France et j'ai vibré au sang de Valmy, de Verdun et de toutes ces périodes de l'histoire où effectivement il y avait besoin de la levée en masse. Mais aujourd'hui, il faut regarder les choses en face

⁷⁰ Comme l'avait annoncé Patrice-Henry Désaubliaux, dans *Le Figaro* du 12 juillet 1995, il ne s'agira plus de « faire aussi bien avec moins, mais faire autre chose avec beaucoup moins »

⁷² « Défense, vers une révision déchirante », *Le Figaro* du 4 avril 1995.

⁷³ Cf. Arthur Paetch, dans *Défense*, n° 73 septembre 1996. La rationalité économique telle qu'elle jouera à différentes étapes de la réforme est particulièrement bien exposée dans cet article du rapporteur comme en témoigne d'autres extraits : « Le principe d'une armée mixte constitue une solution idéale, permettant de maintenir les avantages de la conscription tout en disposant des moyens adaptés pour faire face aux nouvelles menaces (...) mais intervient un problème de coût (...) Tout système de service court ou de recensement prolongé aurait une valeur militaire nulle et un coût marginal élevé ».

⁷⁴ Allocution du Ministre devant les élèves de l'ENA, le 22 janvier 1996.

»⁷⁵. Car il est parfois avoué que l'adaptation se fait sous la contrainte et qu'elle conduit à une nécessaire modestie, à une révision à la baisse des prétentions de la France⁷⁶. Cela peut s'exprimer sur le ton neutre et à l'élégance particulière des rapports de commission : « Optimiser l'outil de défense sans obérer les comptes de la nation »⁷⁷, ou bien se draper dans la référence au pragmatisme gaullien dans de nombreuses variations, dont Arthur Paetch nous a déjà permis de donner un échantillon, sur la phrase fameuse du Général -extraite de *Vers l'Armée de métier*- concernant la nécessité de « disposer d'une armée conforme à nos besoins plutôt que fondée sur nos habitudes ». Cela pourra s'exprimer enfin avec des accents de tristesse et cette tristesse être relevée par des adversaires avec ironie⁷⁸. Jacques Chirac lui-même, le 28 mai 1996, assombriera quelque peu les vives tonalités volontaristes de ses déclarations initiales lorsqu'il parlera aux téléspectateurs français d'une « décision difficile » mais « nécessaire »⁷⁹.

Professionnaliser c'est adapter la défense à des réalités de la mondialisation et des efforts d'économie auxquels cette dernière contraint, c'est l'adapter aussi à la nouvelle donne stratégique issue de la fin de la guerre froide et au nouvel emploi des forces à laquelle ce bouleversement conduit. Le nouvel emploi des forces conjugué aux possibilités financières limitées conduit à ce qu'en langage technocratique on appellera un « format d'armée réduit » ou à ce qu'en langage plus populaire on appellera la disparition des « gros bataillons ». Cet argument sera très souvent repris et développé⁸⁰,

⁷⁵ Charles Millon, lors de l'émission *La France en direct* sur France 2, le 22 février 1996.

⁷⁶ Ainsi cette étonnante formulation de Charles Millon (*Le Monde* du 27 février 1996) : « Face au défi de la mondialisation, le respect de l'exception française est incompatible avec le splendide isolement ». Étonnante étant donné le soin que prendra le Ministre tout au long du débat à souligner l'exceptionnalité de la démarche française et si l'on se souvient que l'expression « splendide isolement » était typique des diatribes à l'égard de la politique de défense « tous azimuts » du général de Gaulle.

⁷⁷ Extrait du rapport de Guy Tessier cité dans l'hebdomadaire *Valeurs Actuelles* du 1^{er} février 1997.

⁷⁸ Ainsi Jacques Baumel parlera-t-il de « révision nécessaire mais déchirante » qui signale la fin d'une grande époque d'ambition nationale. Style de déclaration qui sonnera aux oreilles de Georges Sarre (Mouvement Des Citoyens) comme une « symphonie des adieux ».

⁷⁹ Cf. *Le Monde* du 30 mai 1996.

⁸⁰ Quelques citations sur le thème de la caducité des gros effectifs : Pour le quotidien *La Croix* du 27 janvier 1996 : « l'heure n'est plus aux gros effectifs » ; pour Philippe Briand, député RPR, (*Le Figaro* du 2 février 1996) : « le service militaire (...) basé sur une armée de masse n'est plus adapté au contexte d'aujourd'hui » ; le général (CR) Michel Forget dénonce dans *Le Figaro* du 22 février 1996 les « armées de gros bataillons » et les lourdeurs caractéristiques des sureffectifs ; Jean-Philippe Douin parle de « la caducité d'une force conventionnelle ».

parfois lié à des exposés plus théoriques justifiant le nouvel emploi des forces et reprenant les idées exposées sur ce point par le Président de la République le 22 février⁸¹. La logique imparable du raisonnement mission-coût-format jouera à de nombreuses reprises au cours du débat. C'est elle notamment qui permettra aux militaires responsables de la gestion des forces d'écarter la formule, un temps envisagé, de services militaires courts adjoints à l'armée professionnalisée⁸².

Il est frappant ici de constater combien aisément s'est imposé le schéma selon lequel l'armée professionnelle à faibles effectifs et pouvant intervenir à l'extérieur équivaut évidemment à la modernité tandis que l'armée de contingent à forts effectifs orientée vers la défense du territoire équivaut elle à l'ancillarité. Il s'agit pourtant là de la reprise du débat ancien entre « l'armée permanente » et « l'armée de levée ». Un débat qui fut lancé en des temps où n'existaient pas des armées à format réduit mais des « armées restreintes » ou « armées restreintes professionnelles » (André Martel), termes applicables aux armées françaises du XIXe siècle qui pourraient être entièrement

massive fondée sur la conscription » (*Le Monde* du 18 avril 1996) ; « le temps n'est plus aux Marie-Louise. Cela n'aurait aucun intérêt militaire » ; pour Dominique David, dans *La Croix* du 4 mai 1996, « L'armée de la levée universelle n'est plus imaginable » ; pour Serge Vinçon, rapporteur de la commission du Sénat: « Il n'est plus pertinent de disposer d'une armée d'effectifs ». François Heisbourg sera souvent cité à ce propos (cf. *L'Avenir du service national*, doc. cit.).

⁸¹ C'est sur ce point qu'interviendront notamment les experts et spécialistes, au premier rang desquels figureront François Heisbourg, Dominique David et Pierre Boniface. Nous citerons ici Paul-Marie de La Gorce et Marcel Merle. Le 1er mars 1996, dans *Témoignage Chrétien*, Paul-Marie de La Gorce, spécialiste des problèmes de défense et de relations internationales observe que « l'histoire des conflits engouffrants d'immenses effectifs et provoquant d'énormes pertes qui a duré cent cinquante ans est révolue. La conscription qui était alors nécessaire pour y faire face (...) ne se justifie plus. C'est une page qu'il faut tourner ». Marcel Merle écrit dans *La Croix* du 26 avril 1996 : « L'armée de métier est d'abord un instrument politique au service d'une ambition nationale, elle est destinée à fournir une nouvelle version de cette 'force de frappe nationale' alors que la dissuasion proprement nucléaire ne peut plus jouer un grand rôle ». Pour ce qui est des personnels politiques on notera les remarques de Pierre Lellouche (*Le Figaro* du 21 février 1996) quant à la nécessité de force d'interventions composées exclusivement de volontaires « à la hauteur de nos ambitions diplomatiques » (Charles Millon s'exprimera à peu près dans les mêmes termes, dans *Le Monde* du 27 février 1996, lorsqu'il traitera l'armée comme instrument politique devant permettre à la France d'« exercer ses responsabilités mondiales »).

⁸² Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Vol I. Le général Douin, Chef d'Etat Major des Armées, au cours de son exposé devant la Commission Séguin, attaque la formule du service court sur le thème de la rentabilité militaire de la formule : 1) la formation ne serait pas assurée 2) son coût serait à déduire de la somme consacrée à la vraie armée. Voir p. 223. (Cet argument repris par le responsable de l'Armée de terre, le général Amédée de Monchal, voir p. 261). Ces critiques visaient au rejet de la proposition d'armée double (corps professionnalisé plus service court) avancée par MM. Boucheron et Glavany. Le général Douin s'était présenté devant la Commission comme un « employeur » chargé de gérer les ressources qu'on lui accorde en fonction des objectifs qu'on lui assigne.

repris aujourd'hui sauf qu'il s'agissait alors d'« armées de services longs ». Ce débat sur le volume des forces croisait par ailleurs, lui aussi, celui traitant de l'usage des forces : projection et/ou défense du territoire. Thiers avait discerné l'armée destinée aux « guerres défensives » de celle destinée aux « guerres politiques ». Distinction fort ancienne puisque Guibert parlait déjà au XVIII^e siècle, « d'armée du dedans » et « d'armée du dehors » -catégories qui avaient du reste été reprises par le colonel de Gaulle⁸³.

La facilité avec laquelle s'est imposée l'idée selon laquelle l'armée professionnelle de projection serait en quelque sorte une idée neuve est à mettre en rapport avec le tabou qui a pesé sur l'idée d'armée de métier et sur les représentations péjoratives anciennes que l'on pouvait craindre de réveiller. Une facilité dont on peut mieux rendre compte cependant par le caractère d'obsolescence manifeste attribué par contraste au service militaire, et cela aussi bien de la part du personnel politique dans son ensemble que de celle des divers commentateurs qui interviendront dans le débat. En d'autres termes, l'idée d'armée professionnelle-de métier n'apparaît riche des promesses de l'avenir qu'autant que l'armée de conscription apparaît vieille de l'expérience vécue de quelques générations -usée par elle, usée par le père, les oncles, les grands-pères et disqualifiée de ce fait. Ici la perception des expériences sociales traditionnelles est soumise au même processus que celle liée aux objets commercialisables selon les sentiments du temps configurés par l'esprit de la mode. Dans un temps de la consommation où sont mis en équivalence objets, sensations et symboles, il faut et il suffit pour que quelque chose soit disqualifié qu'il soit *perçu* comme « ringard ».

4- La ringardisation du service militaire

Le caractère, pour le moins, de désuétude du service national sera si net que ceux-là même qui se montreront les plus hostiles au projet de réforme des armées se verront obligés de se déclarer favorables à un service rénové (et -mais sans trop oser le dire- militaire et obligatoire⁸⁴). Ce faisant ils s'engageront fort mal sur un terrain de discussion déjà occupé par les tenants de la réforme, partisans

⁸³ Cf. Jean -Charles Jauffret et Jules Maurin *in Histoire militaire de la France*, (Corvisier dir.), Paris, PUF, 1994, Tome III, p. 350. On pourrait suivre en 1996 d'intéressantes reformulations de cet ancien débat, comme dans cet article de Charles Prats qui distingue une « défense déléguée » confiée à une armée professionnelle appelée à intervenir à l'extérieur et une « défense assumée » consacrée à la défense du territoire et assurée par une conscription obligatoire délivrant au moins une instruction militaire de base et permettant de constituer d'importantes réserves. Une terminologie qui permet de croiser deux plans, celui de l'organisation technique des forces et celui, idéologique, de la prise en considération de l'implication des citoyens dans la défense. De fait ce qui est visé ici c'est le maintien de « l'esprit de défense » (« La réforme des armées », *Le Quotidien* du 23 février 1996).

⁸⁴ Voir notamment les déclarations du Parti Communiste et du Mouvement Des Citoyens.

déclarés, eux aussi, d'un service national rénové quoique le concevant de toute autre manière (le plus souvent non militaire, au caractère restreint d'obligation lorsqu'il n'est pas intégralement volontaire) et de telle façon que leurs projets successifs n'aboutiront sur ce point, comme nous le verrons, à peu près à rien. Ce sera bien en vain que quelques rares esprits s'en prendront à « la fatalité modernisante de la fin de la conscription »⁸⁵ ou au « mythe technologique » qui accompagne le discours sur la réforme, car ces mécanismes joueront à plein⁸⁶.

La bataille du service national ne fut pas livrée car elle était perdue d'avance. Ce n'était plus du tout, comme cela l'avait été, l'appelé (descendant du soldat de l'an II, descendant du Poilu) face à l'engagé méprisé⁸⁷ ou le soldat-citoyen face au mercenaire honnis. L'engagé entre temps s'était confondu avec le *volontaire* (de l'an 2000), avec le *professionnel*. Dans une attitude qui varia de la discrète expression de nostalgie résignée⁸⁸ jusqu'à d'éclatants « Bon débarras ! », ce fut plutôt, dans les médias et dans probablement beaucoup de coeurs et d'esprits, le bidasse contre le 'pro'. Outre qu'il est associé à l'idée de qualité opposée à celle de quantité⁸⁹, le professionnel porte de fait des signes positifs du temps, il vit à son heure, au niveau du style de vie, à l'inverse de l'appelé déconsidéré par les apparences qu'il offre comme par son amateurisme. Sur ce point la réflexion d'Alain Marsaud, député RPR sur l'absolue nécessité de se « défaire du poids de la

⁸⁵ Alain Joxe, *Le Monde* du 5 mars 1996, : « la fatalité modernisante de la fin de la conscription est un pure mythe ».

⁸⁶ Jean-Michel Boucheron (dans *La Croix* du 9 mars 96) déclare refuser de céder « au mythe technologique, à l'idée que les machines rendraient les hommes inutiles ».

⁸⁷ Cf. la remarque partiellement exacte du général Font, dans *Le Figaro* du 13 mai 1996, : « Le terme d'engagés' souvent usé avec mépris est aujourd'hui remplacé par celui de 'professionnels'. C'est enfin reconnaître la dignité et la compétence de ces hommes »

⁸⁸ Le philosophe et ethnologue Pierre Sansot, fut l'une des rares personnes à dresser un hommage sensible au service national. Dans un bel article paru dans *l'Express* du 29 février 1996 ('Tous soldats de la République') il célèbre « une dernière fois une institution si critiquée qui déjà s'est éloignée de nous avec tant d'autres manières de vivre ensemble »; il dit son attachement à une conception républicaine : l'idée que « tous contribuaient à défendre une certaine idée de la liberté et de l'intégrité nationale ».

⁸⁹ Voir, plus haut, le thème des gros bataillons opposés aux effectifs réduits. L'idée de grosseur est liée à celle de lourdeur, de lenteur, d'inefficacité, tout ce par quoi contraste une armée professionnalisée. Lire à ce propos les remarques de Jean Picq, Secrétaire Général de la Défense, sur la « petite armée de projection et grosse armée de stationnement », lors de son exposé devant la commission du Sénat (Cf. *L'Avenir du service national*, rapport de la commission du Sénat, doc. cit., pp.148-154), et encore le général Forget dans *Le Figaro* du 22 février 1996, ou l'éditorial d'André Dumas dans *Réforme* du 8 juin 1996 où il est question de « l'armée de métier plus apte aux expéditions rapides qu'aux mobilisations massives ».

tradition »⁹⁰ rejoint celle d'Amalric, éditorialiste de *Libération*, pour qui : « Les armes d'aujourd'hui ne peuvent être servies par des amateurs »⁹¹.

Les attaques très virulentes à l'encontre du service national ont été relativement rares. Elles émanent de divers courants traditionnels de l'antimilitarisme, bourgeois ou libertaires, qui voient dans le service une pratique dégradante, liberticide voire criminelle.

Le service honnis

Un lecteur de *L'Express* (édition du 21 février 1996) qualifie toute forme de service national de « monstrueuse atteinte à la liberté individuelle », de même un lecteur du *Figaro-Magazine* (paru le 2 août 1996) écrit : « La fin de la conscription - autrement dit de l'enrôlement de force dans l'armée »; elle est en outre qualifiée par lui, plus loin, et en référence à l'opinion de Georges Bernanos sur la conscription, de « pratique totalitaire ».

L'Humanité du 24 février 1996 cite les jeunes Verts qui parle du service comme d'une « corvée criminelle ». Serge July, dans un éditorial de *Libération* du 29 mai 1996, lance : « 'Aux armes citoyens!', le slogan de la conscription et des boucheries continentales⁹² ».

Plus nombreuses seront les remarques ironiques sur un service qui n'est plus en phase avec son époque et qui est traité sur le mode du ridicule folklorisant. En ce cas, c'est essentiellement l'archaïsme de l'appelé qui est opposé à la modernité du futur professionnel même si interviennent là encore des considérations sur le caractère faiblement démocratique ou libéral de l'institution.

⁹⁰ Propos rapporté dans *TTU* du 16 mai 1996 Le député RPR Alain Marsaud (propos rapporté dans le *TTU* du 16 mai 1996). Le député n'hésitera pas à désigner le service national comme une « relique barbare » (un qualificatif sans doute emprunté au contrôleur général François Cailleteau qui avait publié, dans la livraison de novembre-décembre 1994 de la *Revue administrative*, un article intitulé « La conscription : une relique barbare ? » et qui avait à nouveau développé ce thème devant la commission Séguin le 25 avril 1996, Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume II, p. 150).

⁹¹ Cf. *Libération* du 26 janvier 1996.

⁹² Pour d'autres illustrations manifestant plus souvent, elles, une « sensibilité de gauche » ou, plus précisément, « libérale » au sens américain du terme, se reporter aux articles s'en prenant au mythe Valmy cités chapitre 4, section 2 de notre étude.

Le service moqué⁹³

Le 31 janvier dans *L'Express* s'interroge : « Qui y a-t-il de commun entre un *trouffion* et le jeune HEC qui fait son service en entreprise à New-York ? » ; *Libération* du 22 février 1996, titre : « Adieu bidasse » ; le lendemain, dans son éditorial, Gérard Dupuy commente : « C'est tout de même la fin du bidasse, l'adieu au sapeur camembert et à l'injustice d'un devoir prétendument universel mais auquel échappaient les plus défavorisés » ; dans *Le Nouvel Observateur* du 22 février : « Chirac et les soldats de l'an 2000 », le terme de « pros » est opposé à celui de « trouffion de base » ; un journaliste de *France soir* écrit le 23 février : « L'image de l'appelé en béret, le Famas en bandoulière, traînant des pieds lors des manoeuvres de son régiment va bientôt disparaître » ; un éditorialiste du *Monde* note le 24 février 1996 : « Il reste à peu près acquis pour des générations de bidasses que le service militaire ne leur sert à rien » ; dans *Témoignage Chrétien* du 1er mars 1996, Philippe Bauchard

(« Une armée de 'pros' pour quoi faire ? »), parle de la suppression des « bidasses » ; *L'Express* du 30 mai 1996, use du titre « Vive la quille ! » ; dans *La Croix* du 30 mai 1996, il est question en titres de : « Dix mois pour jouer aux cartes » ou « On peut être un homme mon fils sans passer par la case uniforme » ; l'historien Michel Winock, dans « L'Adieu aux armes des citoyens », *L'Événement du Jeudi* du 5 décembre 1996, évoque la « bêtise collective dont les trains de permissionnaires retentissaient aux oreilles effarées des mères de familles ».

L'enterrement, plus ou moins joyeux, plus ou moins marqué de mépris, du bidasse a pour contrepartie dans certains journaux non pas la réhabilitation de l'appelé, mais bien l'exaltation du professionnel paré des atouts de la modernité.

Le professionnel ou le surhomme bardé de technique

Dans un éditorial du *Quotidien de Paris* de septembre 1995, Nicolas Miguet annonçait : « Fini les pompes et autres réjouissances de chambrées, la France va pouvoir compter 24h sur 24h sur des soldats hyperqualifiés » ; dans *France Soir* : (« Rayon nostalgie ») du 20 janvier 1996, des « futurs soldats superperformants » sont opposés aux bidasses, car « un soldat du XXe siècle sera d'abord un spécialiste » ; le général de corps aérien (CR) Michel Forget, dans « Pour une armée de métier » (*Le Figaro* du 22 février 1996), oppose aux « chantres du maintien du Service National » les « guerriers du savoir » qui mènent des « guerres du troisième type », plus loin, il vante la

⁹³ Les références signalées ici sont celles d'articles ironiques vis-à-vis de l'institution du service national. Mais un traitement folklorique de l'institution n'est pas nécessairement l'indice d'une intention de déconsidération. Ce peut-être aussi l'expression d'une volonté de parler de manière « populaire » ou bien une manière d'exprimer une certaine nostalgie du service ou une certaine tendresse vis à vis des appelés. Dans le premier sens, voir les articles de *Paris-Match* et de *France-Soir*, notamment : le *Paris Match* du 7 mars 1996 : « Le temps des bidasses : le service militaire vit ses dernières années », « Souvenirs, souvenirs : retrouvez par l'image ceux qui y sont passés », « De Johnny à Charles Trénet, du béret au calot », *France Soir* du 20 janvier 1996 : « Petit dico pour les derniers bleubites », du 23 février 1996 : « 2001, le dernier bidasse », du 26 février : « Issoire ville-morte pour garder ses sous-off », voir aussi le 29 mai : « Les sous-offs vont trinquer » et « Allez les filles ! » et le 16 juillet 1996 : « Tchao le Clémenceau ! » ; dans le second, ce titre de l'hebdomadaire *Le Point* du 26 novembre 1996 : « L'ami bidasse remballé son sac ».

technologie qui « liée aux automatismes et surtout liée au savoir permet de décupler les capacités des hommes »⁹⁴ ; dans *France-Soir*, édition du 23 février 1996, l'article "Adieu trouffion. Salut Terminator" est lui-même sous-titré : « Le combattant de l'an 2.000 fera le plein de gadget et sera branché sur satellite »; et *Le Figaro Magazine* du 2 mars 1996 présente "les fantassins du troisième millénaire", le « combattant du futur » qui sera un « soldat 'bionique' ».

Le remplacement de l'amateur désuet ou grotesque par le professionnel extrêmement performant ne se décline pas seulement sur le ton de l'exaltation. L'héroïsation du professionnel n'est qu'un épiphénomène qui orne de vives couleurs un autre aspect de la thématique de la professionnalisation, lui, beaucoup plus prosaïque, à savoir la banalisation de la fonction militaire. Le 23 février 1996, l'éditorialiste Bernard Morot de *France Soir* analyse la réforme comme la « métamorphose d'une armée d'amateurs en une armée de 'pros' » qui constitue (je cite) un « grand tournant militaro-industriel ». Si le lapsus sur le tournant militaro-industriel n'était pas convaincant, la manière d'entendre le terme de 'pro'⁹⁵, se fait tout à fait évidente dans ce même quotidien, le 29 mai 1996, lorsqu'il est question d'« embauches de 'pros' en civil ». Dans le même sens va la légende d'une vignette parue dans *L'Événement du Jeudi* du 6 mars 1996 montrant deux gradés désorientés dans leurs bureaux : « Il ne suffit plus d'être fonctionnaire, il faut être professionnel ». La professionnalisation de l'armée, c'est donc aussi l'idée que l'armée s'intègre, sinon d'elle-même, du moins sous la contrainte du temps, dans le mouvement général, qu'au lieu de constituer un monde à part, elle est dorénavant animée par les normes comportementales communément valorisées - parmi lesquelles, précisément, le professionnalisme. Du reste, la Défense est un secteur d'action qui apparaît comme de moins en moins voué à la guerre, mais de plus en plus orienté vers des tâches de sécurité ou de sécurisation d'actions humanitaires. De fait dans le cadre des réflexions nouvelles sur le rôle de la défense telles que celles développées par Paul-Ivan de Saint Germain⁹⁶, l'outil de défense n'est plus destiné à préparer la

⁹⁴ Cet officier général exprime un courant d'idées caractéristique d'une vision élitiste de la vocation militaire, lorsque la Technique adoube une nouvelle chevalerie des temps modernes qui succède à l'ère des masses. De Gaulle, dans *Vers l'armée de métier*, parlait au sujet des levées en masse de la Révolution de « l'impôt du temps et éventuellement du sang qui s'accordent si bien avec les tendances égalitaires du vieux monde (...) Nos générations soucieuses de rendements (...) notre siècle tourné vers la force (...) ne s'accorderont plus des lenteurs, confusions et faiblesses que supportèrent des temps faciles ». Et l'officier supérieur de citer Paul Valéry : « On verra se développer des entreprises de peu d'hommes choisis agissant par équipes produisant en quelques instants, à une heure, dans un lieu imprévu, des événements écrasants ».

⁹⁵ Terme qui sera repris en titre par ce même quotidien le 6 mars 1996, cette fois sans guillemets : "Oui à une armée de pros".

⁹⁶ P.-I. de Saint Germain est ingénieur général de l'armement, directeur du CREST-Ecole polytechnique (Cf. *Le Figaro* du 28 février 1996 déjà cité).

prochaine guerre, mais à gérer la paix. Il s'agit donc moins de s'entraîner en vue du combat que d'organiser un espace de sécurité. Ce type de réflexion peut conduire à penser les armées à la manière d'un service public comme les autres. Auquel cas la Gendarmerie constituera le modèle de ce type d'armée⁹⁷.

Ce sont ces résonances banales mais répandues et profondément partagées auxquels s'accordent les thèmes d'efficacité et de modernité lancés par Jacques Chirac pour expliquer la professionnalisation des armées. Elles trouveront des échos dans divers registres de la presse. Dans une presse à public populaire nous l'avons vu, mais aussi dans *L'Express*. Pascal Boniface de l'IFRI développe, par exemple, dans cet hebdomadaire, à la date du 9 mai 1996, l'idée que la suppression du service national va rapprocher l'armée de la nation, car « devant attirer elle se rapprochera du standard commun ». L'hebdomadaire d'information général des cadres reprendra cette idée le 30 mai 1996 (''Vive la quille! '') : l'armée « ne sera plus le lieu où l'on entre en pensant qu'on y reste toute sa vie. Toutes les entreprises fonctionnent comme ça aujourd'hui ». A une toute autre hauteur de vue, on trouvera les réflexions sur le lien entre professionnalisation et baisse des effectifs faites par l'ancien ministre de la Défense du général de Gaulle, Pierre Messmer, devant la Commission Séguin. Il y explique notamment que le phénomène de la baisse des effectifs n'est pas nouveau, pas plus qu'il n'est spécifique aux activités militaires, mais qu'il s'agit d'un processus universel touchant l'ensemble des activités industrielles et bureaucratiques⁹⁸. Ces remarques de l'ancien ministre de la défense sont tangentes à la controverse, classique parmi les sociologues de la chose militaire, entre spécificité de la fonction militaire et convergence en direction de la société. Cet éclairage sociologique fera défaut dans le débat, du moins dans les discours publics ou les publications médiatisées. On notera dans l'encadré qui suit quelques réflexions de ce type présentées alors et qui nuancent l'idée de professionnalisation-banalisation : celles de Pascal Venesson et d'Hubert Jean-Pierre Thomas.

⁹⁷ En ce sens voir les déclarations du CEMAT, le général Amédée de Monchal qui, cité dans *Le Monde* du 18 février 1996, évoque un service national évoluant dans sa forme militaire en service « moins orienté vers la défense que vers la sécurité générale (dangers intérieurs) sous la coupe de la gendarmerie ». Idée reprise et développée par le ministre, Charles Millon à l'École de Gendarmerie de Saint Astier (cf. *Le Monde* du 1er mars 1996) où il est question de la Gendarmerie comme « service public de sécurité » (et en ce sens de prototype de l'armée professionnelle), une armée en bleu traitant dans le cadre d'une « défense nouvelle et globale » d'autres menaces que strictement militaires et faisant appel à ce titre à des « appelés défense-sécurité ». Voir aussi, dans *Le Monde* du 7 juin 1996, l'analyse de Dominique Rousseau, juriste et professeur de droit à Montpellier I, sur la réforme qui, selon lui, « engage une nouvelle conception de l'armée évaluée comme un service public ».

⁹⁸ Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume II, l'audition de Pierre Messmer, le 28 mars 1996.

Deux critiques de l'idée de banalisation des armées

- Selon Pascal Venesson, la technicisation de l'armée est pour l'institution militaire une manière de négocier sa spécificité et de conserver son rôle particulier. Le militaire devient le professionnel d'une certaine activité (il exerce une profession comme une autre dans un monde de division du travail, et par là même segmenté en autant de communautés opaques de spécialistes). La spécialisation technique renforce la tendance à la monopolisation d'un secteur d'activités et au contrôle du recrutement des membres. Loin de signifier la convergence avec la société, la professionnalisation comme technicisation des activités peut donc « consacrer la clôture et l'autonomie du militaire, elle réaffirme les propriétés distinctives de la société militaire »⁹⁹.

- Quant à Hubert Jean-Pierre Thomas, il rappelle que la fonction militaire est une fonction du secteur public et qu'à l'intérieur même de ce secteur l'agent de l'Etat qu'est le militaire développe un style particulier. Il souligne quatre spécificités de la profession militaire par rapport aux régimes communs du service public : la brièveté de la « carrière » (le fait que la limite d'âge y est basse, que seule une minorité d'officiers a vocation à parcourir la totalité de la hiérarchie : « Peut-on parler de profession de grenadier-voltigeur ? » ; le fait que dans la plupart des cas la professionnalisation s'effectue par le biais de contrats à durée déterminée (au renouvellement non assuré) ; l'existence maintenue d'un statut général particulier, avec une situation dite de cantonnement juridique (quant aux droits d'association et d'expression) ; la « capacité de mettre en oeuvre des savoirs en des situations de risques paroxystiques »¹⁰⁰.

Ainsi donc la professionnalisation est-elle présentée le plus souvent comme une chose inéluctable et bonne en même temps que banale. Elle revêt les caractéristiques des évolutions sociales allant dans le sens d'un sage progrès.

A suivre l'idée d'armée professionnelle ou de professionnalisation dans les propos qui se sont donnés à entendre au cours du débat, nous avons observé les multiples connotations positives auxquelles ces termes s'accordent après avoir signalé les connotations négatives qu'elles permettent d'éviter -au regard de ceux d'armée de métier. En sorte qu'il apparaît que malgré ambiguïtés et faux-semblants -ou grâce à eux- leur emploi ne pouvait être évité. A suivre cette idée on peut

⁹⁹ Cf. Pascal Venesson, "Le triomphe du métier des armes : dynamique politique et société militaire en France", *Revue Tocqueville*, Volume XVIII, n°1, 1996.

¹⁰⁰ Cf. Hubert Jean-Pierre Thomas, dans *Perspectives Stratégiques*, F.E.D., n°17/1996.

être amené à perdre de vue la nécessité d'un long débat. Pourquoi, après tout, tant de discussions si la professionnalisation offre si manifestement tant de commodités ? C'est le moment de rappeler la déclaration du ministre de la Défense, à la veille du lancement du débat sur la réforme par le président de la République, : « N'oublions pas qu'une armée professionnelle ne signifie pas forcément la fin du service national (...) Trois possibilités pourraient donc se présenter (...) : une armée 'mixte' alliant professionnalisme et conscription; une armée professionnelle avec, en parallèle, un service national civique ; une armée professionnelle faisant place au volontariat pour un service national »¹⁰¹. Comment va s'opérer la sélection des hypothèses ? Il nous faut pour répondre à cette question, sans abandonner l'analyse des termes, nous livrer à celle des logiques de discours.

¹⁰¹ Dans un entretien donné au quotidien *Libération*, le 17 février 1996.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIF, POSITIONS

La proposition du président de la République le 22 février 1996 peut être résumée ainsi : la France n'a « plus besoin d'appelés pour faire leur service militaire », cependant « le service de la nation fait partie de nos grandes traditions républicaines », en conséquence, soit l'on en garde « quelque chose », soit l'on abolit la conscription au profit d'un service civil effectué sur une base exclusivement volontaire. Partant de la prise de position du Chef de l'Etat et de la courte série de choix qu'elle offre au débat au moment où elle l'ouvre, nous allons dégager des dispositifs argumentaires qui se sont mis en place et suivre leurs évolutions. Dans sa structure rhétorique et du fait de ses arrières-fonds idéologiques, le débat sur la réforme des armées n'est pas sans évoquer une partie flipper. La boule lourde du débat est propulsée dans un cadre qui lui ne permet que des évolutions limitées, elle rencontre un certain nombre de positions d'opinion qui réagissent automatiquement à la manière des plots électriques ; les échanges et les renvois peuvent se multiplier, cependant, inévitablement, entraînée par le plan incliné à cet effet, la boule finira par glisser dans le trou et disparaîtra. Il en sera bien ainsi de l'idée qui avait été lancée de réformer le service national, d'établir un « nouveau service national ». Nous allons ici décrire ce dispositif des positions.

1- Les positions sur la réforme du service national

Il y a tout d'abord ceux qui adoptent un point de vue traditionnel sur le service national en liant étroitement service national-conscription et défense nationale. Ils y voient un système garantissant le caractère populaire, national et démocratique de la défense. Il y a ceux, ensuite, qui nient ce caractère idéologique ou ne lui accordent aucun intérêt. Il y a ceux enfin -les plus nombreux- qui tout en considérant le système de la nation en armes comme peu efficace voire obsolète veulent néanmoins préserver quelque chose du caractère républicain-civique de la conscription-service national .

Les premiers emploieront volontiers les expressions d'*armée de conscription*¹⁰², d'*armée populaire de conscription*¹⁰³, de *service militaire de conscription*¹⁰⁴, de *défense populaire*¹⁰⁵, d'*armée*

¹⁰² *L'Humanité* du 18 mars 1996 défend l'idée d'une « *armée de conscription* sur la base d'un service militaire court, rénové et démocratisé »

¹⁰³ Claude Karnoouh , « Que reste-t-il de la Révolution française ? », in *Petites chroniques d'Europe orientale et d'ailleurs*, Paris, Acratie, 1996, p. 163.

¹⁰⁴ Robert Hue dans *L'Humanité*, du 27 janvier 1996: « Il faut un *service militaire de conscription*, un *service de la nation de tradition républicaine* »

*citoyenne*¹⁰⁶, d'*armée des citoyens*¹⁰⁷, de *citoyens-soldats*¹⁰⁸, de *conscription républicaine*¹⁰⁹. Ils sont pour le maintien d'un service national tout en reconnaissant sans exception qu'il devrait être réformé¹¹⁰ (cas des communistes, des membres du Mouvement Des Citoyens de Jean-Pierre Chevènement et des membres de la « gauche démocratique » du PS ou cas de François Léotard¹¹¹ dans la majorité). Quelque soient leurs divergences sur d'autres points (sur le statut de l'armement nucléaire, sur l'intégration européenne ou atlantique), les membres de ce premier groupe sont partisans du maintien système de *l'armée mixte*, c'est à dire d'une armée constituée à la fois de troupes professionnelles ou professionnalisées et de recrues du contingent¹¹². Par opposition avec le groupe suivant et par allusion à une forme classique de querelle, nous les appellerons les « Anciens ».

Les seconds, qui s'en prennent, eux, vigoureusement à l'institution du service national, nient outre sa fonction sociale (sa fonction de

¹⁰⁵ Ainsi le 1er mars 1996, dans *Témoignage chrétien*, Jean-Philippe Tizon s'interroge : " Va-t-on vers la fin d'une défense populaire ?" - non sans une certaine ironie du reste, tant la position de l'hebdomadaire chrétien sur la réforme est ambiguë.

¹⁰⁶ Alain Peyrefitte emploie cette expression dans un éditorial qu'il donne au *Figaro* du 23 février 1996, mais aussi Hélène Luc, membre du PC, dans *Le Monde* du 20 avril 1996, voir encore *L'Humanité* du 18 juillet 1996.

¹⁰⁷ *L'Humanité* du 21 février 1996.

¹⁰⁸ Par exemple, Alain Joxe : "Contre la privatisation du service national" dans *Le Monde* du 5 mars 1996.

¹⁰⁹ François Léotard cité dans *La Croix* du 24 février 1996.

¹¹⁰ Ainsi *L'Humanité* du 21 avril 1996 se prononce « pour un service militaire utile, aménagé dans le temps et démocratisé » et, le 18 mars, pour « une armée de conscription sur la base d'un service militaire court, rénové et démocratisé » ; Jean-Pierre Chevènement dans le *Témoignage Chrétien* du 26 juin 1996 parle de service national *modernisé*.

¹¹¹ En dehors des politiques, de nombreux militaires se prononcent pour cette option. La solution maximaliste avait été présentée avant l'ouverture du débat par le général (CR) Costa de Beauregard, dans *Le Figaro* du 18 août 1995, pour qui « l'armée de métier n'est pas exclusive de la conscription » (il faut les deux), mais où le service militaire doit être d'un an au minimum ; de même le colonel (ER) Michel Manent se prononcera dans le *Figaro* du 12 janvier 1995 « pour une armée mixte et un service militaire réel ». Voir encore les colonels (CR) Henri Havard et Michel Manel : "Pour une armée mixte combinée" dans le *Figaro* du 22 février 1996, et le général Bigeard qui déclarera à *France Soir* en juillet 1996 : « Je ne suis pas contre la formation d'une petite armée professionnelle, mais il fallait maintenir la conscription et panacher ».

¹¹² Nous donnons ici une définition générale de l'armée mixte. Ce type d'organisation peut lui même être décliné de diverses manières. Comme le remarque le colonel (ER) Michel Manel dans son article du *Figaro* du 12 janvier 1995, il existe plusieurs types d'armée mixte, en fonction de la durée du service, du rythme et du volumes des incorporations, de la proportion appelés-engagés et de leur mode d'intégration.

« brassage ») son utilité militaire. Ils relèvent en fait de deux formes de sensibilités : soit s'y exprime une hostilité au service militaire considéré comme une institution non seulement surannée mais encore liberticide ou antidémocratique, soit s'y donne à entendre le point de vue de partisans farouches de l'armée de métier qui exaltent le thème de l'hyper-professionnalisation de l'institution militaire (plus rarement ou plus discrètement celui de la spécificité de la fonction militaire¹¹³) et qui dans le même temps manifestent leur mépris pour le vulgarité et les pesanteurs du système actuel. Ces deux sensibilités (l'une étant souvent de caractère antimilitariste, l'autre ne l'étant pas) s'accordent dans la dénonciation qu'elles formulent ensemble de l'archaïsme des armées actuelles au profit de la louange de la modernité¹¹⁴. C'est parmi eux que se trouvent les plus véhéments dénonciateurs du « mythe Valmy », les moqueurs de « l'armée de papa », du « bidasse » et du « trouffion », ceux aussi qui vanteront les spectaculaires avantages présentés par une armée de 'pros'. Quoique de manière un peu caricaturale, la conjonction de ces points de vue pourrait avoir été synthétisé par ce titre de *France soir* : "Adieu trouffion. Salut Terminator"¹¹⁵. Nous désignerons ce second groupe comme étant celui des « Modernes ».

Enfin, dans un troisième groupe, s'expriment ceux qui, tout en reconnaissant les vertus du service militaire obligatoire, et en n'oubliant pas les services qu'il a rendu, le considèrent comme n'étant plus aujourd'hui indispensable à l'organisation de la défense¹¹⁶, du moins comme n'étant plus l'un de ses fondements essentiels - comme il avait pu l'être au temps des « nations armées » ou, dans le cadre de la politique française de dissuasion et d'indépendance nationale, en tant que manifestation de « l'esprit de défense¹¹⁷ ». Il faut donc, selon

¹¹³ La connivence qui peut exister entre un certain antimilitarisme et le «spécifisme militaire» s'observe très clairement dans l'article de Guy Hermet paru dans *Libération* le 2 avril 1996, déjà cité, où il juge que les valeurs de l'armée sont estimables mais ne sont pas celles de la citoyenneté : elles n'éduquent pas au débat, à l'implication autonome de chacun aux affaires communes. Mieux vaut donc, selon lui, « reconnaître qu'elles sont si lourdes à assumer qu'elles ne peuvent l'être délibérément que par ceux qui les ont délibérément choisies ».

¹¹⁴ Une modernité qui est essentiellement de moeurs pour les uns, techno-pratique pour les autres, une modernité post-moderne pour tous deux en ce sens qu'elle réfère dans tous les cas à une perception du «devoir être» dans les sociétés en termes de choix individuels et de « styles de vie ».

¹¹⁵ Edition du 23 février, article sous-titré : "Le combattant de l'an 2000 fera le plein de gadget et sera branché sur satellite".

¹¹⁶ Jacques Chirac déclare à Niort, (*Le Monde* du 27 janvier 1996) que le service militaire est une « vénérable institution » puis, le 22 février à la télévision, que « la conscription n'est plus adaptée »

¹¹⁷ Cette notion est proche de celle de « dissuasion populaire » formulée dans le *Livre Blanc sur la Défense Nationale* de 1972. Voir aussi notre article : "De la nation armée à la société défendue. Que reste-t-il de l'esprit de défense ?", Paris, *Commentaire*, n° 73, 1996, pp. 141-151.

eux, ou bien se séparer de l'institution ou bien la réformer radicalement -en la dégageant du système de défense proprement dit confié à des gens de métier, en allant même jusqu'à la démilitariser complètement. Ce groupe est le plus nombreux. On s'y exprime sans passion, en réfutant toute approche par trop idéologique, parfois même comme à regret, sur le mode de la résignation¹¹⁸. De fait malgré l'accord d'ensemble portant sur l'idée de passage à une armée professionnelle (consensus fondé sur un même diagnostic de situation¹¹⁹ et qui s'accorde en partie à une perception de l'opinion¹²⁰), il n'est pas simple d'enterrer la tradition du service national¹²¹. Il s'agit de montrer que les solutions que l'on propose relèvent par quelques aspects de l'idée républicaine. Il ne suffit pas, en d'autres termes, d'abolir l'institution du service national, il faut la remplacer. Le groupe fondé sur de tels prémisses, que nous qualifierons ici de « post-républicains », constituera le foyer du débat. Il se partage lui-même selon trois options : celle du service d'éducation à la défense-garde nationale, celle du service civique-civil, celle du volontariat dans le cadre d'un « pacte républicain » qui sera assorti du « rendez-vous citoyen ».

Première option : la création d'un service militaire court en dehors de l'armée professionnelle (où l'on accepte donc le principe d'une armée de métier et où l'on veut maintenir le principe du service en armes de la nation mais en se détournant du système de l'armée mixte). La formule du *service d'éducation à la défense* proposée par Paul Quilès, s'inscrit dans cette perspective¹²². Proche de celle proposée par Jean Deniau de l'UDF¹²³, elle sera adoptée finalement par le bureau

¹¹⁸ Ainsi *Le Monde* du 20 avril 1996 rapporte le propos du sénateur centriste Maurice Blin sur un inéluctable « mais énorme changement culturel » ; Jacques Baumel parlera dans le *Figaro* du 5 juin 1996 de « réforme nécessaire » mais « déchirante » qui signale « la fin d'une grande époque d'ambition nationale ».

¹¹⁹ Quant à l'état du monde, à l'état de nos finances, aux perspectives d'intégrations géopolitiques, et à la doctrine d'emploi des forces.

¹²⁰ Cf. André Thiéblemont, « Sondages et service national : le faux débat entre service national et armée de métier », Paris, *Les Champs de Mars*, n° 1, 1996, pp. 21-43.

¹²¹ Ce qu'exprime, par exemple, le ministre de la Défense (dans son allocution du débat d'orientation sur la politique de défense, à l'Assemblée nationale, le 20 mars 1996) : « Même si l'universalité et l'égalité du service national ont été depuis tant d'années mis à mal, il n'est pas possible, et il n'est pas dans nos intentions, d'écarter d'un revers de main ce que cette institution a apporté d'essentiel à la société française et à la nation ».

¹²² la proposition d'un service d'éducation à la défense (S.E.D.) couplé à un service national volontaire a été présentée par l'ancien ministre de la défense à la commission de l'Assemblée nationale le 28 mars 1996.

¹²³ Jean-François Deniau : « Préserver la notion de devoir » dans *Le Figaro* du 11 avril 1996. Dans le même quotidien, le 23 février 1996, Alain Peyrefitte s'était interrogé en des termes qui indiquaient chez cet ancien ministre du général de Gaulle une préoccupation analogue : "Faut-il exclure une brève initiation militaire, à la suisse, entretenue par des périodes, qui maintienne entre l'armée et les Français une

national du PS du 27 mars 1996. Elle consiste en la proposition d'une période d'instruction civico-militaire courte et obligatoire, ouvrant sur des volontariats civils ou militaires. Cette formulation évite le terme de *milice* pollué par Vichy malgré la référence jaurèsienne. Hors du parti socialiste et le plus souvent par la plume d'officiers supérieurs ou généraux s'exprimant à titre privé, d'autres formules seront proposées, mais avec un intitulé porteur de toutes autres résonances et qui, à la différence du premier, n'évite pas la qualification de nationale: celui de *garde nationale*¹²⁴. Cette seconde variante pouvait ajouter à la référence jaurèsienne de la première un accent gaullien, tel du moins que des gaullistes de la veine de Michel Debré aurait pu la concevoir : la garde nationale, manifestation de la volonté populaire, instituée en complément non pas de la force de dissuasion mais de celle d'intervention -composée, elle, de professionnels héritiers de la force mécanique imaginée au début des années trente.

A titre de curiosité, on observera l'habile désignation, en quelque sorte oecuménique, proposée par le général Morillon qui se déclarera favorable à une *garde nationale de miliciens*¹²⁵.

expérience commune, plus unificatrice que la délégation d'une mission nationale à un club de professionnels ?".

¹²⁴ Le général (CR) Jeannou Lacaze : "Pour une armée professionnelle" dans *Le Figaro* du 1er février 1995 se prononçait déjà pour une armée professionnelle et une garde nationale strictement réservée à la défense du territoire. Le commandant Hélié Dunoix de Saint Marc : "Pour un service militaire très court", dans le *Figaro* du 5 février 1996, propose de faire coexister l'armée de métier et un service national de type suisse ou israélien « sorte de garde nationale » (restriction qui indique combien le terme est délicat à manier). Le général (CR) Font : "Non à l'armée prétorienne", dans le *Figaro* du 13 mai 1996, est partisan d'une «solide garde nationale» au côté d'un «fer de lance professionnalisé». Le *TTU* du 16 mai 1996 rapporte le propos d'Alain Marsaud, député RPR, se déclarant partisan d'une garde nationale au cas où l'on ne parviendrait pas «à se défaire du poids de la tradition (du service national)». Ce serait donc, en l'occurrence, un pis-aller. Dans la majorité, Jacques Bonnet, au RPR, et Georges Mesmin, à l'UDF, auront eux aussi recours à la désignation «garde nationale». On notera par ailleurs que Jean-Marie Le Pen s'était prononcé dans *Le Français* du 12 janvier 1995 -donc pendant la campagne présidentielle- pour la professionnalisation des armées assortie d'un service volontaire permettant la mise sur pied d'une garde nationale. Lors du débat de 1996, il s'est déclaré partisan de la professionnalisation mais n'a plus développé le concept de garde nationale. En dehors des personnalités politiques ou militaires, s'est aussi déclaré partisan de cette formule Jean-Claude Barreau, représentant de la «société civile», «prêtre des loubards», auditionné par la commission Séguin le 10 avril 1996, Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume 1, p. 508.

¹²⁵ Général (CR) Philippe Morillon : "L'Eloge des appelés par le général Morillon" dans le *Figaro* du 5 avril 1996 (idée présentée dans le détail lors de l'audition du général devant la «commission Séguin», le 4 avril 1996, Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume 1, pp. 344-359). En dehors des expériences nationales sur les gardes nationales et milices qui n'ont pas laissé un bon souvenir - en France, en 1870-, l'idée de garde nationale renvoie à la pratique américaine et celle de milice à la suisse. A ce propos voir la prise de position de l'ancien ministre de la Défense et ancien Premier ministre Pierre Messmer qui comparant ces deux systèmes se déclare favorable au système américain de la garde...«mais il faut en avoir les moyens financiers et je ne crois pas que la France les ait». Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume 1, p. 62.

Seconde option : la création d'un service civil ou civique en remplacement de l'ancien service national. C'est notamment la position du ministre de la défense Charles Millon. Position qui va s'infléchir en cours de débat¹²⁶ et échanger son caractère d'obligation, contre celui, beaucoup plus sympathique, de volontariat. Charles Millon s'est en effet tout d'abord déclaré personnellement « favorable au maintien d'une conscription non pas militaire mais civique », plus précisément, d'un *service civique* de six mois comprenant un *service de sécurité publique* et un *service civil*¹²⁷. Puisqu'il s'agit bien dans l'esprit du gouvernement d'une refonte total du système, ce service sera qualifié de civique pour le distinguer des formes déjà existantes du service civil et pour en souligner l'intention politique et sociale : permettre de garder « ce principe républicain de participation de chacun à un projet national » et de « renforcer la cohésion sociale ». « Au fond, remarque le ministre de la Défense dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*¹²⁸, il faut trouver un substitut civil, civique, à ce que faisait le service militaire. »

La proposition de substitution d'un service civique au service national alors en place visait donc bien à enterrer le service militaire tout en conservant quelque chose du service national¹²⁹. Elle permettait d'en finir avec l'idée d'armée mixte (qui gardait de très nombreux partisans sur les bancs des Assemblées comme dans l'institution militaire) au bénéfice d'une armée professionnelle préservée intégralement ; elle permettait encore de rejeter la création de « deux armées parallèles¹³⁰ » : l'une *professionnelle* et l'autre *d'instruction*. Formule qui, elle aussi, sous les espèces d'un service d'éducation à la défense ou d'une garde nationale, regroupait, nous l'avons vu, de nombreux partisans. Là gît sans doute l'effet essentiel visé par la proposition du ministre de la Défense.

C'est en tout cas ce qui en demeurera, car au cours du débat, face aux nombreuses objections soulevées par l'organisation d'un service civique-civil, l'idée de devoir civique (et par là même d'obligation) va être échangée contre une conception libérale des rapports entre

¹²⁶ Rappelons que le président de la République manifeste son penchant pour la formule du volontariat dès le 22 février 1996.

¹²⁷ Cf. les déclarations du ministre dans les *Echos* du 31 janvier 1996 et les *Figaro* du 18 et 25 janvier 1996.

¹²⁸ *Valeurs actuelles* paru le 2 mars 1996.

¹²⁹ Fait bien remarqué par un journaliste des *Echos* qui, le 26 février 1996, parle de la « fin du service armé effectué par des appelés », celui qui note dans *Libération*, le 26 janvier 1996, « On supprime le service militaire mais on garde le service national » traduit, lui, l'intention du gouvernement de manière plus approximative.

¹³⁰ Charles Millon : « Je ne céderai à aucune pression des élus » dans *Le Figaro* du 20 mai 1996.

l'individu et l'Etat¹³¹. Charles Millon qui, dans un entretien aux *Echos* du 31 janvier 1996, considérait que « dans une République, dans une nation, il est souhaitable qu'il y ait un acte d'adhésion de la part des citoyens à la communauté nationale, et que cet acte se traduise par un effort demandé au citoyen¹³² », développe de nouvelles considérations, en mai 1996, en se basant cette fois sur la demande formulée par les jeunes d'un « *service interactif* » où ces derniers acceptent un « service pour la nation » si en retour la nation leur rend un service¹³³.

On glisse ainsi à la formule du volontariat, la troisième option, qui s'inscrit dans l'ambition chiraquienne de « refondation du contrat républicain » ou « pacte républicain ». Ce volontariat signale « une nouvelle relation entre l'Etat et le citoyen qui ne s'appuie pas sur la contrainte mais sur l'adhésion¹³⁴ ».

Un problème cruel cependant se posait à tous les types de post-républicains que nous avons discernés. Il pouvait être ramené à cette remarque de Jacques Baumel¹³⁵ : « supprimer le service militaire est probablement indispensable mais à une condition, que l'on sache par quoi le remplacer ». Or, si l'on éliminait les solutions offertes par le service d'éducation à la défense-garde nationale ou par le service civique-civil, il devenait insoluble. Malgré toute la rhétorique déployée (en particulier, le fait déjà souligné que le terme de volontaires joue sur le souvenir des soldats de l'an II), il s'en faut de beaucoup pour que le « volontariat » suffise à lui seul à manifester quoique ce soit de républicain et à masquer l'établissement de fait d'une armée de métier, à permettre de concilier la volonté de modernisation à l'impératif de fidélité¹³⁶. C'est ici qu'intervient pour combler la brèche causée par l'effondrement des projets d'un service civique-civil institutionnalisé la solution soufflée par la Commission Séguin.

Ajoutée au thème du volontariat, la formule du rendez-vous citoyen permettra de soutenir, sous une forme certes peu consistante (mais dans le domaine de la rhétorique politique, c'est le symbole qui compte et non son contenu) l'idée que l'on institue parallèlement à la

¹³¹ Conception totalement inédite dans les vues françaises sur les relations entre les membres de la collectivité nationale et l'Etat ou -dans le cas où l'on n'identifie plus cette communauté- entre celui-ci et les individus. Elle constitue probablement le fait idéologique majeur apparu à l'occasion de ce débat.

¹³² Entretien paru sous le titre : « Millon : Oui à une conscription civique ».

¹³³ Interview donné au *Figaro* le 20 mai 1996 et déjà cité.

¹³⁴ Contribution du groupe RPR. au *Rapport de la Mission d'information commune, La France et son service*, doc. cit., Tome I, p. 154.

¹³⁵ Cité dans « Millon va piano », *France Soir* du 28 février 1996.

¹³⁶ Lors de son allocution du 28 mai 1996, Jacques Chirac déclare : « Le monde change, le XXIème siècle est à nos portes. Il y a pour notre pays une exigence de modernité ». Exigence à laquelle il ajoute celle de « fidélité à (notre) histoire ».

professionnalisation des armées, un « nouveau service national ». Elle permettra de soutenir que la France est toujours la France puisque toujours soucieuse de maintenir (sous des formes rénovées) les liens qui institutionnalisent le contrat républicain.

Le schéma général du dispositif des positions ayant été décrit nous allons voir successivement la formulation des projets de services civiques ou civils puis celle du rendez-vous citoyen.

2- Les projets de services civiques ou civils

« Faire son service » signifie, sans plus de précision, faire son service militaire. Le service militaire est la forme générique du service dû par les jeunes Français en état de porter les armes. En d'autres termes, il va de soi dans le langage courant que le service national est le service militaire -celui-ci est la norme du service national. La déflation continue des effectifs depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la technicisation des instruments de défense avaient conduit à un recours de plus en plus restreint à la ressource offerte par la conscription¹³⁷. Celle-ci touchait par ailleurs les classes d'âges nombreuses d'après-guerre. Si ces évolutions n'avaient pas provoqué l'adoption de l'armée de métier, elles avaient conduit les gouvernements soucieux de ne pas multiplier les exemptions à mettre en place de nouvelles formes de service. Le principe en avait été adopté dès les débuts de la Ve République par l'introduction de la notion de service national dans l'ordonnance du 7 janvier 1959¹³⁸, sa mise en place avait débuté en 1965 par la création de la coopération et de l'aide technique. En 1971, l'article 1 du nouveau code du service national stipulera que les « formes civiles du service national sont destinés à répondre aux autres besoins de la défense ainsi qu'aux impératifs de solidarité. ». Dès lors que le service national sous forme essentiellement militaire n'apparut plus comme utile au besoin de la défense, il pouvait soit disparaître totalement soit se fonder sur des « impératifs de solidarités », de maintien du civisme et sur l'utilité acquise auprès de différents ministères et organisations institutionnelles comme associatives par les formes dites civiles du service national. C'est dans cette vue que le président de la République présente, le 22 février 1996, son option sur le service national. Le débat se limitera à une discussion suivie d'un choix entre un service national obligatoire et un service volontaire. Des formes de services dont presque toutes les modalités, quelque soit l'option choisie, seraient civiles. *Le futur éventuel service national est dès le départ dissocié des aspects militaires de la défense.* Ainsi lancé le débat est privé de clarté. L'alternative service national/volontariat voile largement le fait essentiel de la réforme qui est la disparition de

¹³⁷ Au cours de son audition devant la Commission Séguin, Paul Quilès présentera le décompte suivant des effectifs mobilisés : 8 millions d'hommes en 14-18 ; 4 millions en 1939 ; 2 millions pendant la guerre d'Algérie, 500.000 hommes avant la réforme .

¹³⁸ Cf. l'article d'Hubert Haenel dans *Le Monde des Débats* d'octobre 1994.

l'armée de conscription. L'idée du maintien possible du service national dans un pays qui entend ce service comme étant de nature militaire provoque par inertie sémantique un effet de continuité d'autant plus illusoire que parmi les formes de services proposées (pour ne plus parler des volontariats) certaines, qui ne concernent qu'une faible partie des possibilités offertes, revêtent des aspects militaires ou paramilitaires de nature à renforcer cette impression. Indéniablement la mise en place de la réforme a bénéficié de ces profondes équivoques même si rien ne permet d'établir qu'elles ont été délibérément disposées comme l'on lance, pour masquer une manoeuvre, des pots fumigènes. Ces équivoques ont par ailleurs compliquées la discussion car nombre d'interlocuteurs ne réalisèrent pas l'esprit de la réforme et continuèrent longtemps de dissenter dans le cadre des catégories anciennes de débat, à savoir armée de conscription contre armée professionnelle-de métier ou, au mieux, armée de conscription professionnalisée (armée mixte) contre armée professionnelle-de métier. D'un autre côté, l'idée de développement des formes du service national fut l'occasion de multiples épanchements d'imagination, de discussions et projets tous significatifs des configurations nouvelles des représentations sociales. Le service civil a été conçu tout d'abord comme une annexe du service militaire et un bassin de dérivation permettant de gérer la ressource croissante d'appelés dont les flux ne pouvaient être absorbés par un service militaire même si la durée en était à plusieurs reprise réduite. Là dessus vinrent s'ajouter les habitudes prises par les administrations en relation avec le ministère de la Défense de puiser dans la ressource de compétences à faible coût offerte par les contingents¹³⁹. Différents rapports, celui du Conseil Economique et Social en 1996 après les rapports parlementaires de Michel Chauveau (P.S.) en 1989, et d'Alain Marsaud (R.P.R.) en 1994, dénoncèrent « le foisonnement sans cohérence » des formes civiles du service national. En 1995, le sociologue François Gresles a recensé cinq « formes légales » de service civil (service de coopération, d'aide technique, police nationale, sécurité civile et objecteurs de consciences) auxquelles s'ajoutent des « formes militaires à finalités civiles » (sous la forme de huit protocoles liant le ministère de la défense à d'autres ministères) et des formes militaires dites atypiques du service national (gendarmerie, SMA, sapeurs pompiers de Paris, etc.). Il sera alors question des remèdes à apporter aux « dérives du service national ». A la veille de la réforme, le rapporteur de la commission du Conseil Economique et Social sur le service civil, partisan d'un service national revalorisé, proposera leur regroupement en quatre formes : défense civile,

¹³⁹ Un autre cause du développement des formes civiles a consisté selon François Cailleteau dans la volonté des pouvoirs publics de ménager des espaces où pouvaient se décompresser les tensions qu'ils craignaient de voir se multiplier entre les appelés et l'institutions militaire. Ce depuis les réactions de rejet du service militaire qui s'étaient manifestées en 1971 lorsque Michel Debré avait voulu modifier drastiquement les conditions du sursis favorables aux étudiants. De ce point de vue certaines formes du service civil (en tant que service démilitarisé) obéissent à une logique semblable à celle qui a présidé à l'institutionnalisation de l'objection de conscience. Cf. F. Cailleteau, art. cit.

solidarité-cohésion sociale, coopération et objection de conscience¹⁴⁰. Cet ensemble de propositions -hormis celle concernant l'objection de conscience qui n'aura plus lieu d'être reprise- sera à l'origine des formes du service civil qui seront par la suite présentées par le président de la République et le gouvernement¹⁴¹.

Cette inflation incontrôlée de formes de service civil de plus en plus discutables conjuguée à l'accroissement de la proportion d'appelés dans ces formes au regard des formes militaires classiques du service national aggravait la délégitimation du service national (les formes civiles n'étant pas plus satisfaisantes que les militaires). Ils pouvaient justifier l'abandon de tout service national. La voie qui fut ouverte initialement fut au contraire de repenser les formes du service civil, de faire passer celles-ci d'un statut d'exception à celui de règle. L'idée étant, nous l'avons vu, qu'il fallait garder « quelque chose » du service national ancienne manière, d'inventer un « nouveau service national ». Le service civil pouvait-il atteindre cet objectif sans porter atteinte à celui de professionnalisation des armées ? Ceci constituait l'objet du débat offert alors à la nation et notamment à ses représentants élus.

Le débat ayant été orchestré par le ministère de la Défense, il est particulièrement intéressant de suivre les évolutions du discours de Charles Millon sur ce sujet. Si le ministre fit évoluer considérablement sa position comme nous allons le voir, il n'en restera pas moins fidèle à l'expression d'une conviction, celle de la vertu civique du service national à préserver.

Lors du discours de présentation du budget 1996 prononcé devant le Sénat le 6 décembre 1995, Charles Millon déclare : « Plus que toute autre institution, et juste après l'école, le service militaire est perçu comme une initiation civique et un creuset républicain. Qui peut nier, l'utilité d'un impôt de l'effort et du temps pour lutter contre l'individualisme, le corporatisme et le scepticisme (...) ? Chacun sait qu'à l'état de droit correspond une communauté de devoir. Il est essentiel de mener au sein de la jeunesse, une entreprise de réarmement moral (...) Soyez assurés, mesdames et messieurs les sénateurs, que quelque soit l'option retenue, le service national sera conservé comme lieu de cohésion nationale ». D'où le projet de « service civique ». Charles Millon, dans *Le Figaro* du 18 et 25 janvier 1996, parle d'un service civique de 6 mois comprenant un service de

¹⁴⁰ Le Conseil Economique et Social recense quant à lui dans son avis des services civils à formes civiles, militaires à finalité civile, militaires atypiques, (CSNA, administration) et CSNE en entreprises, les services protocole éducation nationale et protocole ville. Cf. François Gresles, "Le citoyen-soldat garant du pacte républicain", article cité, pp. 105-125, ainsi que le rapport de la section des affaires sociales du Conseil Economique et Social sur le service civil de l'automne 1995. Rapport commenté dans la presse voir notamment *Le Figaro* du 25 octobre 1995 et *Le Quotidien* du 10 novembre 1995.

¹⁴¹ Jacques Chirac proposera le 22 Février un nouveau service « de défense et de sécurité », « de solidarité sociale » et « d'action humanitaire ».

sécurité publique (sorte de forme atténuée du service militaire) et un service civil. Ce service civique a pour vocation de sauvegarder « ce principe républicain de participation de chacun à un projet national » et de « renforcer la cohésion sociale ». Il précise sur Europe 1, le 26 janvier (12h 40), que ce service civique sera un « service à multifactes » qui pourra aussi bien être mené « dans les fonctions de sécurité que dans les fonctions de service aux autres ». Dans un entretien aux *Echos*, le 31 janvier 1996, Charles Millon déclare : « Personnellement, je suis favorable au maintien d'une *conscription non pas militaire mais civique*. Car je considère que dans une République, dans une nation, il est souhaitable qu'il y ait un acte d'adhésion de la part des citoyens à la communauté nationale, et que cet acte se traduise par un effort demandé au citoyen. ». Charles Millon, dans un entretien sur RMC (7h45), le 6 février 1996, insiste sur ce caractère de devoir civique : « Il est évident aujourd'hui que le service national n'accomplit pas sa mission de creuset de la nation. (...) *Il est absolument indispensable*, si l'on veut que notre pays *garde un lieu de creuset républicain, de rénover notre service national*. C'est la raison pour laquelle le président de la République et moi-même avons suggéré la mise sur pied d'un service civique car *il n'est pas question de supprimer le service national*. Il est question de *dire* à tous les jeunes entre 18 et 21 ans : '*Vous allez donner quelques mois de votre vie sous formes diverses à la Nation pour participer à l'effort du pays*' ».

A la veille de l'intervention présidentielle Charles Millon s'affirme donc bien en partisan du maintien d'une obligation générale de service même s'il ne conçoit plus cette obligation en termes militaires.

Le premier infléchissement dans les déclarations du Ministre se produit entre le 8 et le 12 février. Le 8 février 1996, le ministre répondant à la question orale d'un parlementaire précise que « les réflexions actuelles du président de la République, du Premier ministre et du Gouvernement vont plutôt dans le sens d'une conscription générale qui donnerait aux jeunes Français l'occasion de consacrer une partie de leur temps à des fonctions qui viendront enrichir la collectivité ». « Vont plutôt dans le sens ... »¹⁴².

C'est le 13 février que s'amorce le reflux, et que se prépare l'alternative qui sera présentée par le président de la République devant les téléspectateurs français. L'hypothèse de l'obligation maintenue sous des formes renouvelées *au même titre* que la suppression du service national est présentée dans un entretien accordé à RFI, dans lequel, après avoir dressé une fois de plus le constat de l'inégalité et de la non universalité du service, le ministre déclare : « C'est à partir de ce constat qu'un débat est en train de s'engager sur : 'comment faut-il faire évoluer le service national ?' ». Il est dès lors

¹⁴² Le 12 février, le ministre se fait plus prudent encore. Il déclare à *Die Welt* au sujet du service national: « A l'heure qu'il est nous n'avons pas encore pris de décision ».

question *soit de le supprimer soit d'en créer un autre* : un « service pour la communauté nationale ».

Ensuite, Charles Millon se fera l'interprète de l'option présidentielle. Ainsi, sur Europe 1 (7h 45), le 23 février 1996, il déclare : « Jacques Chirac n'a pas proposé un service civil général. Le président de la République a évoqué la première solution : le maintien de la conscription telle qu'elle existe aujourd'hui avec une augmentation des affectations civiles. Il y aurait, mettons (...) 20% d'affectations militaires ou de défense. Et puis l'autre solution, le volontariat ». Il ajoute : « Un grand débat va s'ouvrir où l'on va décider si l'on opte pour un service national obligatoire tel qu'il existe aujourd'hui avec un réaménagement des fonctions ou un *service national volontaire* ». L'important dorénavant est de ne pas indiquer une préférence et d'employer des termes qui voilent la suppression de ce qui hier communiquait au service national la plus grande part de sa substance et de son sens, qui du moins tramait entièrement son imaginaire social : le service militaire et son caractère d'obligation universelle. Ce fait apparaît bien dans la suite de l'interview où, à la question : « La conscription ne fait-elle pas partie du patrimoine français ? », le ministre répond : « Bien sûr que si (...), c'est la raison pour laquelle il y a débat (...) La conscription, c'est Verdun, les levées en masse qui ont marqué l'histoire de la France et qui ne correspondent plus à des réalités stratégiques ». Dès lors pointe une nouvelle idée: le débat tel qu'il est organisé à l'intérieur du système de contraintes présentées (financières, stratégiques, techniques, juridiques, etc.) ne vise pas tant à dégager un choix entre deux options, qu'à faire prendre conscience du seul choix possible. En d'autres termes le ministre tout en continuant de brandir de vastes principes républicains et caritatifs montre que pour lui le choix est au bout du compte dicté par les impératifs les plus concrets. Il ne reste plus qu'à utiliser le débat comme une maïeutique de la professionnalisation.

Dans *Le Monde* du 27 février 1996, Charles Millon se livre à un exercice difficile : il abandonne l'idée de service civique, en s'appuyant sur l'idée que l'armée est un instrument politique destiné à permettre à la France d'« exercer ses responsabilités mondiales » - élargissant de plus en plus nettement le fossé entre l'idée de service national de celle de défense-, pourtant il ne renonce pas à l'idée d'un « service national rénové ». Quels en sont les contours ? Privés du corps un temps imaginé du service civique, ils apparaissent bien flous. Le quotidien *France Soir* du 28 février se fait l'écho d'un propos de Charles Millon sur France Inter qui déclarait se contenter de souhaiter qu'il y ait « dans le pacte républicain français un geste fort de la part des citoyens » et que « ceux qui ont reçu donnent à d'autres ». Le ministre à *Europe midi* sur Europe 1 (12h30), déclare le 1er mars 1996 que sur le service national « il y a deux options, soit un *service national rénové obligatoire*, soit un *service national rénové volontaire* ». Le 2 mars 1996, dans l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, il précise : « les Français vont devoir se prononcer entre un service obligatoire totalement rénové et un service volontaire, très incité ».

A ce point, la trajectoire des idées du ministre peut être retracée : après avoir envisagé le maintien d'une obligation de service national découplée du devoir de service militaire, Charles Millon a envisagé un service civique se substituant à l'ancien service national d'une manière qui aurait permis de poser un service civil d'un côté et un volontariat de l'autre. Par ailleurs, bien qu'en perpétuelle évolution, les termes du débat sont posés de telle manière qu'ils apparaissent à tout moment nettement tranchés, donc fermes et clairs¹⁴³. Cependant Charles Millon signale qu'il est de plus en plus sensible aux arguments financiers, organisationnels et juridiques que pose le maintien d'une obligation de service national et il infléchit ses propos en suggérant une formule : volontariat + « geste fort », autrement dit il penche nettement pour le volontariat mais accommodé de la procédure symbolique d'une obligation minimum -celle qu'offrira le « rendez-vous citoyen ». Si on compare, fin mars 1996, la position du ministre de la défense à celle du premier ministre -dont l'attitude reflète probablement de près celle du président de la République- on note que la seule différence entre eux consiste en cette exigence d'un geste fort¹⁴⁴.

La position évolutive du ministre de la défense résulte de la double exigence contradictoire dans laquelle il s'est placé. Membre d'un gouvernement dont le programme est la réforme de l'Etat, la réduction des déficits publics, la rationalisation des services publics et le repli technique sur les fonctions régaliennes, il agit en tant que ministre technique responsable de la mise en bonne disposition de cet instrument de la politique de l'Etat que forment un système de défense et une armée. Dans ce rôle, il raisonne en termes d'efficacité de l'outil et a tendance à repousser les missions qui débordent cette spécialisation. Cette attitude est manifeste dès l'automne 1995. Lors de la conférence de Presse du ministre présentant le comité stratégique, celui-ci avait insisté sur la maîtrise des dépenses publiques et la redéfinition des instruments de défense : « Il est nécessaire de recentrer la défense sur ses missions et de donner la priorité aux besoins militaires ». Ce discours sera tenu tout au long du débat. Ainsi, le 28 mars 1996, au cours de son audition devant la

¹⁴³ Lors de l'émission *Objection* sur France Inter (19h20), le 1er mars 1996, à la question du journaliste : « Alors le service national va disparaître, au terme de cette réforme ? », Charles Millon répond : « Non, le service national ne disparaîtra pas ». Le 10 mars lors de l'émission *Le grand jury* sur RTL (18h15) à la question : « Est-il possible d'avoir toujours une armée de conscription ? » le ministre répond « non ». Convenons qu'un auditeur peu familier des subtilités du langage qui aurait entendu ces deux réponses aura eu du mal à s'y retrouver.

¹⁴⁴ Cf. l'allocution du Premier ministre lors du débat d'orientation sur la politique de défense, à l'Assemblée nationale, le 20 mars 1996 : « Si le service militaire sous sa forme actuelle est évidemment appelé à disparaître progressivement, la question se pose de savoir s'il y a encore place pour un service obligatoire revêtant de nouvelles formes, ou s'il nous faut évoluer vers un service volontaire résultant de l'engagement personnel des jeunes qui s'y consacraient ».

commission Séguin, Charles Millon rappelle que « l'objectif de la défense nationale, c'est la défense. Je veux bien qu'on lui demande d'assumer de nombreuses autres tâches. Dans ce cas, cela ne relève plus du ministère de la Défense nationale, mais de la politique globale du Gouvernement ». Cette attitude rigoureuse et technicienne est soutenue par les gestionnaires militaires¹⁴⁵ et confortée, naturellement, par le Premier ministre, puisqu'ici Charles Millon applique pleinement la doctrine Juppé concernant l'administration de l'Etat¹⁴⁶. Dans une interview parue dans l'hebdomadaire *Le Point* du 11 mai 1996, Charles Millon précise que sur le chapitre du service national « la défense n'a pas à être organisée en fonction de la forme du service national mais, bien au contraire, c'est la nature, l'organisation et les formes du service national qui découlent du concept de défense retenu dans la programmation militaire et de l'organisation de nos forces armées ».

On ne saurait mieux dire que l'armée n'est pas conçue comme l'armée du peuple tout entier mais comme l'instrument du politique. Ce discours n'est donc, ici encore, que superficiellement technique et profondément idéologique. Mais, et c'est là toute la difficulté de sa démarche et l'ambiguïté de son propos, à la thématique technicienne de « la défense, rien que la défense » conduisant au repli de l'institution et à la suppression du service national, le ministre superposera toujours une ambition politique beaucoup plus large d'exigence civique, de lutte contre « la fracture sociale », de bonne volonté citoyenne... Attitude schizoïde qui en son second versant répondra à la surprenante angoisse de nombre d'observateurs et de responsables politiques, religieux et institutionnels sur la déliquescence des liens civiques et sociaux. L'idée du service civil sera présentée en réponse à cette angoisse. Cette solution, toutefois, finira par être écartée du débat¹⁴⁷; trop d'objections notamment d'ordre organisationnel, économique, juridique et politico-social (ne va-t-on pas tarir plus encore les maigres sources d'emploi ?) lui étant opposées. Il en ira de même pour les projets de service militaire court et obligatoire à instituer parallèlement à l'armée de métier.

En sorte que le seul moyen de résoudre les contradictions d'intentions qui ne peuvent manquer d'apparaître entre volonté de réaffirmation des valeurs de solidarité républicaine et nécessité de refonte de l'outil

¹⁴⁵ *L'Événement du jeudi* du 18 janvier 1996, J.-L. Dufour fait état d'un rapport rédigé par le général Douin pour la commission des effectifs au sein du comité stratégique où le CEMA écrit : « Le temps du spectacle est révolu. L'armée va devenir professionnelle, elle fera son métier, tout son métier et rien que celui-ci ».

¹⁴⁶ *Le Monde* du 20 avril 1996 rapporte ces paroles du premier ministre: « Le service national est au service de la défense et non l'inverse ».

¹⁴⁷ Voir sur ce point l'avant-propos de Philippe Séguin et le rapport d'Olivier Daransson in *La France et son service*, doc. cité., Tome I, 173p. ainsi que le rapport de Serge Vinçon in *L'Avenir du service national*, , doc. cité, pp. 7-137.

de défense consistera dans le déploiement de la rhétorique libérale de la refondation du pacte républicain, ainsi que nous le verrons dans le dernier chapitre de notre étude.

3- Les réactions suscitées par le projet de service civique-civil.

Que ce projet ait reposé sur de trop fortes contradictions pour ne pas être condamné à l'avance n'empêche pas de remarquer qu'il recueillit un accueil assez favorable qui s'exprima largement dans les médias. C'est devant les commissions parlementaires que l'idée de service civique-civil s'effondra. L'idée généralement retenue était que la conscription civique allait se substituer à la conscription militaire¹⁴⁸. Les médias développèrent plus particulièrement le thème des « formes nouvelles de la conscription adaptée aux besoins de la société »¹⁴⁹. L'idée de service civil ralliera le large courant citoyeniste qui traverse l'air du temps¹⁵⁰. Le service militaire n'est plus à la mode quand la guerre ne menace plus sur aucune frontière tandis que le service civil correspond aux préoccupations d'une époque où, pour reprendre une formule de Serge July, « la patrie n'est plus menacée que par elle-même »¹⁵¹. Bernard Kouchner avait développé cette idée dans *Le Monde* du 31 janvier 1996 : « Dès lors que le danger n'est plus militaire mais social il faut aménager les formes (du service national qui donne sens à la citoyenneté NDLA) en fonction de besoins nouveaux (...) Ce n'est pas l'invasion que nous risquons mais la dislocation »¹⁵². La fracture sociale obnubile la société comme hier la ligne bleu des Vosges. Charles Millon ne manquera pas d'inscrire

¹⁴⁸ Pour le quotidien *Libération* du 26 janvier 1996, « On supprime le service militaire mais on garde le service national » ; *Les Echos* du 26 février 1996, parlent de la « fin du service armé effectué par des appelés » et l'on invente le terme d'« appelés civiques » dans le *Journal du dimanche* (« Incertitudes d'une réforme » de Judith Schlumberger, janvier 1996)

¹⁴⁹ Titre d'un article du *Figaro* du 21 février 1996. Ce thème a été développé en de nombreux articles de diverses obédiences depuis Monseigneur Dubost, évêque des armées pour qui, dans *Le Figaro* du 1er février, le service militaire n'a plus grand sens militaire et qui souhaite que l'on prenne en compte le « rôle social » du service national à Thomas Ferencsi, rédacteur au *Monde*, pour qui le service civil présenterait l'avantage d'« une sorte de devoir patriotique débarrassé de ses oripeaux militaires » (dans « Conscription, la loi et les moeurs », le 31 mai 1996).

¹⁵⁰ En termes souvent aussi noblement véhéments que vagues comme en témoigne ces éléments de réflexion à propos du service militaire présentés par la fédération protestante de France dans *Réforme* du 24 février 1996, où l'on se prononce pour un « service réel de formation à la citoyenneté » ou, plus loin, pour un « véritable service de formation à la citoyenneté ».

¹⁵¹ Dans *Libération* du 29 mai 1996.

¹⁵² Parmi de nombreuses citations allant dans le même sens dans diverses publications, on trouvera dans l'article de *Réforme* du 24 février 1996 déjà cité : « Après tout l'ennemi le plus redoutable (...) a pour nom chômage, exclusion, violence, délinquance. »

ses projets dans cette perspective : « Le nouveau service national va (...) contribuer à répondre à un autre genre de menace, c'est-à-dire aux fractures qui s'approfondissent dans notre pays : fracture sociale entre ceux qui travaillent et ceux qui sont exclus, entre ceux qui connaissent la précarité et ceux qui bénéficient de la sécurité... »¹⁵³.

Le service civil « au service de la communauté » suscitera de nombreux projets depuis le service humanitaire proposé par Xavier Emmanuelli puis par Bernard Kouchner¹⁵⁴, jusqu'au service économique proposé par René Monory¹⁵⁵. Ces propositions parfois utopiques et jouant sur des évocations historiques et politiques¹⁵⁶ susciteront aussi de purs créations gadgétiques quand, sous la plume de journalistes inventifs, l'humanitaire sera par exemple accommodé au tourisme, à l'écologie en même temps qu'à l'idée européenne¹⁵⁷.

¹⁵³ Cf. *Le Figaro* du 28 novembre 1996.

¹⁵⁴ Voir, par exemple, l'entretien de Xavier Emmanuelli à l'hebdomadaire *Le Figaro Magazine*, le 29 juillet 1995 dans lequel le Secrétariat d'Etat propose très tôt un « service civil humanitaire » : « Je m'intéresse à ce que pourrait être un service civil humanitaire. C'est un grand changement culturel. Le civisme cela s'apprend, il faut savoir que l'on est citoyen et solidaire ». Bernard Kouchner, dans *Le Monde* du 31 janvier 1996, prônera lui l'idée d'un « service civique humanitaire » : « Dès lors que le danger n'est plus militaire mais social il faut aménager les formes (du Service national) en fonction de besoins nouveaux (...) faire comprendre que le service civil est un service tout aussi national que le service militaire ».

¹⁵⁵ La proposition de président du Sénat consiste ni plus ni moins à « remplacer l'armée militaire par une armée économique du troisième millénaire en envoyant 150.000 jeunes à l'étranger comme fer de lance de l'exportation » (déclaration faite dans le *Journal du Dimanche* du 4 août 1996 dans un interview « Monory veut casser la baraque » rapportée avec malice par *Le Quotidien de Paris* du 6 août 1996 comme par *Le Canard enchaîné* du 7 août 1996).

¹⁵⁶ Ainsi l'imagerie brigadiste de la guerre d'Espagne, chère au romantisme progressiste, mêlé de d'écologisme et de « sansfrontiérisme », dans la formule « 'brigades' vertes et humanitaires » forgée par un journaliste de *La Croix* du 27 janvier 1996. Un autre télescopage d'images sera opéré par le ministre de l'environnement qui au cours de son audition devant la commission Séguin lancera la formule des « casques verts ».

¹⁵⁷ L'idée d'un *Service Volontaire Européen* (SVE) émane d'une proposition d'Edith Cresson qui en aucun cas ne se substitue aux obligations civiles et militaires nationales en vigueur. Cette idée sera présentée dans *L'Humanité* du 2 avril 1996 et développée par Robert Toulemon dans le quotidien *Ouest France* du 17 mai 1996. L'ancien directeur général à la commission européenne qui a contribué à lancer le projet formulé par Edith Cresson s'y prononce « pour un *service civique européen volontaire* ». Cette proposition à peine annoncée a conduit Yannick Laude du *Parisien* à écrire le 20 janvier 1996, un article intitulé « Bientôt une *conscription volontaire européenne* ». Elle en présente les attraits exotico-caritatifs en ces termes : « Animer les loisirs d'orphelins grecs ou de handicapés portugais, aider à la réinsertion de marginaux en Allemagne ou réhabiliter des logements en Italie : c'est ce que pourraient accomplir 2.500 jeunes... ». Ce quotidien récidivera le 2 mars 1996, sous le titre « Un *service volontaire européen* en projet », le journaliste annonce que 2.500 jeunes « effectueront des missions comme l'animation socioculturelle de la ville de Francfort, la transformation d'un vieux château dans l'ex R.D.A. en centre d'accueil pour les handicapés, la réalisation de fresques avec des tagueurs (sic), l'accueil de réfugiés du Sahara, du Maroc et de Cuba à Gran

Des manières plus classiques ou du moins plus proches du style dans lequel le service national était auparavant débattu trouveront là aussi matière à s'exprimer : des militaires voudront voir dans ces nouvelles formes de service l'expression d'une extension du concept de sécurité¹⁵⁸, des militants pacifistes et antimilitaristes l'embryon de « forces d'intervention civiles »¹⁵⁹.

Le service civil suscitera néanmoins, lui aussi de nombreuses critiques relevant de plusieurs ordres. Elles peuvent être exprimées par ceux qui loin de voir dans le service civil une manière de remédier à un état de dégradation des moeurs civiques mais plutôt une fuite en avant et une aggravation de la rupture des liens armée-nation ou un mauvais coup porté à l'esprit de défense. D'autres, tout au contraire, croient déceler dans l'institution du service civil la volonté du gouvernement de rattraper sous cette forme un pouvoir sur la société ou la jeunesse, pouvoir qu'il abandonne ailleurs en abolissant le service militaire. Tous se rejoignent pour le juger inefficace et inutile. A ces points de vue traditionalistes/républicains et libéraux/libertaires s'ajoutent des analyses plus froides et juridiques comme celle du Conseiller d'Etat J. Fourné pour qui, plus on s'éloigne de la défense, plus on se rapproche de la notion de travail contraint. Mais, une fois encore, aucune critique n'émanera de l'ensemble d'une formation politique représentée au Parlement. L'hypothèse d'un service civil ou civique lancée par le gouvernement aura notamment pour effet de placer le parti socialiste dans la position difficile pour un parti d'opposition de ne pas pouvoir rejeter entièrement une proposition émanant du pouvoir¹⁶⁰. Hormis

Canaria, ou encore la protection des loups ».

¹⁵⁸ Le 3 avril 1996, au cours de son audition devant la Commission Séguin, l'Amiral Jean-Charles Lefebvre, Chef d'Etat Major de la Marine énonce avec tact : « Le fondement militaire du service national s'est estompé, il reste la voie d'un service universel, obligatoire ou volontaire, au bénéfice d'activités de défense prises au sens large : protection [sécurité], mais aussi solidarité et cohésion sociale ».

¹⁵⁹ Dans le *Témoignage chrétien* du 1er mars 1996, le MAN (Mouvement pour une Alternative Non violente) appelle à un *service civil de paix* parce que « la défense est une affaire essentiellement civile qui devrait être l'affaire de tout citoyen ». Dans une tribune que lui a accordé *Réforme*, Jean-Jacques de Félice, bardé de références (il est présenté par le journal protestant comme « objecteur de conscience, avocat de centaines de 'réfractaires', d'insoumis, de 'déserteurs' et militant des droits de l'homme ») déclare qu'il est, lui, « volontaire pour un *service civil des droits de l'homme* ». Christian Robineau (ancien responsable du Mouvement des Objecteurs de Conscience), dans « Un 'rendez-vous citoyen 'manqué' », article paru dans *Le Monde diplomatique* de janvier 1997, prône la mise en place pour l'action extérieure de forces d'« intervention civile » (sortes de forces d'interposition désarmées). Il se déclare donc partisan d'un « service civil de paix » (se référant sur ce point à Jean-Marie Muller, comme aux cas des *Balkan Peace Team* et *Peace Brigade International*).

¹⁶⁰ En témoigne cette analyse de Paul Quilès (cité dans *Témoignage Chrétien*, « le service militaire sur la sellette », 23 février 1996) : « La notion de service civil comporte une idée d'obligation, et en ceci elle présente un danger dans la mesure où elle viendrait concurrencer le monde des salariés (...) Il n'en demeure pas moins que notre société a besoin de plus de solidarité, de plus d'actions caritatives et humanitaires. Il faut engager une réflexion sur les moyens d'encourager le bénévolat

donc les représentants du parti communiste et quelques spécialistes ou hommes politiques qui d'emblée soit en critiqueront le principe (des personnalités aussi diverses que Jean-Marie Le Pen, François Heisbourg ou des porte-paroles d'associations d'objecteurs de conscience), soit en dénonceront l'infaisabilité (comme François Léotard, qui parlera à son sujet de « sympathique utopie »)¹⁶¹, cette solution sera un temps sérieusement envisagée par de nombreux responsables politiques, personnalités ou commentateurs inquiets de l'état du civisme en France, ou bien désireux par l'intermédiaire de ces sortes de service de lutter contre les nouvelles formes d'inégalité et d'exclusion.

Nous présentons en encadré une palette de celles de ces critiques qui soulignent dans le service civil la reprise hypocrite des défauts de l'ancien système.

le service civil, une obligation camouflée et inégalitaire

- François Heisbourg (*Libération* du 26 février 1996) y voit la restauration des « chantiers de jeunesse et ateliers nationaux » ; *L'Humanité* du 23 février 1996, qui contient de nombreux articles sur la réforme n'emploie que très rarement les termes de service civil ou civique mais parle de « *service civil de travail gratuit* » ou de « *service civil gratuit* », le 24, elle introduit la connotation S.T.O. en parlant de « *service de travail gratuit* » et de « *service de travail obligatoire gratuit* » ; la stigmatisation par l'évocation du S.T.O. sera reprise par le Mouvement des Objecteurs de Conscience (voir *Libération* du 27 février 1996 et *Témoignage chrétien* du 1er mars) ; le parti communiste usera d'un autre registre de connotation en analysant le service civil comme une nouvelle mouture du C.I.P. (*Libération* du 16 avril 1996), Robert Hue (dans *L'Humanité* du 24 février) y conjoint le thème de l'obligation : « sorte de C.I.P. bis généralisé et obligatoire » ; Claude Lellouche, député RPR, juge que les formes civiles sont inégalitaires par nature dans *Le Figaro* du 21 février 1996 ; dans *L'Express* du 21 février 1996, un lecteur propose son analyse : « Ce que veulent en réalité les partisans de ce service civil, c'est faire survivre sous une autre forme le service militaire. Répondant par là à d'inavouables tendances psychologiques : conservatisme, dogmatisme, totalitarisme larvé, paternalisme frelaté. (II) causerait les mêmes perturbations de la vie familiale, les études ou l'activité

par les dispositions législatives et financières d'aide aux associations ».

¹⁶¹ Ces personnalités sont soit partisans du maintien d'une armée mixte (cas de Robert Hue comme de François Léotard), soit partisans du passage immédiat à l'armée de métier avec abandon pur et simple de l'obligation de service national (cas de François Heisbourg comme de Jean-Marie Le Pen).

professionnelle (...) monstrueuse atteinte à la liberté individuelle » ; François Léotard (dans *Le Parisien* du 23 février 1996) voit dans le service civil une « corvée des temps anciens », formule proche de celle qu'émettra Jean-Marie Le Pen ; Jacques Rocard, dans *l'Express* du 29 février 1996, considère l'idée du développement des formes civiles du service national comme un « mauvais bricolage destiné seulement à défendre les apparences de la conscription. » ; *L'Événement du Jeudi*, du 6 mars 1996, dont nous nous contentons ici de reproduire le style, s'interroge : le service civil... « késako ? »

Sauver le service militaire en le dépouillant de sa fonction militaire (...) stages civiques conciliant faible contrainte individuelle et service utile à la société (...) laborieux bricolage qui répond à la puissance mythique de notre 'service national' » ; Christian Robineau dans *Le Monde Diplomatique* de janvier 1997 exprime sa crainte d'une « utilisation de la jeunesse pour les bonnes œuvres étatiques ».

4- *Le rendez-vous citoyen*

La formule du *rendez-vous citoyen*, bientôt appelé RDV, proposée au gouvernement par la Commission Séguin semble elle-même issue des réflexions des commissions instituées en amont de la consultation nationale, en particulier de la commission présidée par Jean Picq au Secrétariat Général de la Défense Nationale. Elle rejoignait une préoccupation des hauts responsables militaires qui sera formulée par les organismes de gestion des ressources humaines du ministère de la Défense¹⁶². Au cours des auditions de la Commission Séguin, le Général Fassier, commandant la Direction du Service National, avait proposé le maintien d'un bilan sanitaire, social et scolaire qui constituerait aussi un lieu de rencontre entre la jeunesse et l'armée. Les armées souhaitent en effet que l'on ne supprime pas mais que l'on suspende seulement la conscription -comme l'indiquera encore, par exemple, le général Douin, Chef d'Etat Major, devant la même commission¹⁶³, ceci, du reste, avec l'appui d'anciens responsables de la défense de la majorité comme de l'opposition tels que Pierre Joxe qui parlera du nécessaire maintien d'une « veille »¹⁶⁴. Avant que la Commission Séguin ne formule la proposition du « rendez-vous » dans son rapport, le Premier Ministre, Alain Juppé avait mentionné devant

¹⁶² *Le Figaro* du 2 mars 1996.

¹⁶³ *Idem*, p. 223.

¹⁶⁴ Définition donnée par l'ancien ministre de la Défense, Pierre Joxe devant la commission de l'Assemblée nationale. Cf. *La France et son service*, doc. cité, Tome II, Volume 1, p. 489.

les sénateurs¹⁶⁵ la possibilité de maintenir la conscription ainsi que le recensement en supprimant l'appel sous les drapeaux. C'est pourquoi il pu apparaître que « le rendez-vous citoyen remplace le service militaire »¹⁶⁶. Ce raccourci journalistique sans doute brutal, indiquait la possibilité de concilier en une formule inédite le volet institutionnel et idéologique de la réforme (suppression du service militaire mais maintien de la « conscription ») et la préservation d'un technique administrative et militaire (le recensement)¹⁶⁷. L'aspect stratégique de cette mesure sera souligné par Serge Vinçon, Rapporteur de la Commission du Sénat, pour qui le recensement constitue une « assurance contre une modification alarmante de la situation internationale rendant nécessaire une remontée en puissance du service national ». Ici le recensement mêlé à la formule du « rendez-vous citoyen » se confond avec l'idée de conscription entendue en termes strictement techniques comme la « capacité de faire appel, un jour, si besoin est, dans des conditions à définir, à cette ressource nationale que représente tout ou partie d'une classe d'âge »¹⁶⁸.

Le « rendez-vous citoyen » va cependant susciter de toutes parts, un nombre considérable de sarcasmes dont l'encadré suivant donne le florilège

Le « Rendez-vous citoyen », gadget ou gage ?

Au parti socialiste Paul Quilès le qualifia de « décevant petit rendez-vous » de même que Marie-Noëlle Lienemann qui, dans le *Figaro* du 5 juin 1996, parlera du « dérisoire » rendez vous citoyen « mélange de cours d'instruction civique et de bilan médico-social », dans les colonnes du même journal, le 30 mai 1996, ce député socialiste l'avait déjà qualifié de « cache-sexe » de l'abandon de la conscription ainsi que de « gadget ridicule ». Jean Pierre Chevènement, dans un propos rapporté par *Valeurs Actuelles* du 1^{er} février 1997, s'interroge : « Le rendez-vous citoyen est-il une blague ? ». Dans la majorité, Olivier Daranson, pourtant rapporteur de la Commission de l'Assemblée nationale d'où émanera officiellement la proposition, parlera de « Woodstock encadré par des militaires

¹⁶⁵ Voir *Le Figaro* du 19 avril 1996.

¹⁶⁶ Titre d'un article des *Echos* du 28 novembre 1996.

¹⁶⁷ Cela permettait aussi à la rhétorique communicationnelle qui a envahi le secteur de la gestion du personnel au sein des armées de se raffermir et de se substituer à celle du « lien armée-nation », à la DCSN du moins, puisque selon le général Fassier, « La meilleure régulation des flux de la ressource provient du renforcement du dialogue entre la DCSN et les jeunes » (« Le big brother du service », *Valeurs Actuelles* du 1^{er} février 1997).

¹⁶⁸ Bien entendu, le Rapporteur ne fait pas état que decet argument technique. Le « rendez-vous » constitue aussi une « période active de sensibilisation à l'esprit de défense » et il « préservera une « relation symbolique entre l'armée et les Français ».

et des instits » (*Le Canard enchaîné* du 8 octobre 1996) puis d'une « formule au contenu évanescant dont la durée est ridiculement courte », selon un propos rapporté par *Le Point* du 26 novembre 1996 ; Jacques Baumel, (*France Soir* du 28 novembre 1996) taxera le rendez-vous de « Petit Club Méd' de cinq jours » ; Alain Marsaud parlera, lui, de « Check-up médico-social ». Un qualificatif que reprendra mot pour mot le chef du Parti socialiste, Lionel Jospin (sur *France 2*, rapporté par *Libération* du 30 et *le Monde* du 31 mai 1996). Paul Quilès, dans l'hebdomadaire *Vendredi* du 31 mai 1996, précisera : « Check-up médico-social de quelques jours ». Pour Marc Bernard de l'Unef, dans *Témoignage Chrétien* du 7 janvier 1996, il ne s'agit que de « marketing politique ». Philippe de Villiers, dans le *Figaro* du 30 mai 1996, le qualifiera de « gadget médiatique », puis, le 6 août 1996, dans le même journal, il parlera du « burlesque » du rendez-vous citoyen « ... sorte de fourre-tout à la Prévert ». Jean-Marie Le Pen ne sera pas en reste qui stigmatisera ce « gadget pour Tartufe des temps modernes » (cité dans *Le Monde* du 31 mai 1996) ; le 29 janvier 1997, dans *Présent*, il s'en prendra à ce « gadget inutile et coûteux », par ailleurs « occasion de débauche programmée ». *Les Dossiers du Canard enchaîné* du 1^{er} avril 1997 parleront d'« ersatz de service militaire à la sauce chiraquienne ». Serge July, dans *Libération* du 29 mai 1996, verra dans ce rendez-vous un « reliquat patriotique destiné à calmer les nostalgiques des trains de soldats ». Même remarque de la part de Christian Robineau, dans *Le Monde diplomatique* de janvier 1997 : « la semaine n'est qu'une concession aux nostalgiques de la conscription ». Le quotidien *La Croix* en traitera avec plus de charité en le présentant comme « gage donné à ceux qui se préoccupent de civisme ».

L'idée du Rendez-vous citoyen dont on s'est beaucoup gaussé -et dont on sait qu'après avoir été discutée par le Parlement en première lecture en fin de débat, elle sera abandonnée par le gouvernement issu des élections de mai 1997- constituait, quoiqu'on en pense par ailleurs, un véritable chef d'oeuvre d'astuce rhétorique. Par la magie des mots, le miroitement dans l'air du temps des symboles anciens évoqués (comme l'écho dans « Rendez-vous citoyen » de l'appel « Aux armes citoyen ! ») et dans le même temps retournés (puisque que l'on à coutume de se rendre à un rendez-vous avec un bouquet de fleurs et non pour faire la guerre), la formule offre une sortie honorable aux tenants d'une fidélité adoucie, aux partisans d'une formation civique maintenue¹⁶⁹. Une issue destinée à satisfaire tous ceux qui souhaitaient que l'on conserve quelque chose de l'esprit de l'ancien service

¹⁶⁹ Dans l'article du *Figaro* du 20 mai 1996, déjà cité, le ministre de la Défense envisage le rendez-vous comme un « lieu marquant l'entrée dans la citoyenneté active et confirmant l'adhésion à la nation. ».

militaire dès lors qu'il faut bien se résigner à le supprimer tant il apparaît inutile et désormais désuet, à condition toutefois, comme l'avait remarqué Jacques Baumel, de trouver le moyen de le remplacer par quelque chose (de « remplacer un mythe par un leurre » ironisera le journal *Présent*¹⁷⁰). Un « rendez-vous » concluant donc logiquement, bien que de manière quelque peu idéaliste selon Michel Winock¹⁷¹, une réforme qui « tente de régler tout à la fois le problème stratégique (moins d'hommes et plus de compétences) et le devoir d'instruction civique de l'armée »¹⁷², 'Une réforme calée sur la professionnalisation mais préservant une conscription minimale'', comme le titrera, nous l'avons remarqué, les *Echos*, le 29 mai 1996. Une « conscription... sans armée », précisera Jean Darrivat¹⁷³, une conscription *light* (« débarrassée de ses oripeaux militaires »¹⁷⁴) susceptible donc de satisfaire jusqu'à de nombreux antimilitaristes. Une conscription refusant la logique de la contrainte mais, nonobstant, rigoureusement obligatoire et universelle¹⁷⁵. Sans doute des esprits chagrins ont-ils considéré que cette conscription-là n'était que virtuelle, mais du moins ne pouvaient-ils pas nier qu'au royaume des principes et sous la forme lilliputienne des quelques jours qu'elle devait prendre, elle était bien plus universelle, bien plus égalitaire et bien moins sexiste (puisque'il avait été prévu que les jeunes filles devaient être, elles aussi, invitées prochainement à ce rendez-vous¹⁷⁶)

¹⁷⁰ En date du 4 février 1997 : 'Fin du service national ou comment remplacer un mythe par un leurre'.

¹⁷¹ A plusieurs reprises Charles Millon parlera de « trésors de civisme, gisements de générosité qu'il convient d'exploiter ». Nul doute que dans l'esprit du ministre, le rendez-vous citoyen répondait à ses préoccupations sur l'état civique de la société et qu'il y voyait un moyen subtil de 'retourner' l'individualisme ambiant et d'encourager les jeunes à adhérer volontairement au contrat social, à participer à une citoyenneté active, « Une citoyenneté dans laquelle le citoyen ne s'efface pas derrière la collectivité mais y prend au contraire toute sa place à travers une démarche volontaire et individuelle ». Cette entreprise de « rénovation de l'esprit de citoyenneté » s'accompagnait d'une pédagogie : « Ne pas assener des vérités, mais écouter la jeunesse et lui offrir des chances de s'accomplir » et était par ailleurs destinée à lui offrir une deuxième chance « car le rendez-vous citoyen s'inscrit dans un parcours civique qui est aussi un parcours d'insertion ».

¹⁷² Cf. Michel Winock, 'L'adieu aux armes des citoyens', *L'Événement du Jeudi* du 5 décembre 1996.

¹⁷³ Cf. 'Chirac une décision difficile' dans *le Parisien* du 29 mai 1996.

¹⁷⁴ Cf. Thomas Ferenczi, *Le Monde*, article cité.

¹⁷⁵ Cette surprenante capacité à manifester la conciliation des contraires sera mise en œuvre par Charles Millon dans cette déclaration faite à l'hebdomadaire *La Vie*, du 16 janvier 1997, où le Ministre énonce dans un même paragraphe l'idée que « les jeunes n'adhéreront pas à la citoyenneté par la contrainte, mais par une volonté et une démarche individuelles » et que « Le rendez-vous avec son pays sera obligatoire et universel, ni exemption, ni retard, ni réforme. Il sera égalitaire ».

¹⁷⁶ Ce rendez-vous citoyen offrira les avantages de la solution recherchée par Olivier Darrason, l'auteur du rapport de la commission de l'Assemblée nationale. Il permet de « réaliser l'égalité et l'unité parfaite avec la plus grande utilité. Pendant quelques jours, il n'y aura plus de planqués et de fils à papa ». Pendant quelques jours... De

que ne l'était la conscription réelle de dix mois. Cette forme de conscription, enfin, participait de la vision très libérale et moderne des rapports Etat/société prônée par le président de la République. Une vision très discrètement teintée de références mystiques aux cérémonies de confirmation catholiques. Ainsi que le ministre voulait le souligner, cette « institution entièrement nouvelle exprime un changement de perspective, puisque nous passons *d'un service obligatoire à une initiation solennelle* »¹⁷⁷. C'est ainsi que l'enterrement du service national passera dans l'histoire pour avoir été paré de l'émouvant éclat d'un retour aux cérémonies de la communion solennelle mêlée à celles de Fêtes de la Nation.

fait le rendez-vous citoyen cumule tous ces avantages et bien d'autres dont celui d'être relativement économique.

¹⁷⁷ Et il ajoute : « Nous le savons tous : l'intensité et la richesse d'un *rite de passage* sont inversement proportionnelles à sa durée ». Cf. l'allocution du ministre de la Défense à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, devant le Sénat, le 23 octobre 1996, *Propos sur la Défense*, doc. cit., n° 62, p. 86. Dans *Le Monde* du 11 décembre 1995, Jacques Isnard avait signalé l'analogie que présentaient les préoccupations civiques du ministre de la Défense avec celles du « réarmement moral des années 40 (...) mouvement d'inspiration chrétienne et individualiste (...) le 'politically correct' de l'époque ». Indéniablement, une inspiration chrétienne ou social-démocrate n'a cessé d'animer Charles Millon. Le 23 décembre 1996, dans *Le Parisien*, il proclamait toujours : « Notre société peut offrir d'autres horizons que l'individualisme, et permettre grâce au volontariat, de donner une dimension 'communauté nationale', une dimension 'partage d'un destin commun', à une jeunesse qui espérait avant le trouver dans le service militaire. C'est un défi. J'espère que les Français le relèveront ensemble »; quant au volontariat de « solidarité et de cohésion sociale », il devrait comprendre, lui, deux types d'actions : des actions 'pour donner' (au profit des plus déshérités, des plus marginaux, des plus faibles), ou 'pour recevoir'. Christian Robineau visait juste, dans *Le Monde Diplomatique* de janvier 1997, en exprimant sa crainte d'une « utilisation de la jeunesse pour les bonnes œuvres étatiques ».

CHAPITRE 4 :

LE SERVICE NATIONAL PRIS ENTRE LA MYSTIQUE REPUBLICAINE ET L'IDEOLOGIE DE LA SOCIETE CIVILE

La logique complexe que porte la problématique du débat sur la conscription s'est inscrite dans un système de contraintes telles (les plus évoquées ayant été, nous l'avons vu, les contraintes budgétaires) que sa dimension la plus large et la plus profondément politique, à savoir sa dimension sociale, civique et identitaire, si elle a été examinée -et elle l'a été longuement et de différents points de vue- semble n'avoir pu être traitée au bout du compte que rhétoriquement et symboliquement, tandis que l'aspect militaire de la réforme (aisément réductible, lui, en termes techniques) a été clairement mis en forme et réglé dans le vote de la loi de programmation qui est intervenue en juin 1996. On peut penser qu'en partie seulement du problème posé par la suppression de l'armée de conscription a été convenablement résolue, l'autre ayant certes été étudiée mais pour n'être finalement que débattue dans le vide. D'où le sentiment de malaise, qu'exprime bien cette déclaration de Jacques Baumel : « La professionnalisation est bonne mais on ne voit pas ce qui va remplacer ce qu'on a détruit. Tout cela est très confus¹⁷⁸ ».

Nous pourrions ici citer les remarques d'interlocuteurs aussi différents que Jean-Michel Boucheron, Jean-Pierre Chevènement, Marie-Noëlle Lienemann, Alain Peyrefitte, Philippe de Villiers, parmi bien d'autres. Il s'agit là, il est vrai, de personnalités politiques. C'est pourquoi il est intéressant de relever que ce sentiment a été partagé non seulement par ceux qui, bien qu'attachés à l'obligation du service national, savaient cette institution condamnée, mais encore -et cela est bien plus significatif- par beaucoup de ceux qui n'éprouvaient à son égard qu'une très relative sympathie. Ce second type de prise de position peut être illustré par une série d'exemples que nous présentons dans l'encadré qui suit.

Une bonne décision qui soulève de graves questions

Jean-Claude Casanova, le directeur de la revue *Commentaire*, a pu écrire dans un article donné au *Figaro* le 11 mars 1996 : « On pleurera la conscription comme on a pleuré la marine à voile » pour ajouter cependant que cette disparition ne fait que poser de manière plus aiguë « le problème de la perte du sens de la communauté, problème central des sociétés modernes ». François Ernenwein, dans *La Croix* du 24 février 1996, bien que non hostile à la réforme, écrit : « Si à terme le caractère obligatoire du service de la nation disparaissait, la conception du contrat social en serait affaiblie. Et la France changerait de

¹⁷⁸ *Libération* du 20 avril 1996.

logique (...) prime aux cyniques, la suppression de la conscription pourrait bien encore affaiblir la conscience citoyenne » ; Bruno Frappat, dans le quotidien du même jour, convient que le service militaire est devenu caduc, mais que « se pose la question des lieux d'intégration que la nation considère comme essentielle au sentiment d'appartenance [car] sous nos pas la citoyenneté se lézarde ». Dans un entretien donné à *Témoignage Chrétien*, le 7 juin 1996, le politologue et spécialiste des sondages, Stéphane Rozes, qualifie l'approche du service national par les jeunes de « consumériste », il ajoute : « Défendre le territoire suppose défendre des valeurs spécifiques, une expérience, un projet commun », enfin il s'interroge : « Peut-on encore parler de projet commun dans ce contexte de crise économique et de délitement du lien social ? ». Quant à Thomas Ferenczi, dans *Le Monde* du 31 mai 1996, s'il se réjouit de la réforme proposée par le président de la République, il s'interroge : « La question est de savoir quel nouveau dispositif assurera les fonctions qui étaient dévolues au service national avant que celui-ci ne soit jugé dépassé », un dispositif qui puisse « exprimer la solidarité des jeunes vis-à-vis de la nation ».

Tous, quoiqu'avec des mots différents, dressent un même diagnostic : celui de la désintégration des liens civiques, de la montée de l'individualisme, de l'utilitarisme grandissant, de l'atrophie du sens de valeurs communes, de la perte du sens ou du respect de l'Etat. Le Président Jacques Chirac lui-même parlera le 28 mai 1996, lors de sa seconde intervention télévisée sur la réforme, « de la fragilité de plus en plus grande des sentiments d'appartenance ».

1- Un certain malaise

Face à la quasi unanimité des jugements émis sur l'état de la société française et en particulier de l'évolution de ses moeurs civiques, le problème aurait pu être posé en ces termes : *ne faut-il pas saisir l'occasion de cette réforme pour réfléchir sur l'ensemble des fonctions du service national et sur les formes qu'il pourrait prendre pour aller à l'encontre de ces tendances ?* Du côté du gouvernement, du côté du ministre de la Défense en particulier, on a voulu, semble-t-il, s'engager dans cette direction. De fait, Charles Millon parlait, en décembre 1995, de l'utilité d'un « impôt du temps pour lutter contre l'individualisme, le corporatisme et le scepticisme ». Mais ce type de réflexion, dont on relèvera d'innombrables expressions dans les colonnes des journaux, les enceintes des commissions parlementaires et les forums de discussions organisés pendant la consultation nationale, parut vite condamné à l'exercice chaleureux et répétitif de supputations imaginatives mais stériles dès lors qu'il avait été fixé par le président de la République -et qu'il était tenu pour acquis par tous ceux qui avaient à en décider- que l'objectif de la réforme était la « professionnalisation » des armées inscrite dans une perspective de

« modernisation » de la France¹⁷⁹. En suite de quoi, tout autre type de considérations tombait dans le domaine de l'accessoire, pouvait paraître relever de la nostalgie ou être suspecté d'idéologie, sortait dans tous les cas des limites de l'épure, notamment d'une stricte épure budgétaire -stricte mais commode aussi en ce qu'elle permet de forcer une décision. Le thème du débat sur les fonctions sociales, culturelles, intégratives du service national ancien ou à réinventer aurait donc constitué une fausse piste. Du reste, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer bientôt plus précisément, cinq mois après avoir proclamé hautement son intention de veiller à ce que la réforme concourt au rétablissement et au renforcement des liens civiques, le ministre de la Défense, aura entre temps écarté toutes les propositions de compromis que nous avons énumérées plus haut, et aura fait évoluer considérablement sa propre position. Charles Millon, qui considérait encore en janvier 1996 que, dans une République, il était souhaitable que les citoyens manifestent leur d'adhésion à la communauté nationale, et que celle-ci se manifeste par un « effort demandé au citoyen » finira, en mai 1996, par annoncer aux Français, plus exactement aux jeunes, qu'ils n'ont plus dorénavant en matière de service national qu'une seule obligation, celle de *choisir*¹⁸⁰.

La dimension sociale et civique du service national, bien qu'abondamment traitée et ayant donnée lieu à un certain nombre de projets de remplacement, débouche en fin du compte sur la mise en place de volontariats et d'un rendez-vous citoyen : dispositions qui ne masquent la mise en place d'une armée de métier qu'aux yeux de ceux qui se refusent à le voir. La montagne de rapports commandés et de discussions organisées semble n'avoir accouché que de maigres souris dont l'une, le rendez-vous citoyen, est quasiment mort-née. Est-ce à dire que le débat sur la réforme a conduit à perdre totalement de vue cette dimension sociale du service, au profit d'un projet purement opérationnel (se doter d'un instrument militaire cohérent avec les moyens de la France et l'état du monde), en se coupant donc de toute réflexion politique et philosophique ? En d'autres termes, s'est-il agi d'une réforme purement rationnelle, technique, débarrassée de toute scorie idéologique ?

L'intérêt de l'analyse du débat sur la réforme des armées apparaît précisément en ceci qu'il nous permet de discerner les formes renouvelées des idéologies qui sont aujourd'hui délivrées dans un

¹⁷⁹ Selon la perspective tracée par le président de la République lors de son entretien télévisé au Palais de l'Élysée sur France 2 et TF1, (20h 30) le 22 février 1996. Cf. *Propos sur la défense*, doc. cité, n°57, pp. 129-151.

¹⁸⁰ Au lendemain de l'intervention du président de la République du 28 mai, au cours de laquelle Jacques Chirac s'est prononcé en faveur du volontariat et du « rendez-vous citoyen », le ministre de la Défense signe une page publicitaire dans *le Monde* destinée aux jeunes et qui leur présente le « rendez-vous » autour de cette instruction qui sonne comme les injonctions comportementales formulées dans le style paradoxal des slogans de mai 1968 : « Après le rendez-vous citoyen vous n'aurez plus qu'une obligation : choisir ».

langage éthico-social et non plus politique. Des formes auxquelles se sont adaptées les instances politiques de réflexion et de communication et avec lesquelles, bien entendu et tout comme les autres instances communicantes, elles jouent.

Tout part de la prise de position présidentielle du 22 février. que l'on peut résumer ainsi : la France n'a « plus besoin d'appelés pour faire leur service militaire », cependant « le service de la nation fait partie de nos grandes traditions républicaines ».

Malgré les précautions verbales dont le Président a entouré son propos télévisé beaucoup n'y entendront clairement que la première partie de la proposition. Pour eux Jacques Chirac a prononcé l'abolition de la conscription¹⁸¹. Le terme fort d'abolition (abolir signifie détruire, réduire à néant) place d'emblée la démarche présidentielle à la hauteur de celles qui ont conduit aux réformes dites de société, portant en particulier sur les moeurs -sur la peine de mort, le vote à dix-huit ans ou sur l'avortement, par exemple-, décidées par ses prédécesseurs¹⁸². De fait, Jacques Chirac, bien au delà d'une réforme de structure, a bien inscrit sa réforme militaire dans le projet global de modernisation de la France qui se veut être la ligne de force de son septennat. Mais ne retenir du propos présidentiel que la suppression de l'obligation militaire n'était qu'une manière sélective de l'entendre. Le débat ouvert le 22 février 1996 par le président de la République pouvait être ramené à la question suivante : *le service national peut-il avoir un autre fondement que militaire ?* Le problème ainsi posé entraînera en cours de discussion du projet de réforme du service national des réponses le plus souvent positives. Ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, on reconnaîtra, dans la plupart des cas en effet, que la conscription a eu longtemps une fonction sociale, intégrative, formatrice, dite aussi de « creuset républicain » et que si la conscription, condamnée dans sa forme actuelle, ne peut plus l'exercer, il convient du moins de trouver les moyens de pallier cette perte.

¹⁸¹ Cf. le résumé de l'intervention présidentielle fourni par *Libération*, le 23 février 1996, titré : « il faut abolir la conscription » (Jacques Chirac n'en avait en fait présenté que l'hypothèse : « une autre solution consiste à abolir la conscription ») ; Jacques Amalric reprendra cette formulation impérative dans un éditorial donné dans *Libération* le 18 juillet 1996, de manière plus justifiée puisqu'alors en effet la décision de supprimer le service national obligatoire aura effectivement été prise.

¹⁸² Ce thème sera avancé par Charles Millon, lors de la conférence de presse donnée le 21 mars 1996 à l'Hôtel de Brienne, à l'occasion du lancement de la consultation nationale sur l'avenir du service national ; il sera développé par Thomas Ferenczi : « La conscription, la loi et les moeurs » dans *Le Monde* du 31 mai 1996. Voir aussi Guy Hermet dans *Libération* : « Les Fausses vérités du service militaire » du 2 avril 1996 ; Jacques Jublin : « Adieu Valmy et Kellerman » dans *la Tribune des Fossés* du 14 février 1996 -dont les idées seront reprises presque mot à mot dans un commentaire de Nicolas Beytout des *Echos* le 23 février 1996.

Une fois le débat mené et les conclusions remises, l'obligation du service national sera de fait supprimée, cependant la conscription à proprement parlé ne sera pas, elle, abolie. Reste cependant l'idée que quelque chose d'essentiel a disparu. Que s'est-il passé ? et tout d'abord qu'est-ce que la conscription ?

Techniquement, la conscription est « la capacité de faire appel, un jour, si besoin est, dans des conditions à définir, à cette ressource nationale que représente tout ou partie d'une classe d'âge. »¹⁸³. Les historiens Jean Jauffret et Jules Maurin précisent: « la conscription n'est pas l'incorporation ou l'appel systématique sous les drapeaux. En fait il s'agit d'un acte préparatoire lié au recrutement. Il consiste à inscrire sur les rôles de l'armée les hommes ayant atteint l'âge requis pour le service militaire selon les termes de la loi »¹⁸⁴. La décision exprimée lors de l'allocution du 28 mai 1996 par le président de la République de mettre en place un « rendez-vous citoyen » préservait cet « acte préparatoire au recrutement ». Le journal *Les Echos* du 29 mai résumera parfaitement dans un titre l'objectif de la décision présidentielle: « Une réforme calée sur la professionnalisation mais préservant une conscription minimale ». L'Etat garde sa capacité de faire appel un jour « à cette ressource nationale que représente tout ou partie d'une classe d'âge¹⁸⁵ ». Pourtant l'idée que la conscription a été abolie se maintient et s'exprime. Ainsi dans *L'Humanité* du même jour qui titre : « Jacques Chirac décrète la fin de la conscription ». La confusion ici s'explique par des motifs idéologiques. L'un des sujets de discussion qui aura cours au long du débat de 1996 portera sur le caractère républicain ou non de la conscription, sur son caractère intégrateur, démocratique, au moins autant que sur son utilité militaire.

2- La seconde bataille de Valmy

Cette discussion va se cristalliser tout particulièrement sur la référence à Valmy : sur le fait d'invoquer le « modèle Valmy » pour les uns¹⁸⁶,

¹⁸³ Définition donnée par l'ancien ministre de la défense, Pierre Joxe devant la commission de l'Assemblée nationale. Cf. *La France et son service*, doc. cité, Tome II, Volume 1, p. 489.

¹⁸⁴ Jean Jauffret et Jules Maurin in *Histoire militaire de la France*, op. cit., p. 82.

¹⁸⁵ Idée exprimée clairement par Serge Vinçon, rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, qui voit dans le rendez-vous citoyen un recensement maintenu et une « assurance contre une modification alarmante de la situation internationale rendant une remontée en puissance du service national ».

¹⁸⁶ L'expression est de Marie-Noëlle Lienemann, député PS. Voir aussi Alain Peyrefitte qui s'exprime dans le même sens dans « Hiérarchie de priorités », *Le Figaro* du 23 février 1996, : « Depuis Valmy, le mythe de la nation en armes a survécu à son utilité pratique ; inconscient collectif où l'armée citoyenne est un symbole fort ».

ou de le dénoncer comme un « mythe » pour les autres¹⁸⁷. Il est question ici de savoir si la conscription est intimement liée à l'avènement du régime républicain, lui est en quelque sorte consubstantielle, ou bien, au contraire, si elle est étrangère au Grand Événement Fondateur d'une identité nationale conçue en termes essentiellement politiques au travers de la geste révolutionnaire¹⁸⁸.

La dénonciation du « mythe Valmy »

- Rappelons, tout d'abord qu'Arthur Paetch, rapporteur du budget spécial de la défense, avait dans le *Figaro* du 28 décembre 1995, avait annoncé que pour mettre en place la réforme il faudrait « vaincre nombre de réticences, terrasser bien des mythes », tout particulièrement l'idée que la conscription est une « valeur clef de la République ». « Rien de plus faux, selon le rapporteur, le service militaire n'a pas été institué par la Révolution qui s'est contenté de le décréter » et d'expliquer qu'en fait il aura été institué au début du XXe siècle face au constat de notre infériorité numérique devant l'Allemagne.

- Le 1er février 1996, François Heisbourg écrit, dans un article donné au *Nouvel Observateur* intitulé « pourquoi il faut supprimer le service militaire », « Nous vivons aussi avec des empilements de mythes, de souvenirs, de valeurs. Cela commence avec Valmy et les soldats de l'an II, amalgame de professionnels des armées royales et de volontaires de la République n'étant pas des conscrits. La conscription n'est apparue qu'en 1978 avec la loi Jourdan ». Il revient à la charge dans le *Figaro* du 3 février 1996 : « Ne nous laissons pas aveugler par une certaine lecture de l'Histoire. N'oublions pas que les 'volontaires de l'An II' étaient justement des volontaires et non pas des conscrits ».

- Pascal Boniface écrit dans *l'Express* du 9 mai: « Ce débat est en fait idéologique, au sens où il repose entièrement sur des postulats, des arrière-pensées certes profondément ancrés, mais qui ont pour inconvénient de ne correspondre à aucune réalité ». Et de passer quelques unes de ces idées fausses en revue dont le « mythe Valmy ». Pour lui, « du point de vue historique le lien entre conscription et République n'est donc pas si évident que ça »...

- Eric Dupin de *L'Événement du Jeudi*, du 6 mars 1996, s'en prend à l'idée du « service militaire creuset de la nation », dans

¹⁸⁷ Pascal Boniface de l'IFRI : « Armée-Nation : vive l'union libre ! » dans *l'Express* du 9 mai 1996.

¹⁸⁸ Cf. Dominique Schnapper, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, p. 127.

la rubrique Culture-Ideé, sous titrée : "Les idées reçues, les conformismes radiographiés par Eric Dupin". Après avoir dénoncé les « zéloteurs de la conscription », il s'interroge : « Qui inventa la conscription ? Pas la Révolution française, mais la 'Prusse militariste' ». Plus précisément, selon le chasseur d'idées reçues, c'est Frédéric-Guillaume Ier qui, en 1733, instaura « l'enrégimentement obligatoire »... Quant à la loi Jourdan nous apprend-t-il, elle aurait été fondée sur le tirage au sort.

- Guy Hermet (" *Les Fausses vérités du service militaire*" dans *Libération* du 2 avril 1996) s'attaque aux « vérités inexactes » dans lesquelles s'épuise la défense du service national et dénonce les « poncifs » qui l'entoure, notamment celui relatif à la genèse de l'institution : « Ce serait masquer les origines du service national obligatoire créé en Prusse au XVIIe siècle pour des motifs des moins démocratiques, repris en France (...) en vertu de préoccupations belliqueuses (...) repris ensuite en Europe pour des objectifs d'homogénéisation culturelle et patriotique des masses paysannes ».

- Jean-Dominique Merchet, journaliste spécialisé dans les problèmes de défense, annonce dans *Libération* du 5 juin 1996 "La fin du modèle prussien". Il remarque que « les mythes politiques ne sont pas prêts d'être mis en bière et qu'ils n'ont qu'un rapport lointain avec la réalité historique. Car le service militaire tel que la France l'a connu est pour une bonne part un héritage prussien ». Et d'expliquer, lui aussi, que la conscription a été instituée en Prusse, en 1733, par Frédéric-Guillaume. En sorte que service militaire obligatoire deviendra l'instrument du militarisme prussien. Pour ce qui est de la Révolution française Jean-Dominique Merchet reprend l'idée que « ce sont des volontaires et non pas des conscrits qui se trouvent à Valmy, la conscription n'est créée qu'un an plus tard ».

- L'historien Michel Winock écrit (dans "L'adieu aux armes des citoyens", *L'Événement du Jeudi* du 5 décembre 1996) : « L'obligation de prendre les armes a été imposée aux populations par la violence étatique ». Pour lui c'est la monarchie (il ne précise pas française ou prussienne) qui avait instauré les milices au XVIIe siècle ». Milices qui seraient les vrais ancêtres de la conscription.

- Jean Planchais écrit dans *Le Monde diplomatique* de septembre 1996 : « A gauche les tenants d'une 'armée républicaine' (...) évoquent le décret de la Convention du 23 août 1793 (...) Ils oublient que le 'peuple en armes' ne comprenait que les célibataires et les veufs de 18 à 25 ans sans enfant et qu'à Valmy combattaient des volontaires ».

Le travail de démystification de Valmy consiste, on le voit, à tenter d'établir l'idée que la conscription abuse indûment de l'aura de l'âge originel en argumentant sur le fait qu'elle ne serait pas liée à la Révolution puisqu'elle serait apparue antérieurement ou postérieurement à elle, ou bien encore -et plus encore- qu'elle serait en réalité une institution importée -une invention prussienne (la Prusse a longtemps été l'anti-France) donc militariste et entachée dès sa naissance d'antidémocratie... (Dès lors l'armée de métier, l'armée professionnelle n'est pas en soi, comme cela a été si souvent dit, une mauvaise chose.) Il s'agit donc de retourner complètement le système de représentations mis en place sous la Troisième République sur le caractère démocratique patriotique et éventuellement progressiste de la conscription.

De fait la conscription est d'une part un dispositif technique de recrutement instauré par de nombreux Etats depuis plus d'un siècle et d'autre part une institution symbolisant les rapports qu'entretiennent les membres d'une société particulière avec ses institutions. En France, après que la Constitution du 24 juin 1793 a établi que « tous les Français sont soldats (et) sont tous exercés au maniement des armes », la conscription *comme système de recrutement* fut instituée par la loi Jourdan de 1798¹⁸⁹. Ce lien entre la Révolution et la conscription, entre la citoyenneté (originellement révolutionnaire) et l'appel sous les drapeaux, entre un certain dispositif technique et un élan historique à forte charge idéologique s'est noué dans l'improvisation et dans une telle confusion d'étapes de mise en place (proclamation de la patrie en danger, décret Barrère, appel aux volontaires, levées en masse, conscription) qu'il se prête à toutes sortes de jeux interprétatifs. La confusion (du reste assez peu savamment entretenue car étant le fait de « partisans » ou de « contempteurs » de la conscription plutôt que celui d'historiens, singulièrement absents du débat) réside, d'une part, en ce qu'en fonction des critères techniques adoptés on peut aussi bien lui trouver des ancêtres dans la Prusse du XVIIIème que dans la Russie de Pierre le Grand ou dans la Rome antique et, d'autre part, en ce que le service militaire a été organisé au plus près des formes que nous lui connaissons aujourd'hui (c'est à dire comme service personnel, obligatoire, universel, court et assorti d'une période de disponibilité en réserve) en 1905 seulement, sous la Troisième République. Il n'y avait, il est vrai, à Valmy pas de conscrits mais des volontaires aux côtés des soldats de métier de l'ancienne armée royale. Valmy cependant exprimait le surgissement de l'idée du « peuple » ou de la

¹⁸⁹ La loi Jourdan du 5 septembre 1798 stipule: « Hors le cas de danger de la patrie, l'armée de terre se forme par enrôlement volontaire et par la voie de *conscription* ». Cette disposition concernait l'armée de terre car existait déjà pour la Marine l'inscription sur les « rôles maritimes ». La loi Jourdan succède à diverses dispositions révolutionnaires : une levée de 300.000 hommes avait été décrétée par la Convention le 24 février 1793 qui sera associée à l'image des « soldats de l'an II ».

« nation en armes » qui est au fondement de toute conscription moderne. Ce n'est pas bien entendu la forme « service militaire » ou « conscription » qui est surgie de Valmy toute équipée des dispositions qui aujourd'hui caractérisent le service national, c'est l'idée du peuple prenant en charge la défense de la nation sur laquelle s'est fondé et s'est justifié jusqu'à aujourd'hui un système militaire de défense. Un système qui par ailleurs s'est édifié concomitamment aux institutions démocratiques et républicaines au point de s'y confondre et d'apparaître comme l'un des constituants essentiels de l'identité nationale.

Qu'est-ce en effet que Valmy ? « Une canonnade » a-t-on dit, un événement sans grande portée militaire¹⁹⁰. Mais ce combat a pris l'allure d'un événement historique parce qu'il s'est inscrit dans une histoire magnifiée par la *signification* qu'il a revêtue aux yeux de ceux qui y assistèrent ou y participèrent et qui en tirèrent les conséquences politiques et stratégiques. Goethe vit s'y lever l'aube d'un ère nouvelle : « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde et vous pourrez dire j'y étais »¹⁹¹. Carl Clausewitz verra dans cette bataille l'annonce de ce que les peuples redevenaient acteurs de l'Histoire, reprenaient en main leur destin, développaient une énergie inédite sur laquelle tout stratège dorénavant devrait compter. Ce sont, il est vrai, quelques bataillons de volontaires, mêlés aux soldats des régiments de l'ancienne armée royale, qui combattent à Valmy. Ils reprennent ce cri étrange lancé par Kellermann de « Vive la Nation ! », ce sont des citoyens en armes, qui ont répondu à l'appel de la Patrie en danger. En même temps qu'un sol, ils défendent des convictions politiques : les valeurs de la République. Sur la base de l'élan qui les porte s'édifiera plus tard le système de la loi Jourdan qui institutionnalisera le citoyen-soldat. Valmy, comme l'a remarqué Clausewitz, signale le passage de la guerre de cabinets à la guerre des peuples. L'événement était majeur et le mythe est né en même temps que lui. A la formule fameuse de Goethe feront écho plus tard, en France, Michelet, Jaurès, ou Clémenceau qui exaltera « *La puissance qu'en 1792 la nation suscite d'elle même* se soulevant de ses profondeurs ... pour défendre contre l'ennemi du dedans et du dehors la Révolution ... le trésor commun de l'Humanité », exaltation liée à un sentiment de fierté nationale : « Ce jour là la France fit sortir de soi une flamme que le monde n'avait jamais vu »¹⁹². Ce qui fait que Valmy événement militaire secondaire

¹⁹⁰ Injustement, car si Valmy n'est certainement pas un de ces formidables combats destinés à figurer parmi les batailles décisives et à fournir des modèles d'études pour les écoles de guerre, ce ne fut pas un épisode négligeable non plus puisque les Prussiens ne remportèrent pas le succès espéré par eux et les Français n'essuyèrent pas la défaite prévue par beaucoup. Cf. Emmanuel Hublot, *Valmy ou la défense de la nation par les armes*, Paris, FEDN, 1987, p. 378.

¹⁹¹ Dans ses mémoires écrits en 1820 il s'approprie l'annonce les termes des mémoires de Messenbarch de 1809. Cf. E. Hublot, *op. cit.*, p.395.

¹⁹² Cf. E. Hublot, *op. cit.*, p. 374

est devenu un mythe, c'est que comme tout événement du mythe, il a été perçu comme fondateur de temps nouveaux.

Après l'apparition de la nation armée -dont le premier modèle historique d'armée de masse organisée par l'Etat sera, selon Carl Schmitt, l'armée napoléonienne- d'autres peuples se lèveront sans être d'ailleurs, eux, animés par une idéologie révolutionnaire : en Espagne, au Tyrol, par exemple, ou bien seront organisés par des élites qui ne sont pas toujours animées par une idéologie démocratique comme ce sera le cas en Prusse.

Les Etats d'Europe continentale chercheront à maîtriser les forces qui ont pour la première fois montré leur visage à Valmy. Ils apprendront à mobiliser leurs ressources humaines en établissant avec les individus qui les constituent des rapports nouveaux. Clausewitz note, par exemple, dans une lettre à Fichte qu'il s'agit dorénavant de « stimuler les forces individuelles plutôt que de continuer à cultiver un formalisme artificiel ». (Au début des guerres révolutionnaires Luc-Antoine Vincent, futur général, déclare rechercher des « cœurs brûlant de patriotisme » plutôt que des « gardes les yeux fixés sur la toise ». De fait après la défaite de Rossbach certains avaient voulu introduire en France une discipline « à la prussienne », la « Dressur » qui vise à transformer les individus en automates insensibles aux émotions du combat et les armées en mécanismes programmés. Cette doctrine de l'« obéissance raisonnée » qui sera préconisée par Lazare Carnot et qui s'oppose à l'« obéissance passive » longtemps prônée par les prussiens fait justice de l'idée que ces derniers auraient fourni alors un modèle à ce qui allait devenir la conscription¹⁹³.)

La conscription est inséparable de la genèse de l'Etat-nation en France comme en d'autres pays européens, en Allemagne notamment. La conscription aura cependant en France cette particularité qu'inscrite dans le moment révolutionnaire, elle sera étroitement liée à l'idée de l'origine démocratique de l'Etat-nation ainsi qu'à l'idée que l'Etat-nation fournit le cadre institutionnel accompagnant la démocratie. (Le lien entre nation et démocratie était loin d'être aussi fort en Allemagne où prédomina le rapport à l'idée nationale). En France la conscription -et c'est bien là sa spécificité- s'est articulée au processus d'émancipation social et politique. Comme le rappelle Michel-L. Martin, le suffrage universel a été instauré en 1793, la même année que la levée en masse¹⁹⁴ : « L'armement populaire constitue donc un élément essentiel du transfert de souveraineté à la nation et de la transformation des sujets en citoyens »¹⁹⁵. Il en alla du reste de même

¹⁹³ Hublot, *op. cit.*, p. 384

¹⁹⁴ Michel-L. Martin, *op. cit.*, p. 325.

¹⁹⁵ Avant même la fameuse sentence de Dubois de Crancé devant la Constituante, l'interaction entre développement démocratique et conscription avait déjà été souligné par Guibert, par Machiavel (*Histoire de Florence*) et par Rousseau (*Les Considérations sur le gouvernement de Pologne*).

sur ce plan là en Prusse. Par l'édit de 1813, le sujet du roi de Prusse fut appelé à défendre l'Etat, il ne fut pas mobilisé seulement physiquement à la manière d'un serf comme au temps de Frédéric II, il le fut aussi spirituellement, par l'alliance entre le roi et la nation, il devint un partenaire actif, partie prenante dans l'Etat : un citoyen¹⁹⁶. Cet édit comme toutes les chartes du même type postule ou organise un accord des volontés, un système de droits et de devoirs réciproques : un contrat politique entre gouvernants et gouvernés¹⁹⁷. En sorte que la conscription a revêtu dans de nombreux pays une signification métamilitaire : « C'est moins son instrumentalité matérielle (au titre de moyen de mobilisation de masse) qui a fait sa raison d'être que ce statut constitutionnel au regard de l'Etat-nation »¹⁹⁸. Ce lien entre l'Etat et la Nation a été puissamment symbolisé chaque année depuis 1880, en France, par l'association des armées de conscrits à la célébration de la fête nationale du 14 juillet.

Ce que signale donc le Volontaire de l'An II, le citoyen-soldat ou la figure du partisan dessiné par Carl Schmitt, c'est le surgissement de nouvelles forces dans l'Histoire et le nouveau cours pris par celle-ci. C'est aussi l'apparition de nouvelles relations entre l'Etat et les membres de la communauté qui dorénavant le constitue : la constitution réciproque de l'Etat et de la société sous la forme de ce

¹⁹⁶ Le citoyen non pas nécessairement d'une nation révolutionnaire et démocratique mais dans tous les cas de ce qui se constitue en Etat-Nation, en communautés politiques reposant sur des *peuples*. Nous avons en France beaucoup travaillé sur l'idée du citoyen-soldat, il peut être intéressant de chausser les lunettes allemandes de Carl Schmitt afin d'observer le double de ce citoyen-soldat observé dans la figure du Partisan. Ses caractéristiques sont : l'engagement politique, une certaine irrégularité, un haut degré dans l'intensité de l'engagement, et le caractère tellurique de son engagement. Ce dernier point est essentiel car le partisan est celui qui est attaché à la défense de son sol natal. Son engagement sous cet aspect est moins politique que viscéral, il défend, son territoire, l'espace avec lequel il fait corps (on pourrait presque dire sa chose au sens lacanien : ce par quoi il jouit). Il vaut surtout dans des stratégies de défense ou de force d'autodéfense contre l'occupant et il peut associé à l'action d'une armée traditionnelle ou à l'agressivité d'une révolution (comme ce fut le cas lors de la seconde guerre mondiale en Russie; en Chine lors de la guerre contre le Japon, au Vietnam lors des guerres menées contre la France et les Etats Unis). Cf. Carl Schmitt, « la théorie du partisan », in *La notion du politique.*, Paris, Flammarion, 1992. A cet égard, il pourrait être intéressant de rapprocher les formulations de Michel Debré justifiant dans le *Livre Blanc de la défense nationale* de 1972 l'existence d'une *dissuasion populaire* au côté de la dissuasion nucléaire de celles qu'emploient Mao Tsé Toung (dans *Questions de stratégie dans la guerre des partisans anti-japonais*) : « Dans notre guerre le peuple en armes et les partisans d'une part, l'Armée rouge d'autre part sont les deux mains de l'homme ou pour parler plus concrètement : l'esprit de la population est l'esprit d'une nation en armes. Et c'est de cela que l'ennemi a peur ». Le lien entre défense en général et défense du sol en particulier s'est aujourd'hui distendu dans l'éloignement des menaces. L'« esprit de défense » n'a plus à être mobilisé ni le «peuple» invoqué.

¹⁹⁷ Et si, comme en Russie, le sujet reste un sujet voir un serf, il se passe ceci, note Carl Schmitt, qu'il devient un partisan, le défenseur de son sol lors même que ce sol ne lui appartient pas au sens juridique et économique.

¹⁹⁸ M.-L. Martin, *op. cit.*, p. 326.

nouvel espace politique qu'est l'Etat-nation. Cet Etat qui, comme l'a montré Ernest Gellner¹⁹⁹, va dorénavant mobiliser les individus, les éduquer, homogénéiser la culture dans l'espace qu'il domine. L'Etat-nation tel qu'il s'est développé en Europe occidentale à partir du XVIIIème Siècle est devenu une entreprise à constituer de l'identité nationale, il a travaillé à transformer les sujets ou les fidèles en citoyens, à édifier, au dessus des groupements particuliers, corporations, et communautés traditionnelles, cette communauté d'appartenance élargie qu'est précisément la nation ou pour reprendre les termes de Dominique Schnapper, la « communauté des citoyens »²⁰⁰. A ce stade correspond au plan militaire, nous l'avons vu, l'apparition des nations-armées auxquelles la conscription apporte non pas la seule mais la plus large des solutions en terme de ressources, en terme d'idéologie (si l'Etat repose sur ses membres, sa défense elle aussi) mais encore en termes d'intégration sociale et culturelle.

Dès lors que l'on étudie l'avènement moderne de la conscription dans la perspective de ces changements structurels et idéologiques massifs intervenant à l'intérieur des sociétés européennes au cours du XIXe siècle, la querelle sur l'origine française ou allemande de la conscription apparaît dérisoire. D'autant que les systèmes d'organisation de défense français et allemand n'ont guère cessé de se référer l'un à l'autre²⁰¹, sans que ces pays n'échangent pour autant leurs cultures politiques.

Ce faux débat écarté, il est possible de revenir aux rapports qui se sont établis en France entre la conscription et l'idée républicaine.

Parlant du modèle républicain qui s'est constitué au cours des premières années du siècle sous la IIIe République, Serge Berstein note que « l'idée s'implante que les institutions telles qu'elles fonctionnent sont consubstantielles du régime républicain (...) les institutions font partie intégrante du modèle ». L'institution du service militaire qui vient de prendre nettement forme en 1905, et bien qu'il ait mis longtemps à être élaboré, fait parti de ces institutions. Il a d'ailleurs été établi à peu près au moment où la République procédait à la séparation de l'église et de l'Etat. Certainement a-t-il été mis en place pour équilibrer le dispositif allemand, mais aussi après l'affaire Dreyfus, après l'affaire des fiches, après que des officiers tels que Lyautey ait parlé du rôle social de l'officier -afin de républicaniser l'armée. La République alors était militante.

¹⁹⁹ E. Gellner, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989.

²⁰⁰ Cf. Dominique Schnapper, *op. cit.* ; Pierre Birnbaum (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997.

²⁰¹ L'armée prussienne restée vainqueur après la guerre de 7 ans sera trente ans après toujours persuadée de sa supériorité. Après les défaites d'Iéna et de Tilsitt, la Prusse prendra exemple sur la France. Après le désastre de Sedan se sera au tour de la France de s'inspirer de l'organisation de l'armée allemande...

Cette institution républicaine deviendra un dogme après la guerre de 14-18, guerre faite par une armée de citoyens-soldats pour la plupart réservistes. Un dogme qui pèsera lourdement, empêchant que l'on songe à réaménager l'organisation de notre défense avant 1940, comme l'avait préconisé, notamment, le colonel de Gaulle. La défaite de 40 ne remettra pas en cause l'institution. Il faudra attendre la mise en place de la force de dissuasion au début de la Ve république pour que commence à s'exprimer quelques critiques de l'institution. La Ve République, dans sa phase gaullienne -qui façonne selon Serge Berstein un second modèle républicain- manifeste un grand souci de l'efficacité et de la capacité d'action de l'Etat dont la fonction est d'assurer la grandeur de la France. L'arme nucléaire dont elle se dote lui apporte un instrument nécessaire, mais celui-ci ne lui suffit pas. La république gaullienne cherche (aussi bien avec la dissuasion populaire qu'avec l'élection au suffrage universel) une articulation directe entre la souveraineté du peuple et la capacité d'action du gouvernement. C'est pourquoi elle développera le concept d'« esprit de défense » et ne cherchera pas à se passer de la conscription.

Depuis lors les données stratégiques, géopolitiques, la situation, économique et l'état de nos sociétés ont considérablement évolué. Dans un espace d'échanges mondialisé et pacifiques, l'Etat a cessé d'être un symbole fort, il n'est plus le moteur d'une société qui ne se perçoit plus comme communauté de destin, comme collectivité nationale, mais qui se perçoit, en dehors ou avec le concours de l'Etat, comme société civile. Elle se dépolitise, se dénationalise cependant que l'Etat désymbolisé et perdant ses contours dans la construction européenne, tâche de rattraper en puissance (en « indispensabilité ») ce qu'il perd en autorité, se fait plus rationnel, libéral et dépassionné, se veut aussi plus proche des individus-citoyens, se met à leur service. La figure classique du citoyen, comme celle du Travailleur (au sens socialiste comme en celui de Jünger) s'efface, c'est la fin du Partisan, de *l'homo ideologicus*. L'Etat se replie sur ses « fonctions régaliennes » et démobilise la nation. C'est ce processus qui a été à l'oeuvre dans la mise en place d'une armée de métier succédant à l'armée de conscription. Il dicte la nouvelle idéologie des rapports Etat-société que nous examinerons plus loin dans l'étude du discours sur le nouveau « pacte républicain » que tente d'élaborer le pouvoir politique.

La discussion sur Valmy intervient donc alors que cette composante de l'identité nationale qu'est le service militaire est en cours de désarticulation²⁰². Le procès en démythification et en dénaturalisation de la conscription, par Valmy interposé relève de ce processus ; il révèle la dimension d'imaginaire social et politique, la part de mémoire collective et de représentations identitaires que ce débat soulève ; il fait affleurer des enjeux idéologiques centraux, difficilement traitables, le plus souvent déniés ; partant, il divise les

²⁰² Cf. Bernard Paquetteau : « La fin de la nation ? » dans *le Monde* du 22 mars 1996.

familles politiques. Le débat sera particulièrement intense au sein de la gauche qui au sujet du service national opérera un travail de « ravalement des mythes républicains », pour reprendre une formule de Serge July²⁰³, particulièrement remarquable quand on sait les positions prises sur ce sujet par les figures tutélaires de la gauche que sont Jean Jaurès et de Léon Blum.

Notons avant d'examiner les termes du débat interne à la gauche que le procès en démythification ne se limite pas à ce secteur de l'opinion. Claude Lellouche, député RPR, après avoir varié sur ce sujet²⁰⁴ utilisera lui aussi l'argument, dévalorisant pour la conscription, de ses origines prussiennes. Autre exemple, le général Bart en écrivant dans le *Figaro* du 26 mars 1996 : « La conscription n'est ni un héritage de la révolution ni un pacte républicain vieux de 200 ans et donc intouchable » exprimera très clairement les objectifs de l'entreprise de démythification²⁰⁵. Cette dernière a été si puissante que le ministre de la Défense lui-même a fini par reprendre ses arguments. Après en avoir tenu pour l'idée que Révolution et conscription sont liées (par exemple lors de l'émission *La France en direct* sur [France 2](#), le 22 février 1996, où il déclarait : « Je suis très attaché à l'Histoire e France et j'ai vibré au sang de Valmy, de Verdun et de toutes ces périodes de l'histoire où effectivement il y avait besoin de la levée en masse », ou encore, dans réponse donnée à l'occasion du débat d'orientation sur la politique de défense, à l'Assemblée nationale, du 20 mars 1996 : « Mesdames, messieurs les députés, n'oublions jamais que la France est un pays d'exception, que c'est la France, à Valmy puis avec la loi Jourdan, et enfin en 1905, qui a créé ce lien, que certain ont qualifié de magique, entre l'armée et la nation, que c'est la France qui a institué la conscription militaire »), il signe dans la revue *Défense nationale* un article (« Vers une défense nouvelle », le 13 juillet 1996) qui se conforme subtilement à la nouvelle exégèse : « Contrairement à une idée couramment répandue, la conscription militaire, qui a joué un si grand rôle dans l'attachement à la République, n'a jamais été une

²⁰³ Dans son éditorial de *Libération*, « Caduc », du 29 mai 1996.

²⁰⁴ Dans des propos recueillis par *la Tribune Desfossés* du 23 février 1996, Pierre Lellouche avait tout d'abord énoncé l'idée que « le service national a depuis longtemps, depuis Valmy, été la base de notre politique de défense ».

²⁰⁵ Notons par ailleurs -pour mémoire et par goût des symétries plutôt que pour le poids effectif de cette prise de position, ici tout à fait négligeable-, une autre version de l'entreprise de démythification de Valmy, développée dans les milieux monarchistes ou attachés à la vieille France qui consiste, elle, non pas à s'en prendre à l'institution du service militaire mais à contester son certificat de baptême républicain. On en trouvera un exemple dans *l'Action française* du 29 février 1996, sous la plume du Général (CR) Bertrand de Dinechin : « Contrairement à une idée reçue, écrit-il, le service militaire obligatoire est bien antérieur à l'époque révolutionnaire. Dès l'époque féodal, il est dû au seigneur qui proclame le « ban »... et, l'officier général à la retraite de souligner notamment le rôle déterminant des milices communales à la bataille de Bouvines en 1214. Et de conclure : « La coexistence de corps de métier avec un volume suffisant de réserves issues du service militaire demeure une constante de notre Histoire de France ».

donnée intangible de notre défense. Les soldats de l'An II n'étaient pas des conscrits, mais des volontaires de la République. Si la loi Jourdan du 19 fructidor an VI énonçait ses principes, la conscription universelle ne fut instaurée pour la première fois qu'en 1905, pour des raisons militaires : compenser, après le désastre de la guerre de 1870, la puissance démographique et la supériorité technique de nos adversaires »²⁰⁶. Dans le champ idéologique français, il était sinon nécessaire du moins plus commode de délier la conscription de la Révolution si l'on voulait mettre en place une armée professionnelle.

3- Débat à gauche

L'entreprise de disqualification du service national ne concerne pas uniquement sur les « fausses idées » qui ont pèsent ses origines mais aussi celles qui ont trait à son coût (en fait, une armée professionnelle serait moins cher), les conséquences de sa disparition sur l'emploi (négligeables) ainsi que quelques grands principes : le service national comme « creuset social constamment refondateur de la nation » (au contraire, dira, entre autres, François Heisbourg, il désintègre plus encore et est profondément inégalitaire), le service national comme garantie contre les penchants putschistes des militaires (le débat sera l'occasion de présenter et faire prévaloir l'idée que ce sont au contraire dans des armées de conscription que se déroulent des putschs et qu'inversement les armées de métier des nations démocratiques sont respectueuses des institutions), enfin le service national ne correspond plus à l'état des moeurs (rejet de toute obligation militaire)²⁰⁷. Ces arguments seront développés par tous ceux qui prôneront la mise en place d'une armée professionnelle ou qui plus simplement souhaitent la disparition du service militaire. Ceux qui militeront le plus ardemment dans cette direction s'exprimeront dans des journaux et hebdomadaires de sensibilité de gauche, particulièrement dans *Libération*, *Le Nouvel Observateur* et *L'Événement du Jeudi*. En contrepartie ceux qui se défieront le plus nettement de l'armée professionnelle appartiendront aussi à cette famille d'opinion -ce qui s'observe particulièrement dans *L'Humanité*. D'autres enfin, déchirés, auront les plus grandes difficultés à prendre une position claire -ce sera le cas de *Témoignage Chrétien*. C'est donc au sein de la gauche que le débat qui partage toutes les familles politiques prendra ses plus vives couleurs et c'est elle qui opérera sur ce sujet le plus remarquable travail de reconversion idéologique. Il lui fallait en effet reconsidérer

²⁰⁶ De même intervenant dans l'émission de Michel Field, *L'Hebdo*, sur Canal Plus, Charles Millon déclarera « Il faut dire au téléspectateur que la conscription n'a été ajoutée à notre arsenal législatif qu'en 1905, donc ce n'est pas très ancien. On l'a fait remonter historiquement à Valmy parce que c'est symbolique, c'est même emblématique, mais le service militaire n'est obligatoire que depuis 1905 : un siècle. Cela est devenu un élément déterminant de notre société, un élément même essentiel, substantiel donc maintenant, il faut en débattre. »

²⁰⁷ L'article de Guy Hermet: " *Les Fausses vérités du service militaire*", paru dans *Libération* du 2 avril 1996, présente la panoplie complète de ces arguments.

tout particulièrement le schéma simple qui caractérise son attitude vis-à-vis de l'institution militaire : l'armée est par essence antidémocratique, la conscription est par essence démocratique. La discussion se déroula jusque dans ses franges extrêmes -ainsi dans *Rouge*, publication où les conceptions sont partagées sur le maintien ou non du service national²⁰⁸.

La caractéristique essentielle de ce débat a bien été d'être interne et non pas structuré par un affrontement droite/gauche²⁰⁹. *L'Événement du Jeudi*, du 6 mars 1997 distinguera aux PS les « réalistes » (Quilès et Jospin) et les « enflammés de la conscription » (M.-N. Lienemann, Jean Glavanny, Dominique Strauss-Khan). Les qualificatifs adoptés et révélateurs de la position de *L'Événement du Jeudi* seront plus nuancés dans *Témoignage chrétien* du 1er mars 1996, où Jean-Philippe Tison, dans un article intitulé "Va-t-on vers la fin d'une défense populaire ?", note : « Au parti socialiste, le débat est loin d'être clos entre partisans du 'réalisme' et ceux attachés à une démarche plus républicaine. ». « Réalistes » et « républicains » au PS, une ligne de partage sur laquelle les responsables du parti socialiste doivent se situer, ce qui n'est pas toujours facile comme en témoignent ces propos de Paul Quilès qui, interrogé sur les « sensibilités républicaines de gauche », répond : « Je suis totalement républicain, mais de grâce ne posons pas le problème en termes d'affrontements quasi-théologiques : armée populaire contre armée prétorienne (...) Evitons les batailles d'images d'Épinal »²¹⁰. La gêne est d'autant plus grande au parti socialiste que Jacques Chirac a pris une décision qui va plus loin que celle annoncée dans les années '80 par François Mitterrand : le passage à six mois du service qui n'a jamais été réalisé²¹¹. Une partie de la gauche a été prise à contre-pied, ce que relève Jean Planchais en écrivant dans *Le Monde diplomatique* : « Il est assez paradoxal que ce soit un président élu d'une droite où les chefs sont légions qui retire aux siens une autorité formelle sur l'ensemble des jeunes français »²¹². Pour des raisons de tactique mais

²⁰⁸ Lire dans *Rouge* l'article de Jean-Louis Michel "Conscription, vous avez dit conscription ?" et sa critique par François Dietrich dans "La conscription", respectivement le 29 février et le 4 mars 1996.

²⁰⁹ Le 7 février 1997, Paul Berthelot de *Témoignage chrétien* ("La gauche contre la politique militaire de Chirac") croit pouvoir dire que « l'abandon du service militaire ressuscite le clivage gauche/droite », en fait ce clivage ne sera ressuscité que très brièvement à l'occasion de la polémique née de la publication par *Le Monde* de l'accord confidentiel franco-allemand de défense.

²¹⁰ Dans *Libération*, le 10 février 1996, article déjà cité.

²¹¹ Interrogé dans *Le Nouvel Observateur* du 17 octobre 1996, sur la question de savoir pourquoi les socialistes n'ont pas engagé la réforme annoncée dans les 101 propositions de François Mitterrand, Dominique Strauss-Khan tentera de répondre que c'était parce que cette réforme était porteuse de chômage.

²¹² Jean Planchais : "Faut-il regretter le service militaire?", *Le Monde diplomatique* de septembre 1996.

aussi pour des raisons de principe l'embarras est grand dans certains esprits. Anne Duvivier, par exemple (dans le *Témoignage Chrétien* du 8 mars 1996), confesse sa perplexité : « Certes à titre personnel, la suppression du service militaire me réjouit » ; elle se déclare d'autant plus favorable à la fin de la conscription qu'elle a toujours été partisan de l'objection de conscience, cependant elle s'inquiète du caractère politiquement suspect de la future armée : « Comment ne pas penser que tout cela ne véhicule pas une idéologie très progressiste, et que la grande Muette, terrain de prédilection pour les ramifications du Front National (...) risque d'accueillir dans ces rangs nombre de Pinochet en herbe qui développeront d'autant plus leur inclination qu'ils perdront tout contact avec des gens de culture différente ? ». D'autres, au contraire, réagiront à la position idéologiquement inconfortable dans laquelle ils se trouvent placés par l'initiative présidentielle avec humour : Bernard Thomas, dans *Le Canard enchaîné* du 28 février 1996, s'exclame : « On n'est, en somme, jamais content » ; dans *le Nouvel Observateur* du 29 février 1996, Delfeil de Ton note dans son feuilleton : « Si on me demandait mon opinion, je serais pour une armée composée uniquement de ceux qui ne voulaient pas y aller ».

De fait le lancement de la réforme par Jacques Chirac engendre des difficultés pour adopter une position originale sur les termes de la réforme. Philippe Bauchard dans le *Témoignage Chrétien* du 1er mars 1996, note que « les réactions embarrassées de l'opposition (...) montrent bien que si certains comme Fabius et Quilès, sont favorables à l'armée professionnelle, ce qui ne veut pas dire armée de métier, ils restent circonspects sur la méthode choisie ». Autre indice de gêne cette déclaration de Paul Quilès (au quotidien *La Croix* du 14 mai 1996) : « Il faut clarifier le sens du mot professionnalisation. Nous sommes pour la professionnalisation qui est inéluctable, mais pas pour l'armée de métier »²¹³. D'ailleurs Lionel Jospin restera tout au long du débat très prudent en déclarant notamment : « Je pense que renoncer au système de la conscription qui date de la Révolution, cela mérite un grand débat devant les Français »²¹⁴. Formulation qui pourrait laisser entendre qu'il considère le débat lancé par le président de la République comme pas assez ouvert et démocratique, qui fait hommage à la tradition républicaine du service national mais qui laisse aussi entendre qu'il est prêt à son abandon. Le décalage affiché par le leader socialiste n'est pas net par rapport aux positions du gouvernement.

Un embarras sur les principes et une difficulté à se positionner qui conduira à la formulations manquant de netteté. *Libération* du 4 avril 1996 note que le P.S. est parvenu à un compromis mi-chèvre mi-

²¹³ La suite de l'interview montre qu'il est partisan d'une sorte d'armée mixte, composée outre des militaires de carrières de « 15 à 20 % de jeunes *volontaires engagés* pour une durée de 2 à 10 ans (...) sélectionnés au cours du Service d'Education à la Défense, rémunérés correctement et formés pour revenir à la vie civile ».

²¹⁴ *Témoignage Chrétien* du 1er mars 1996,

choux : accord avec la professionnalisation mais sans renoncer à la conscription.

Débat interne au PS entre « réalistes » et « républicains », plus largement débat au sein de la gauche entre une aile moderniste et libérale au sens américain et une aile classique attachée aux conceptions anciennes de la gauche en matière de défense. L'interpellation ici ne se fait pas sur les bancs de l'Assemblée mais par journaux interposés. Dans *Libération*, quotidien représentatif de la gauche moderne et libérale sinon libertaire, Serge July, interpelle la gauche classique sur le sujet du service national : « La nostalgie, camarade, n'est plus au rendez-vous ». Ce à quoi l'éditorialiste de *L'Humanité*, Jean-Paul Périot rétorque, le 29 mai 1996 : « Nostalgie ? Non. Le monde change mais la conception démocratique de la défense est d'une brûlante actualité ». Jean-Dominique Merchet, journaliste dans *Libération* du 5 juin 1996 ? Lance son article sur l'exclamation du député communiste Bocquet : « C'est Valmy que l'on enterre ! », et lui rétorque : « En s'accrochant aujourd'hui à la conscription, le partisans de 'l'armée de la République' se trompent de cible. Ils défendent un modèle qui n'a jamais existé en France : celui de l'armée suisse ou israélienne. Ce modèle n'est pas dénué de mérites, mais outre qu'il entraîne une militarisation de la société, qui est réellement prêt à faire des périodes de réserve obligatoire jusqu'à 40 ans, voire plus ? ». Moins délicat, Jean Planchais récrimine contre les inhibitions qui touchent sa famille politique : « A gauche, les tenants d'une 'armée républicaine' craignent toujours de donner prise à l'accusation vichyssoise de n'être pas assez patriote »²¹⁵. Ce n'est certainement pas le point de vue de Jean-Pierre Chevènement qui se plaint de ce que « certains, même à gauche, n'hésitent pas à applaudir à cette mesure (la fin du service national NDLA), comme à la fin d'une corvée. Il faut que les leaders du PS soit bien oublieux des leçons de Jaurès, de l'héritage de la Révolution française pour se satisfaire de cet abandon (...) il est urgent que la gauche toute entière se ressaisisse et prenne en charge la relève de l'idée républicaine, surtout dans ce domaine où trop d'ignorance, trop d'indifférence l'ont mis à la merci des démagogues. Dans l'histoire politique, la conscription est une conquête des Républicains, toujours contestée par leurs adversaires. (Le projet de réforme NDLA) crée une armée de métier coupée du peuple, étrangère à la tradition qui, de Valmy à la résistance, fonde sur les citoyens la garantie de la liberté de la nation, objectif ultime de toute défense bien comprise »²¹⁶. Il s'agit là d'une sorte de manifeste des républicains de vieille fibre de gauche taxés de nostalgiques par les modernistes. On trouvera dans la presse de nombreux témoignages de ces prises de position différentes. Dans le camp des « nostalgiques », outre celle de Jean-Pierre Chevènement²¹⁷, Pierre

²¹⁵ Le Monde Diplomatique de septembre 1996.

²¹⁶ Dans le *Témoignage Chrétien* du 8 mars 1996.

²¹⁷ Dans *Le Figaro* du 29 janvier 1996, le président du Mouvement Des Citoyens

Mauroy²¹⁸, Henri Emmanuelli²¹⁹, Jean-Michel Boucheron²²⁰, Marie-Noëlle Liennemann²²¹, l'ancien ministre de la Défense, et Pierre Joxe²²², directeur d'études à l'EHESS²²³, les articles du journal *Réforme*²²⁴, de *Témoignage Chrétien*²²⁵ et, bien entendu, de

déclare craindre du fait de la réforme une « distorsion du lien armée-nation »; dans *Le Nouvel Observateur* du 15 février 1996, il insiste : « La conscription établit un lien indispensable entre l'armée et la nation (...) La France étant ce que l'histoire l'a faite, porter les armes reste dans notre inconscient collectif, une prérogative qui n'est pas que symbolique mais de citoyenneté ». Dans *le Nouvel Observateur* du 6 juin 1996, Jean-Pierre Chevènement remarque que la suppression du Service militaire représenterait une nouvelle étape de la *déconstruction républicaine* ».

²¹⁸ Pierre Mauroy s'inquiète de la réforme en cours en ces termes : « La relation entre l'armée et la nation est complexe et profonde. Elle ne relève pas de la mathématique (...) C'est un grand pas dans l'inconnu l'a-t-on assez mesuré? (...) Il faut garder quelque part un cordon avec le pays » (*Le Monde* du 18 avril 1996)

²¹⁹ Henri Emmanuelli déclare dans un entretien accordé à *Sud Ouest*, le 17 avril 1996 : « Comme de nombreux autres politiques, de gauche comme de droite, je pense que rompre le lien entre armée et nation est une faute politique et psychologique grave. Je parle de la dimension 'citoyenne' et pas seulement militaire. Je pense que dans un pays démocratique, il est important que la conscription existe ».

²²⁰ Pour Jean-Michel Boucheron : « Dans une société française qui ressemble de plus en plus à un tissu d'Arlequin, c'est à dire à un certain nombre de catégories qui n'ont jamais l'occasion de vivre ensemble, sans doute le service national est-il le seul à pouvoir, aujourd'hui, effectuer un certain brassage ». Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume 1, p. 693.

²²¹ Marie-Noëlle Liennemann attachée à une défense populaire s'inquiète de la fin d'un certain modèle français. La réforme procède selon elle de « l'effritement de l'édifice républicain mis à mal par la suppression du droit du sol, par l'affaiblissement de l'Etat, le démantèlement de notre service public et service de sécurité sociale et par le basculement vers une société à l'américaine ».

²²² Pierre Joxe, le 10 avril, au cours de son audition met en garde contre la suppression de la conscription. Il évoque une solution proche de SED, qui ne servira peut-être jamais sur le plan militaire. « Mais cela sert à donner aux citoyens le sentiment que l'usage des armes n'est pas réservée à d'autres, que la force armée permanente comme la Police, la Gendarmerie, ne leur est pas interdite. C'est une vision politico-philosophique ». Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume 1, p. 498.

²²³ Alain Joxe (dans *Le Monde* du 5 mars 1996), écrit : « Nous quittons la tradition républicaine pour des armées de mercenaires et de voyous à l'anglo-saxonne ».

²²⁴ *Réforme* présente le 24 février 1996 les éléments de réflexion à propos du service militaire proposés par la fédération protestante de France : « La conscription a toujours représenté (un) lien entre l'armée et la nation. 'L'armée c'est la nation en armes' est une devise qui tente de résister aux temps nouveaux ». La fédération souligne par ailleurs le risque d'une « armée prétorienne au service d'un pouvoir en rupture avec la population »

²²⁵ *Témoignage Chrétien* du 7 juin 1996 donne la parole à l'Unef ID : « Le lien entre l'armée et la nation doit être fort (...) l'armée ne peut pas être affaire de caste un corps à part ». (Voir aussi les craintes analogues exprimées par Anne Duvivier dans ce même hebdomadaire le 8 mars 1996). Le 1er mars 1996, (dans 'Va-t-on vers la fin d'une défense populaire ?') : « Nous assistons avec la décision de Jacques Chirac (...) à la fin d'une grande histoire républicaine. ». Dans un entretien

L'Humanité. Il s'agit là de la défense de principes et de l'expression de craintes -crainte de l'abandon d'une tradition française- crainte de l'oubli d'une conception démocratique de la défense²²⁶ selon l'idée que le service national constitue le fondement républicain du concept de défense nationale²²⁷. Nous avons présenté dans l'analyse du mythe de Valmy des prises de positions émanant d'une gauche moderniste et anti-nostalgique. Nous nous limiterons donc ici à donner la substance d'un article de Josette Alia particulièrement qui nous paraît particulièrement significatif. Dans cet article intitulé "Faut-il craindre l'armée de métier" (*Le Nouvel Observateur* du 29 février 1996), Josette Alia tente un bilan des rapports de la gauche avec l'armée. Elle note la nostalgie de la gauche pour « cet âge d'or (la Révolution NDLA) qui confondait dans un même élan le peuple et son armée », elle juge le service national et sa fonction de brassage dépassé, quant aux vieilles défiances que la gauche a conçues au sujet des armées (leurs tentations expéditionnaires et antidémocratiques), elle estime qu'elles n'ont plus lieu d'être. Elle reprend sur ce point la remarque de Pascal Boniface pour qui « la gauche est antimilitariste pour des raisons historiques qui ont aujourd'hui disparu ». Cette dernière notation est importante, elle indique que la gauche en abandonnant l'idée d'un service national comme élément constitutif de la démocratie républicaine française est conduite à abandonner son style traditionnel d'antimilitarisme. De fait, pour la première fois dans un débat sur la défense et l'armée en France, il n'y a eu que de rares manifestations d'antimilitarisme. Cela tient probablement au parti pris de cette aile moderniste devenue puissante au sein de la gauche au cours des années '80, qui se fonde sur des principes de liberté individuelle et qui est très éloignée des réflexes de cette autre gauche accoutumée, elle, à une représentation de l'action politique comme étant ce qui consiste à suivre, animer, encadrer les mouvements populaires voire à s'y fondre, au nom des idéaux progressistes. Sur ce point, la situation n'est pas sans rappeler la structure du débat américain au sujet de la conscription qui a opposé *libertarians* et *communitarians*. Conclusion de la victoire des « libéraux » au sein de la gauche française que celle-ci a abandonné ses réflexes de défiance vis-à-vis de l'institution militaire serait cependant hâtif comme en témoigne ces deux citations, l'une extraite d'un article d'Anne Duvivier dans le *Témoignage Chrétien* du 8 mars 1996 : « Si les

donné à ce journal, le 7 juin 1996, le politologue spécialiste des sondages, Stéphane Rozes souligne le « risque de désaisissement » des citoyens dans les prises de décision que comporte la réforme.

²²⁶ Jean-Paul Périot dans *L'Humanité* du 29 mai 1996 et, ce même jour, Robert Hue qui se prononce « pour une *défense véritablement nationale* (...) Une telle défense ne peut se concevoir que reposant sur le peuple ».

²²⁷ *Témoignage Chrétien* reprendra le 26 juin 1996 l'argument de Jean-Pierre Chevènement en parlant du service national comme « fondement républicain du concept de défense nationale ». Voir aussi la déclaration de l'ancien ministre de la défense dans *Le Témoignage Chrétien* du 8 mars 1996 : « le projet annoncé tourne le dos à une *conception républicaine de la défense* ».

antimilitaristes ont pu se réjouir dans un premier temps (de la suppression de l'obligation du service national NDLA), il conviendra dorénavant d'être vigilant sur l'utilisation de cette force dont la 'qualité' aura remplacé la 'quantité'.», l'autre d'Albert du Roy extrait de *L'Événement Du Jeudi* du 25 juillet 1996 : «Tant que l'armée servait à autre chose (lorsqu'elle avait encore un rôle social NDLA), on était peu porté à la discuter, on s'accommodait de l'opacité qui la protégeait (...) On la jugera désormais sur son efficacité militaire. Plus que jamais ses difficultés ses erreurs, ses échecs seront examinés. Plus que jamais donc la « grande muette » devra s'expliquer, se justifier. Une armée de conscription ne peut se couper du peuple puisque c'est le peuple qui en forme les bataillons. Une armée de métier doit être sous la surveillance permanente du peuple et sous contrôle de ses élus. Il est donc plus que jamais indispensable que les choix de défense soient présentés et discutés publiquement. Les militaires y sont-ils prêts ? ». Les mythes ont beau être revisités, les réflexes idéologiques demeurent.

Pour en terminer sur les observations concernant les positions adoptées au sein de la gauche nous noterons que pour ce qui concerne sa formation la plus importante, le parti socialiste, après que Quilès a présenté son projet de *service d'éducation à la défense*, et que celui-ci a été adopté au bureau national du PS le 27 mars 1996, un nouveau texte a été adopté, cette fois par le conseil national du PS le 8 juin. Ce texte pointe dans le projet du gouvernement et du président de la République, le risque de dérives expéditionnaires et la fin du principe d'autonomie de décision, qui dénonce une réforme bâclée qui trouble ceux qui sont attachés à l'indépendance et à la sécurité de l'Europe et se prononce, pour terminer, pour un service militaire véritablement réformé, véritablement universel, contribuant à une défense moderne et efficace (donc contre le service civil ou le rendez-vous citoyen). On pouvait croire que le parti socialiste s'était alors rallié au bout du compte aux thèses défendues depuis longtemps par le parti communiste. Il ne s'est agit pourtant que d'une prise de position qui valait comme manifeste de démarcation vis-à-vis de la politique de la majorité puisque, un an après, revenu au pouvoir, les positions adoptées alors par le PS ne sont plus de mise. Les positions de principe ont beau avoir été affichées le réalisme politique s'impose.

4- Le pacte républicain

L'opposition des « réalistes » ou modernistes aux républicains de vieille fibre au sein de la gauche n'est elle même que l'expression, déclinée dans une famille politique, d'un clivage plus général qui traverse l'ensemble des familles politiques. Celui qui sépare ceux qu'un journaliste du Figaro a désigné comme les « pragmatiques » et les « idéologues ». Si l'allure du débat et les circonstances dans lequel il est né ont conduit à la victoire manifeste du premier groupe, il n'en

demeure pas moins qu'il s'est accompagné d'un grand déploiement de rhétorique et que le pragmatisme s'est lui-même voilé d'idéologie. A plusieurs reprises le ministre Charles Millon a annoncé que ce débat était l'occasion d'une réflexion générale sur l'état de la société et des liens entre les citoyens et la nation. Pour notre part nous ne croyons pas que ce débat ait eu lieu, permettant à toutes les parties prenantes de reconnaître ce que la réforme du service militaire mettait en jeu et révélait notamment des mutations profondes qui concernent les relations entre les individus et leur collectivité politique.. Un vocabulaire ancien a été utilisé pour désigner des situations nouvelles, semant la confusion plutôt que permettant de discerner ce qui était en cause. Ainsi avons-nous vu l'usage qui a été fait du mot volontaire rattaché fictivement mais par commodité idéologique au soldat de la Révolution. En reprenant la discussion sur le thème du volontariat nous approcherons de l'objectif que nous avons fixé à notre recherche: déceler sous le masque des mots et dans les stratégies de discours les enjeux idéologiques réels de la réforme.

Sans doute le volontaire du XXI^e siècle n'aura-t-il plus grand chose à voir avec les soldats de Valmy. Le volontariat classiquement entendu est probablement mort. Ce point posé, on peut concevoir un rapport entre l'Etat et l'individu qui n'aurait plus rien à voir avec le volontariat classiquement entendu, mais que le pouvoir politique continuerait cependant à désigner comme tel. C'est ce qui se passe si l'on accepte d'entendre le terme de volontariat dans la perspective dessinée par l'idéologie néo-gaulliste du « pacte républicain » qui le charge d'un tout autre sens que celui que l'histoire nous a laissé. Derrière la figure brandie du Volontaire de l'An II, c'est une toute autre acception du volontariat qui s'avance : celle qui, dégagée de toute référence historique, ne repose plus que sur l'opposition normative et comportementale de l'obligatoire et du volontaire. L'idée du service volontaire substitué au service obligatoire, en définissant le régime du volontariat par le contraste qu'il forme par rapport à l'ancien état, le fait passer d'une sémantique de la mobilisation que l'on pourrait aussi bien qualifier de « nationale » que de « collective-républicaine » à une acception libérale du terme, comme on peut l'observer dans un commentaire fait par Charles Millon sur Europe 1 (7h 45), le 23 février 1996, au lendemain de l'intervention présidentielle : « Un grand débat va s'ouvrir où l'on va décider si l'on opte pour un service national obligatoire tel qu'il existe aujourd'hui avec un réaménagement des fonctions ou un *service national volontaire* ». On voit bien ici que la figure du volontaire que l'on dresse en 1996 n'est pas celle que l'on avait construite traditionnellement par opposition au soldat de métier, au mercenaire ou à l'engagé et qui était censé préfigurer le conscrit et l'appelé, mais qu'elle est au contraire construite par opposition à l'appelé soumis, lui, à une obligation. Sans heurt, par la grâce d'un mot à la riche sémantique, nous passons du registre des représentations nationale et républicaine à la représentation libérale ou libertarienne. On peut dès lors lever l'équivoque entretenue sur le terme de volontaire et le comprendre comme le fait Eric Sapin, Secrétaire général du Comité de

coordination pour le service civil des objecteurs de conscience, lorsqu'il produit devant la commission Séguin l'analyse suivante : « La déclaration du Président de la République, le 22 février dernier, semble mettre à jour un profond virage culturel : le citoyen passe lentement d'un devoir de sacrifice imposé à une *citoyenneté participative volontaire*²²⁸ ». Ainsi, radicalement recyclé, le terme peut reprendre du service. Radicalement car il s'agit d'un renversement de perspective.

Nous renouons ici avec l'idée de «pacte républicain», ou de projet de «refondation du contrat républicain », que la gestion présidentielle et gouvernementale de la réforme du service national illustre tout particulièrement.

L'idée de «refonder le contrat républicain » remonte à la campagne électorale du candidat Jacques Chirac à la présidence de la République. Elle ne concerne pas uniquement le problème de la réforme du service national, mais cette réforme constitue un banc d'essai de la philosophie présidentielle en matière de rapport gouvernants-gouvernés. Afin de nourrir la consultation nationale sur la réforme du service national, le Ministère de la défense avait adressé plusieurs dizaines de milliers de questionnaires dont le dossier de présentation invitait les « forces vives du pays (...) à définir un nouveau Service National (...) lieu privilégié du pacte républicain ». La récurrence de cette idée tout au long de l'année 1996 se manifeste dans de nombreuses déclarations émanant de membres de la majorité présidentielle. Ainsi Alain Juppé déclare à l'Assemblée le 6 février 1996 que « la réforme touche ce qu'il y a de plus profond dans le pacte républicain », Philippe Séguin affirme que « l'avenir du service national met en jeu le pacte républicain »²²⁹. Toutefois c'est le ministre de la défense, Charles Millon, qui se montrera le plus prolix sur ce thème.

Charles Millon et le pacte républicain

Dans *le Monde* du 11 décembre 1995, il est en effet question de « *refonder la république* en utilisant le service national (...) impôt de l'effort et du temps pour lutter contre l'individualisme, le corporatisme et le scepticisme ». Dans *le Figaro* du 14 janvier 1996, le ministre pronostique : « C'est un grand débat, débat politique, débat philosophique débat de société qui s'annonce ». Dans un entretien, donné à *Var Matin* le 6 février 1996, il déclare souhaiter « qu'un très large débat puisse conduire les Français à s'interroger, non seulement sur l'avenir d'un service national rénové, mais au-delà sur un certain nombre de questions fondamentales, touchant à l'identité nationale, au pacte républicain et à l'apprentissage de la citoyenneté ». Le même

²²⁸ Cf. *La France et son service*, doc. cit., Tome II, Volume 1, p. 526.

²²⁹ Propos rapporté dans *Le Monde* du 24 mai 1996.

jour, il déclare à l'Assemblée nationale : « Cette réforme, mesdames, messieurs, je vous propose de la faire ensemble. Ce peut être un des grands enjeux des prochaines années, une des grandes modifications de notre société, peut-être même une vraie révolution pour l'intégration et l'insertion des jeunes hommes et des jeunes femmes dans le pacte républicain. ». Dans un entretien donné au quotidien *Libération* le 17 février 1996, il explique ce qu'il attend du débat qui doit s'ouvrir prochainement : « On verra (...) émerger une vraie discussion sur le type de société que nous souhaitons, sur la notion d'égalité, sur la place de la vie associative dans notre pays et sur le rôle de l'Etat. C'est un grand débat de société que j'appelle de mes vœux. On y retrouvera, d'une certaine manière, la confrontation entre des approches très différentes de la société, l'une plutôt marquée par la montée de l'individualisme, que l'on constate déjà depuis plusieurs années dans notre pays, et l'autre, plus soucieuse de solidarité et d'esprit civique ». Lors de l'émission *La France en direct* sur France 2, le 22 février 1996, le ministre développe à nouveau le thème du pacte républicain : « Je vais organiser le débat dans le pays tout entier (...) car c'est un sujet très important, de savoir comment on va vivre ce pacte républicain, qui avait pris la forme militaire durant un siècle, qui actuellement prend d'autres formes. Comment est-ce qu'on va être capable de faire vivre ce pacte républicain ? ». Sur Europe 1 (7h 45), le 23 février 1996, il s'interroge : « Je crois qu'à travers le débat de la conscription se pose la question de la cohésion sociale. N'est-il pas nécessaire qu'à un moment de leur existence, les jeunes Français viennent adhérer au pacte républicain en faisant don de leurs compétences, de leur savoir (...) à toute la collectivité ? (...) Pour ceux qui ont eu la chance de recevoir l'éducation, la culture ne serait-il pas souhaitable de la donner à ceux qui n'ont pas eu cette chance ? ('nécessaire', 'souhaitable', ici le langage se met à flotter car le ministre se situe dorénavant dans l'hypothèse du volontariat selon les choix exprimés par le président de la République le 22 février). Dans *le Monde* du 25 février 1996, il pose toujours le problème sous forme de question puis affirme : « Y a-t-il un avenir pour un service national rénové ? Ce n'est pas un débat militaire technique (...) ce qu'il y a en jeu c'est la nature même du pacte républicain, le lien qui unit le citoyen à la nation ». Dans l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, le 2 mars 1996, il exprime l'idée que « le service national doit mettre un terme à cette montée inéluctable d'un individualisme, d'un égoïsme à l'origine de nombreux maux sociaux. Le problème des banlieues ou de la désertification rurale est sans doute dû à des mouvements économiques, mais aussi au fait que des hommes n'arrivent plus à se contraindre à la vie en collectivité ». Le 10 mars 1996, lors de l'émission *Le grand jury* sur RTL (18h15), le ministre marque son espoir que si l'option du service volontaire est choisie « ce sera un service qui permettra en fait à tous ceux qui ont envie d'adhérer au pacte républicain de le faire ». Lors du débat d'orientation sur la politique de défense, à l'Assemblée nationale,

du 20 mars 1996 : « La France se doit, aujourd'hui, d'inventer les formes d'un nouvel engagement républicain. Enracinement du sens civique, mécanisme de brassage social, sentiment d'appartenir à une communauté de citoyens (...) Il faut permettre à une société minée par l'individualisme de retrouver la dimension du partage et du projet. Des trois principes de la devise républicaine, le XIXe siècle a été à l'évidence, le siècle de la liberté, le XXe siècle, celui de l'égalité. Nous devons tout mettre en oeuvre pour que le XXIe siècle soit celui de la fraternité. Pour nombre de jeunes Français, la référence aux valeurs civiques est devenue lointaine et abstraite : les mots eux-mêmes sont usés. Il faut donc redonner de la réalité et du goût aux principes de générosité, de solidarité, de responsabilité. La 'refondation' du pacte républicain passe par des solutions pragmatiques » A l'occasion d'un débat devant l'une des chambres du Parlement il procède par accumulation: « Défendre l'intégrité territoriale, la souveraineté nationale, garantir la liberté des citoyens, l'indépendance de la nation, c'est la première mission historique de l'Etat. C'est la première fonction du Gouvernement. C'est pourquoi la réforme engagée n'est pas une réforme technique, une réforme technocratique, c'est une réforme de société. Elle doit aboutir à la refondation du consensus sur la défense. Elle doit confirmer le pacte républicain. Elle doit illustrer le contrat d'adhésion à la République. Elle doit imaginer cette dialectique des droits et des devoirs qui est à la base même du service national. ». Lors de la conférence de presse donnée le 21 mars 1996 à l'Hôtel de Brienne, à l'occasion du lancement de la consultation nationale sur l'avenir du service national, le ministre déclare : « Je crois que c'est un débat qui se réfère à un choix de société. (...) ce débat ne sera pas un débat purement militaire (...) Ce sera un débat sur le service national, sur le lien armée-nation, sur le pacte républicain, sur les droits et les devoirs du citoyen, sur le sentiment d'appartenance à la collectivité, sur les moyens qu'une nation moderne offre aux citoyens pour exprimer leur générosité ou leur partage de convictions (...) Enfin, je vous précise que ce débat peut à mon avis être essentiel, car il peut permettre à la France de refonder ce lien entre la nation et les citoyens. Je crois que la France et je l'ai dit hier à la tribune de l'Assemblée nationale, était parvenue, de Valmy à la loi de 1905, à créer un lien spécifique entre la nation et les citoyens. C'était un lien qui s'enracinait dans un comportement de défense à travers un service militaire. Aujourd'hui, les moeurs ont changé et je crois que la France doit redécouvrir, inventer, imaginer, un nouveau lien entre la Nation et les citoyens ». Puis en mars devant la Mission d'information commune de l'Assemblée : « Je suis convaincu que cette réforme n'est pas une réforme de la défense mais un choix de société, qui va nous permettre de réviser des notions aussi essentielles que le lien entre Nation et jeunesse, Nation et armée, Nation et citoyenneté ». Le 28 janvier 1997, au début de la discussion du projet de loi portant réforme du service national, le Ministre

rappelle qu'il s'agit d'un débat de société « qui nous amènera à nous interroger non seulement sur la citoyenneté, la nation, la République, mais aussi sur la cohésion nationale et l'engagement civique. Un débat qui permettra à la France, une fois de plus précurseur, d'instituer un nouveau service national et par là de renforcer l'esprit de défense et de garantir le pacte républicain ».

Plusieurs erreurs d'interprétation peuvent être commises en abordant ce versant idéologique de la réforme. L'une d'elle a déjà été évoquée. Elle consiste à penser que le projet de conserver « quelque chose » de la tradition républicaine du service national²³⁰ -projet idéologique s'il en est et qui a pris la forme de différentes propositions institutionnelles- n'a été qu'une impasse ou une fausse piste lors même que d'aucuns ont pu considérer qu'il fallait s'y engager pour prendre conscience du caractère irréaliste de ce type de propositions²³¹. Le ministre avait déclaré : « Nous avons deux raisons d'agir. D'abord retrouver les chemins d'une affirmation de la citoyenneté et d'un attachement à la communauté nationale. Ensuite bâtir une armée pouvant faire face aux nouvelles menaces » ; il pourrait sembler qu'il ait perdu de vue sa priorité en cours de débat. Il est vrai qu'après qu'un constat quasi-unanime ait été dressé de la désagrégation des liens civiques et que l'on se soit gravement et longuement penché sur ce problème, rien de consistant n'a été mis en place pour y remédier. La plupart de ceux qui ont participé à l'élaboration des décisions finales ayant fini par s'accorder pour dire que de toute façon le service national n'est pas le lieu pour en traiter²³². Et l'on pourrait en effet avoir le sentiment que le problème a été purement et simplement écarté.

Si traiter idéologiquement ce problème consistait à tout faire pour combattre les tendances dénoncées, en demandant par exemple un « effort aux citoyens » comme l'avait initialement proposé le ministre, alors de fait il aurait été escamoté. Mais c'est méconnaître qu'il existait une autre solution pour opérer ce traitement. Celle qui, au lieu

²³⁰ Pour reprendre les termes du président de la République : « La première hypothèse consiste à dire : le service de la nation, pendant quelques mois, fait partie de nos grandes traditions républicaines, répond aux principes d'intégration qui sont les principes nationaux. Donc il faut en garder quelque chose », extrait de l'entretien télévisé du 22 février 1996.

²³¹ Cette idée circule dans l'ensemble du rapport présenté par Serge Vinçon. Cf. le rapport de la commission du Sénat déjà cité.

²³² Un accord qui, sur ce point, va du Parti Socialiste jusqu'à Jean-Marie Le Pen en passant par le RPR. Cf. la déclaration du leader du Front National au *Figaro*, le 6 février 1996, pour qui la finalité du service « n'est pas de réformer l'éducation d'une jeunesse qui n'aurait pas été accompli à l'école ou dans la famille » ; celle des socialistes exprimée en conseil national (rapportée par *La Croix* du 14 mai 1996) : « le rôle de brassage social doit être assumé en priorité par l'Education nationale ... » ; celle de Jean-François Mancel, délégué général du R.P.R. : « la défense n'est pas la famille, elle n'est pas l'école ... » (rapportée par *Le Monde* du 25 mai 1996).

de se proposer à lutter contre des tendances dominantes, consistait à *s'organiser autour d'elles*. Le ministre a été très clair sur ce point. Il déclarait, rappelons-le, le 21 mars aux journalistes réunis à l'Hôtel de Brienne : « Je crois que la France (...) était parvenue, de Valmy à la loi de 1905, à créer un lien spécifique entre la nation et les citoyens. C'était un lien qui s'enracinait dans un comportement de défense à travers un service militaire. *Aujourd'hui, les moeurs ont changé* et je crois que la France doit redécouvrir, inventer, imaginer, un nouveau lien entre la Nation et les citoyens. ». Charles Millon déclarera le 11 juin 1996, à l'occasion du colloque 'La défense: un nouveau départ pour la France' qui se tenait au Sénat : « Comme toutes les grandes valeurs, le civisme n'est pas une notion figée (...) Il doit à chaque époque trouver ses propres moyens d'expression. Je crois que le civisme du XXI^{ème} siècle délaissera les formes contraignantes pour privilégier le choix, le sens de la responsabilité personnelle et de la solidarité collective ». En fonction de l'analyse gouvernementale de l'évolution des moeurs, les liens, comme on a pu le constater, ont effectivement changé : l'obligation du service de la nation a été supprimée. Elle a été remplacée par « l'obligation de choisir » et l'organisation d'une rencontre jeunes-société dans le cadre du rendez-vous citoyen. Le nouveau service national, les projets de volontariats et de rendez-vous-citoyen marquent la conformation des gouvernants à l'idée contemporaine de prévalence de la société civile dans l'organisation sociale. Idée qui entraîne la désinstitutionnalisation de la nation. L'Etat, replié sur ses fonctions régaliennes, ne se veut plus perçu comme exerçant une tutelle sur la société. Il se présente comme simple adjuvant de celle-ci dans la mesure où les dysfonctionnements de cette dernière ne lui permettent pas de s'autogénérer spontanément et dans l'harmonie. Il est le « gardien des grands équilibres ». La position fraternelle est substituée à la position paternelle. Si on ne met pas en place des « médiateurs citoyens »²³³ comme l'aurait voulu Xavier Emmanuelli, on formera le projet de présenter aux jeunes durant le rendez-vous des « grands témoins »; certes ils rencontreront des adultes mais ce sera sous la forme d'un dialogue²³⁴. Il s'agit donc non pas de contrôler la société (ou bien la volonté des individus), mais de l'aider à être elle-même. Comme le dit Charles Millon, dans *Le Figaro* du 28 novembre 1996:

« Le nouveau service national doit (...) aider les institutions, les associations, les entreprises à dépasser leur simple 'raison sociale' pour tisser des liens de proximité, de convivialité et de citoyenneté. C'est à la société tout

²³³ Des « bénévoles d'associations d'insertion agréés », selon la précision apportée par le Ministre devant l'Assemblée nationale, le 30 janvier 1997. Cf. *Propos sur la défense*, doc. cit., n°64, p. 147 Voir aussi dans ce même document les déclarations de Xavier Emmanuelli, p. 158, ainsi que son entretien à l'hebdomadaire *La Vie* paru le 16 janvier 1997. Le Secrétaire d'Etat y propose un médiateur citoyen, confident des jeunes, « conseiller d'orientation nouveau style ».

²³⁴ Cf. entretien du ministre de la Défense à *France Inter* (8h 20), le 28 novembre 1996,

entière, grâce aux témoignages qui seront au centre du rendez-vous citoyen, ou grâce à la responsabilité qu'elle assumera dans les volontariats, de se saisir du nouveau service national ».

L'Etat se présente ici , en quelque sorte, comme ce petit rien qui aide la mayonnaise-société à prendre et non plus comme le bol qui la tient. Il peut d'autant moins prétendre être ce qui enserme ou oriente la « communauté nationale » qu'il ne connaît plus les limites de celle-ci à l'intérieur du projet de construction de la communauté européenne dont il est lui-même, dans le pays même, le plus puissant des agents²³⁵.

Le fait que nous ayons insisté sur l'argumentation du ministre de la Défense ne doit pas laisser entendre que la nouvelle conception des rapports Etat/société est le fait de telle ou telle personne en particulier. Ce serait commettre une erreur comme celle de penser qu'elle aurait surgi dans l'improvisation. Il suffit pour en juger de se reporter aux propos d'Alain Juppé lorsque lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le 2 octobre 1996, il déclare : « Il nous faut entreprendre aujourd'hui de bâtir une nouvelle démocratie pour le citoyen de l'an 2000. A chaque période de son histoire où la France a vécu de profondes mutations, elle a su renouveler le pacte social qui unit ses citoyens (...) Une nouvelle citoyenneté, avec ses nouveaux droits et ses nouveaux devoirs, doit se construire pour accueillir le XXIe siècle qui s'approche (...) La nouvelle démocratie, c'est aussi d'autres aspirations qui participent à ce besoin de citoyenneté renouvelé de nos compatriotes -je pense au respect de l'environnement et au besoin d'engagement au service de la communauté : la vie associative se développe et nous avons avec les associations un dialogue fructueux et régulier »²³⁶. Dans le même sens, Serge Vinçon, rapporteur de la commission du Sénat évoquait, dans le *Figaro* du 15 mai 1996, un « service volontaire, ouvert aux femmes, fondé sur la libre adhésion de chacun et conciliant à la fois l'intérêt de notre défense, la responsabilité collective et la liberté individuelle ».

²³⁵ Sur cette indétermination, nous renvoyons à la réponse faite par le Ministre à Jacques Boyon, président de la commission et rapporteur, lors de l'examen des amendements au projet de loi portant réforme du service national, le 30 janvier 1997 : « M. le président Boyon a raison lorsqu'il dit que le rendez-vous sera l'occasion de dialogues (...) entre les jeunes Françaises et Français qui seront convoqués et *les acteurs de la vie nationale*. Je préférerais cette dernière expression d'ailleurs, car elle va bien au delà des représentants des institutions, des administrations et même des acteurs de la vie sociale. en effet elle recouvre la vie politique, la vie économique, la vie syndicale. Les jeunes qui participeront au rendez-vous citoyen pourront ainsi se rendre compte de ce qu'est la communauté nationale. *Je (...) souhaite qu'on cerne bien la terminologie, que l'on ne soit pas trop précis* pour que l'on embrasse toute la communauté nationale, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous irons même au-delà d'ailleurs car la France faisant partie de l'Union européenne, il faudra expliquer aux jeunes Français ce qu'est la dimension de l'Union européenne ». Cf. *Propos sur a défense*, doc. cit., n°64, p. 157.

²³⁶ *Idem*, n° 62, p. 6.

Le sénateur déclarera par ailleurs : « Je suis convaincu que ce projet, qui tient compte à la fois des contraintes budgétaires actuelles et de la nécessité de préserver le lien Armée-Nation sera un *formidable instrument de citoyenneté pour demain* ». Le volontariat, notamment, serait « conforme aux aspirations des jeunes » et « susceptible, enfin, de conduire à un nouveau contrat social ». On peut encore se reporter à la contribution du RPR au rapport de l'Assemblée nationale : « La perception de l'armée et du Service national évoluera avec la suppression de l'obligation : le volontariat inaugurerait une nouvelle relation entre l'Etat et le citoyen qui ne s'appuiera plus sur la contrainte mais sur l'adhésion²³⁷ ». Une telle déclaration confirme l'analyse d'Eric Sapin sur la mise en place d'une « citoyenneté participative volontaire »²³⁸. Il appartiendrait donc aux individus, dorénavant, de choisir d'être « civiques » (c'est à dire « généreux » selon les codes éthico-moralistes qui ont cours aujourd'hui) ou bien de ne pas l'être (c'est à dire, ne s'occupant que d'eux-mêmes ou de ce qui les intéresse directement²³⁹). Le mieux encore est, un peu comme on se jette dans le vide, de faire le pari²⁴⁰ de cette générosité naturelle

²³⁷ Cf. *La France et son service*, doc. cité., Tome I, p. 154.

²³⁸ Ce qui ne signifie pas pour autant que le courant des objecteurs de conscience rendra les armes devant la réforme lancée par Jacques Chirac. La réforme qui le désarçonne ne le jette pas complètement à terre mais l'oblige à trouver de nouveaux angles d'attaque comme en témoigne ces remarques de Christian Robineau (ancien responsable du Mouvement des Objecteurs de Conscience, dans un 'rendez-vous citoyen manqué', *Le Monde Diplomatique* de janvier 1997: « Les réformes en cours (...) sont-elles à la mesure de l'enjeu que constitue dans un monde en plein bouleversement, la construction d'une citoyenneté réellement participative ? Au lieu d'officialiser (...) le fossé creusé depuis longtemps entre le peuple et l'armée, il serait temps de faire des civils un pôle essentiel de ce que le chercheur américain Gene Sharp nomme une « défense démocratique de la démocratie ».

²³⁹ Une autre hypothèse devrait être envisagée, que ne semble pas prendre en compte la philosophie du « pacte républicain ». C'est l'idée émergente du « citoyennisme » dans le cadre de l'élaboration en cours de l'idéologie de la Société civile : celle de la société des individus s'organisant entre eux, indépendamment de l'Etat, voire contre lui, et affirmant la prééminence de ses valeurs sur toute organisation qui prétendrait à une fonctionnalité transcendante -ce qui est le cas de toute instance relevant du Politique. Des cités sans Cité, êtres purement moraux et éphémères, ou bien invoquant une Cité (l'« Humanité ») des cités (des organisations politiques, ethniques, religieuses, sexuelles, culturelles, corporatives ou autres) et s'entr'organisant en dehors de toute structure officielle comme de toute forme figée. Selon la gamme de jeux et de figures que tissent les organisations réticulaires, et qui pourront, de fait, se dire « citoyennes », à la carte, de manière spectaculaire : des « communautés médiatiques » se constituant en fonction des obstacles rencontrés. Cela, conformément à l'institutionnalisation méthodique d'un individualisme adapté aux exigences du marché des biens tangibles et des symboles consommables. Sur ce point se reporter à Gilles Lipovetsky, *L'Ere du vide. Essai sur l'individualisme*, Paris, Gallimard, 1983, ainsi qu'à Philippe Forget et Gilles Polycarpe, *Le Réseau et l'infini. Essai d'anthropologie philosophique et stratégique*, Paris, Ed. Economica, 1997.

²⁴⁰ Charles Millon déclarera devant l'Assemblée Nationale : « C'est sans aucune arrogance que nous faisons le pari de la jeunesse, le pari de sa générosité, de son engagement citoyen ». *Le Pli* du 19 novembre 1996 rapportera ce propos tempéré d'un haut fonctionnaire en charge du dossier : « La réforme du service national va

(aujourd'hui attribuée aux jeunes comme elle l'était naguère aux bons sauvages) et qu'il n'est que de leur fournir l'occasion d'en faire montre²⁴¹. Jean-Dominique Merchet, dans son article dans le *Libération* du 23 février 1996, souligne un propos de Jacques Chirac qui prend valeur d'aphorisme : « La générosité est un concept plus moderne que l'embrigadement »²⁴². Il ne s'agit pas, dans cette vision et à l'occasion de ce que l'on envisage comme un « service national », d'éduquer l'homme, de le former, mais de faire appel à sa nature bonne. Il semble que dans le nouveau contrat social, une nouvelle anthropologie se signale : l'individu est porteur de droits, mais il n'est que peu d'obligations qui puissent lui être imposées ; il n'est pas tenu de se dévouer pour la collectivité. C'est la société, sous la figure de l'Etat, qui doit assurer sa protection et, éventuellement, lui proposer des formes de participation : des volontariats, par exemple. Cela dépend de la libre détermination de chacun. Il y a en quelque sorte passage de contrats synallagmatiques entre la société-Etat et l'individu tant, dans le « pacte républicain », ils semblent l'un et l'autre placés sur le même plan.

montrer si le pays a, ou non, confiance en lui, avec cette possibilité offerte aux jeunes de donner de leur temps, mais c'est aussi un pari hasardeux ».

²⁴¹ Le 28 novembre 1996 à Saint-Jean-de-Luz, à l'occasion de la journée « De la Résistance la victoire », le Ministre présente le rendez-vous citoyen comme une possibilité donnée à chaque jeune fille et à chaque jeune homme, sans exception, d'offrir un moment de sa vie au bénéfice du bien commun », puis après avoir cité l'exemple donné par les anciens résistants ou les *french doctors*, il ajoute « Bien sûr, la valeur de l'exemple ne suffit pas. C'est à la nation de faciliter et d'organiser la rencontre entre les jeunes Français et la diversité des engagements possibles. Cf. *Propos sur la défense*, Ministère de la Défense/SIRPA, n°61, p. 98. *La Lettre du Gouvernement* du § présente un dossier intitulé « Nouveau service national : comment être utile aux autres ? » qui développe l'idée que « Grâce aux différentes formes de volontariat les jeunes pourront exprimer leur générosité en offrant plusieurs mois de leur vie au profit de la collectivité » et qui contient des rubriques telles que : « Contre les handicaps ? La Solidarité » ou « Comment aider les pays qui en ont le plus besoin ».

²⁴² Jean-François Khan, dans *L'Événement du jeudi* du 6 mars, se fera l'écho d'un autre propos de Jacques Chirac allant dans le même sens. Ce dernier n'aurait trouvé « guère moderne » un service civil obligatoire. Charles Millon se tiendra sur la même ligne : « Il ne faut pas assener des vérités, mais écouter la jeunesse et lui offrir des chances de s'accomplir ».

CONCLUSION

Le modèle idéologique testé par le président de la République à l'occasion du débat sur le service national est très libéral. Il n'est pas sans rapport avec le modèle anglo-saxon de société où l'on sait que la primauté de la liberté de l'individu, manifestée par l'*habeas corpus*, exclut l'obligation militaire en dehors de circonstances exceptionnelles, celles du *clear and present danger*. En cela il est opposable au modèle républicain français ancien style où le service de la nation, dans son expression la plus manifeste sinon la plus exigeante : la participation des citoyens à la défense, était non seulement pensée comme signe d'appartenance à une collectivité et à sa vie historique et politique, mais aussi comme forme institutionnalisée de la volonté générale. La réforme entreprise par le président de la République manifeste la mutation profonde des rapports entre l'Etat et la société en France, le passage d'une culture politique marquée par la prééminence et le prestige de l'Etat à une culture de liberté dans la relation Etat-individus. Passage décisif et cependant masqué car touchant au delà des mœurs contemporaines un système de représentations identitaires qui lui a été peu modifié et qui continue de se décliner selon une représentation de la France comme étant la République par excellence, et celle-ci comme étant la volonté politique exprimée par le Peuple et prise en charge par l'Etat. Puisqu'en France la Révolution, matrice des représentations identitaires françaises contemporaines, a permis à l'Etat qui avait précédé la nation de persévérer dans son autorité : dans la prétention qu'il avait justement d'incarner, de porter (jusqu'au général de Gaulle) la volonté nationale, d'être le garant de l'intérêt général qu'il faut parfois imposer aux individus. Un Etat qui en tant qu'il se confond avec la Nation se donne légitimement la mission de former des citoyens - au travers de l'Ecole comme au travers de l'armée. Selon donc une conception volontariste et rousseauiste qui ne fonctionne plus dès lors qu'à l'instar du modèle de civilisation anglo-saxon non seulement l'individu prime l'Etat (ce qui était bien sûr déjà le cas dans le cadre de l'idéologie républicaine), mais encore que l'Etat ne jouit plus de l'autorité dont il était revêtu. Cet Etat ne se justifie guère vis à vis des individus que par les services qu'il leur rend. A la volonté d'impuissance des Etats contemporains déjà constaté au plan de l'action internationale par Pascal Boniface, il convient d'ajouter leur volonté d'effacement leur autorité au plan de l'action intérieure. Faut-il interpréter ce processus comme illustrant le passage d'un *Etat de puissance* perdant sa légitimité à un *Etat de service* qui se mettrait à la disposition d'« utilisateurs-citoyens »²⁴³ ?

²⁴³ Nous empruntons ces termes à Isabelle Falque-Pierrotin.. Cf. le supplément du *Monde* du 26 janvier 1997.

Pareil Etat, est manifestement libéral. Est-il encore républicain ?

Certains n'ont pas manqué de manifester leur doute sur la qualité républicaine du nouveau contrat envisagé. C'est le cas de Marie-Noël Lienemann en adressant, dans le *Figaro* du 5 juin 1996, une critique de fond au rendez-vous citoyen « qui ne fera, jamais office de contrat entre chaque jeune et le pays. Quand on veut, précise-t-elle, substituer à l'idéal de Liberté, Egalité, Fraternité, des valeurs d'équité, des valeurs moralisto-éthiques, il n'est pas étonnant que l'on fasse appel aux bons sentiments de la jeunesse en guise d'engagement plutôt qu'à son sens effectif des responsabilités, leur confiant une part de notre destinée²⁴⁴ ».

Le débat ouvert par le Président de la République et organisé par le ministre de la Défense posait une question : la conscription peut-elle avoir un autre fondement que militaire ? La réponse n'a pas été trouvée car on n'a pas osé donner une réponse négative à cette question redoutable. Cette réponse est en effet liée à une question plus embarrassante encore : qu'est-ce aujourd'hui que la République ?

Du moins l'art rhétorique déployée dans le débat aura-t-il pu montrer que des formules peuvent être inventées afin d'indiquer simultanément qu'une institution fondatrice est abolie et que rien d'essentiel n'a changé. Sous la couverture d'un débat de refondation républicaine annoncé à grand fracas le service national s'est éteint en douceur.

BIBLIOGRAPHIE

1) Quotidiens, hebdomadaires

L'Action Française, Le Canard Enchaîné, Capital, La Croix, L'Événement du Jeudi ou EDJ, L'Expansion, Le Figaro, Le Figaro-Magazine, Le Français, France-Soir, L'Humanité, Le Journal du Dimanche, Libération, Minute, Le Monde, Le Monde-Diplomatique, National Hebdo, Le Nouvel-Observateur, Ouest France, Paris-Match, Paris-Normandie, Le Parisien, Politis, Présent, Le Progrès, Le Quotidien, Réforme, Rouge, Sud Ouest, Témoignage Chrétien, Valeurs actuelles, Vendredi, La Vie, VSD, Die Welt.

2) Revues et Lettres Consultées

²⁴⁴ Voir aussi dans l'article signé par le pseudo Solon (*Le Monde* du 25 mai 1996) : « D'apparence libérale, le volontariat dénaturerait la conscription ».

Actu Santé, Armées d'Aujourd'hui, Le Casoar, Les Champs de Mars, Commentaire, Défense, Esprit, Gendarmerie Info, L'Etudiant, La Lettre du Groupe RPR du Sénat, La Lettre de l'Expansion, Lettre de Liaison du Groupe de Liaison G2S, La Lettre du Continent, La Lettre du Gouvernement, Le Monde du Renseignement, Le Monde des débats, Objectif Défense, Perspectives Stratégiques (F.E.D.), Le Pli, Problèmes économiques, Profession Politique, Relations Internationales et Stratégiques, Revue Droit et Défense, Stratégies, Terre Magazine, TTU (Très Très Urgent), Les Dossiers du Canard enchaîné, Le Bulletin Quotidien.

3) Articles

- BONIFACE Pascal, « L'intervention militaire entre intérêts, morale, volonté et réticence », *Relations internationales et stratégiques*, n° 24, hiver 1996.
- CAILLETEAU François, « La conscription : les éléments du problème », *Défense nationale*, janvier 1990.
- CAILLETEAU François, « La conscription : une relique barbare? », *Revue administrative*, novembre-décembre 1994.
- DEBOUZY Olivier, « France-OTAN : la fin de l'autre guerre froide », *Commentaire*, n°74, été.1996.
- GRESLES François, « Le citoyen-soldat garant du pacte républicain : à propos des origines et de la persistance d'une idée reçue », *L'Année sociologique*, 46, n°1, 1996.
- GRESLES François, « L'Adieu aux armes. Réflexions sur la genèse de la 'nation armée' comme forme citoyenne constitutive de l'identité française », *In Sociologie des nationalismes (P. Birnbaum, dir.)*, Paris, PUF, 1997.
- LEOTARD François, « L'Effort de défense : une volonté politique », *Défense nationale*, Octobre, n°10, 1993.
- PAQUETEAU Bernard, « De la nation armée à la société défendue », *Commentaire*, n°73, printemps 1996.
- THIEBLEMONT André, « Sondages et service national », *Les Champs de mars*, n°1, 1996.
- VENESSON Pascal, « Le triomphe du métier des armes : dynamique politique et société militaire en France », *Revue Tocqueville*, Vol. XVIII, n°1, 1976.

4) Ouvrages

- BIRNBAUM Pierre (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF; 1997.
- BOËNE Bernard et Michel-L. MARTIN (Dir.), *Conscription et armée de métier*, Paris, F.E.D.N. 1991.
- BONIFACE Pascal, *La Volonté d'impuissance*, Paris, Seuil, 1995.
- CORVISIER André (dir), *Histoire militaire de la France*, Paris, P.U.F. , Tome III, 1994.
- FORGET Philippe et Gilles POLYCARPE, *Le Réseau et l'infini*, Paris, Economica, 1997.

-
- GELLNER Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot 1989.
 - GRESLES François, *Le Service national*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1997.
 - HEISBOURG François, *Volontaires de l'an 2000*, Paris, Balland, 1995.
 - LIPOVESKY Gilles, *L'ère du vide*, Paris, Gallimard, 1983.
 - HUBLLOT Emmanuel, *Valmy ou la défense de la nation par les armes*, Paris, Les Sept Epées/ F.E.D.N., 1987.
 - JAUFFRET Jean-Charles, *Parlement, Gouvernement, Commandement : l'Armée de métier sous la Troisième République*, Thèse d'Etat de l'Université Paris-I, 1987.
 - SCHMITT Carl, *La notion du politique et la théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992.
 - SCHNAPPER Dominique, *La Communauté des citoyens* Paris, Gallimard, 1994.
 - X, *Livre Blanc sur la Défense nationale*, Paris, Presses nationales, 2 volumes, 1972.
 - X, *Livre Blanc sur la Défense*, Paris, UGE, 1994.

5) Documents

- ASSEMBLEE NATIONALE, *La France et son service*, D.I.A.N., 25/96, 3 volumes, 1996.
 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *Rapport sur le service civil*, Section des Affaires sociales, novembre 1995.
 - MINISTERE DE LA DEFENSE/ SIRPA, *Propos su la Défense*, numéros 52 à 65 d'août 1995 à février 1997.
 - SENAT, *L'Avenir du service national*, Les Rapports du Sénat, n° 349, 1995-1996.
-

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : MISE EN PLACE DU DEBAT ET MODES D'ARGUMENTATION	4
1- LE « MAINTIEN DU CONSENSUS »	6
2- LA METHODE ADOPTEE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	9
3- LA CONFRONTATION POLEMIQUE.....	15
4- « DECOUPLAGE-DOUBLE ENVISAGEMENT »	17
CHAPITRE 2 : ENJEUX DE MOTS.....	20
1- VOLONTAIRES, ENGAGES/SOLDATS DE METIER	20
2- ARMEE PROFESSIONNELLE/ARMEE DE METIER ; PROFESSIONNALISATION	23
3- LA PROFESSIONNALISATION COMME INDICE DE MODERNISATION	35
4- LA RINGARDISATION DU SERVICE MILITAIRE.....	40
CHAPITRE 3 : DISPOSITIF, POSITIONS.....	48
1- LES POSITIONS SUR LA REFORME DU SERVICE NATIONAL	48
2- LES PROJETS DE SERVICES CIVIQUES OU CIVILES.....	55
3- LES REACTIONS SUSCITEES PAR LE PROJET DE SERVICE CIVIQUE-CIVIL.	62
4- LE RENDEZ-VOUS CITOYEN.....	66
CHAPITRE 4 : LE SERVICE NATIONAL PRIS ENTRE LA MYSTIQUE REPUBLICAINE ET L'IDEOLOGIE DE LA SOCIETE CIVILE.....	71
1- UN CERTAIN MALAISE.....	72
2- LA SECONDE BATAILLE DE VALMY	75
3- DEBAT A GAUCHE.....	85
4- LE PACTE REPUBLICAIN	91
CONCLUSION	101
BIBLIOGRAPHIE	102